

TABLE DES MATIÈRES

<p>2 Remarques à l'intention du lecteur</p> <ul style="list-style-type: none"> 2 Utilisation de ce document 2 Champ d'application de ce document 3 Mise en garde sur les énoncés prospectifs 3 Politique de communication 3 Acquisition importante <p>4 Aperçu de la gestion des risques, des indicateurs prudentiels clés et des actifs pondérés en fonction des risques</p> <ul style="list-style-type: none"> 4 Indicateurs clés (au niveau du groupe consolidé) [KM1] 5 Indicateurs clés – Exigences de TLAC (au niveau du groupe de résolution) [KM2] 6 Aperçu des actifs pondérés en fonction des risques (APR) [OV1] 7 Actifs pondérés en fonction des risques (APR) 9 Actifs pondérés en fonction des risques par secteurs d'activité 10 Évolution des actifs pondérés en fonction des risques 11 Comparaison des APR modélisés et standard au niveau du risque [CMS1] 13 Comparaison des APR modélisés et standard pour le risque de crédit au niveau de la classe d'actifs [CMS2] <p>16 Composition des fonds propres et TLAC</p> <ul style="list-style-type: none"> 16 Composition des fonds propres réglementaires [CC1] 19 Variations trimestrielles des fonds propres réglementaires 20 Rapprochement des fonds propres réglementaires et du bilan [CC2] 22 Principales caractéristiques des instruments de fonds propres réglementaires et des autres instruments de TLAC éligibles [CCA] 32 Composition de la TLAC (au niveau du groupe de résolution) [TLAC1] 33 Entité de résolution – Rang de créancier au niveau de l'entité juridique [TLAC3] 	<p>35 Liens entre les états financiers et les expositions réglementaires</p> <ul style="list-style-type: none"> 35 Différences entre les périmètres de consolidation comptable et réglementaire et correspondance entre les états financiers et les catégories de risques réglementaires [LI1] 37 Principales sources d'écart entre les valeurs comptables et réglementaires des expositions dans les états financiers [LI2] <p>38 Risque de crédit</p> <ul style="list-style-type: none"> 38 Qualité de crédit des actifs [CR1] 39 Variations des stocks de prêts et de titres de créance en défaut [CR2] 40 Aperçu des techniques d'atténuation du risque de crédit (ARC) [CR3] 42 Approche standard – Exposition au risque de crédit et effets de l'atténuation du risque de crédit (CRM) [CR4] 45 Approche standard – Exposition par classe d'actifs et par coefficient de pondération des risques [CR5] 50 IRB - Expositions au risque de crédit par portefeuille et par fourchette de probabilité de défaut (PD) [CR6] 65 États des flux d'actifs pondérés en fonction des risques (APR) pour les expositions au risque de crédit selon l'approche IRB [CR8] 66 Expositions en cas de défaut par classes d'actif, par régions et par échéances résiduelles 69 Expositions en cas de défaut aux entreprises, emprunteurs souverains et institutions financières par secteurs d'activité 71 Expositions au risque de crédit selon l'approche des notations internes - Contrôles ex post : paramètres réels et estimatifs 	<p>72 Risque de contrepartie</p> <ul style="list-style-type: none"> 72 Analyse de l'exposition au risque de contrepartie (CCR) par approche [CCR1] 74 Approche standard - Expositions au risque de contrepartie (CCR) par portefeuille réglementaire et par pondération des risques [CCR3] 77 IRB - Expositions au risque de contrepartie (CCR) par portefeuille et par fourchette de probabilité de défaut (PD) [CCR4] 83 Nature des sûretés pour l'exposition au risque de contrepartie [CCR5] 84 Expositions sur dérivés de crédit [CCR6] 84 Expositions sur les contreparties centrales (CC) [CCR8] <p>85 Titrisation</p> <ul style="list-style-type: none"> 85 Expositions de titrisation dans le portefeuille bancaire [SEC1] 87 Expositions de titrisation dans le portefeuille bancaire et exigences de fonds propres réglementaires associées (entité financière agissant comme investisseur) [SEC4] <p>89 Risque de marché</p> <ul style="list-style-type: none"> 89 Risque de marché selon l'approche standard [MR1] <p>90 Ajustement à l'évaluation de crédit</p> <ul style="list-style-type: none"> 90 Formule complète de l'approche de base à l'égard du risque lié à l'AEC (AB-AEC) [CVA2] <p>91 Mesures de contrôle macroprudentiel</p> <ul style="list-style-type: none"> 91 Répartition géographique des expositions utilisées dans le coussin contracyclique [CCyB1] 	<p>93 Ratio de levier</p> <ul style="list-style-type: none"> 93 Comparaison résumée des actifs comptables et de la mesure de l'exposition aux fins du ratio de levier [LR1] 94 Déclaration commune du ratio de levier [LR2] <p>95 Instruments financiers dérivés</p> <ul style="list-style-type: none"> 95 Instruments financiers dérivés - Notionnel et risque de crédit associé <p>97 Autres informations</p> <ul style="list-style-type: none"> 97 Exigences de communication au titre du troisième pilier 100 Abréviations 101 Glossaire
--	--	--	---

REMARQUES À L'INTENTION DU LECTEUR

UTILISATION DE CE DOCUMENT

Le Rapport au titre du troisième pilier (ce document) vise à favoriser la transparence et la communication des informations complémentaires inhérentes à la gestion du capital et des risques du Mouvement Desjardins (Mouvement) et à permettre aux différents intervenants du marché financier d'en apprécier le profil de risque et la performance financière. L'information présentée dans ce document n'a pas été auditée.

Ce document doit être utilisé en tant que complément aux rapports financiers intermédiaires et au rapport annuel. Ces rapports, qui comprennent les états financiers combinés et les rapports de gestion du Mouvement Desjardins, sont disponibles sur son site Web, à l'adresse [www.desjardins.com/a-propos/relations-investisseurs](http://www.desjardins.com/a-propos/rerelations-investisseurs), et sur le site Web de SEDAR+, à l'adresse www.sedarplus.ca (sous le profil de la Fédération des caisses Desjardins du Québec). Ce document doit aussi être utilisé en complément du document Informations financières complémentaires du Mouvement, également accessible dans la même section du site Web de Desjardins que les autres rapports.

Certaines informations pertinentes au troisième pilier sont divulguées dans le cadre de ces documents. Annuellement, un tableau de référence intitulé « Informations divulguées dans le cadre de rapports distincts » est présenté sous chacune des exigences réglementaires, lorsqu'applicable. Ce tableau précise les exigences du troisième pilier qui ne sont pas directement traitées dans le cadre de ce document et renvoie aux sections appropriées des documents distincts.

Les informations divulguées au niveau de ce rapport sont préparées conformément aux lignes directrices publiées par l'Autorité des marchés financiers (AMF ou Autorité) :

- La *Ligne directrice sur les exigences de communication financière au titre du troisième pilier*. Le 12 février 2026, l'AMF a lancé une consultation publique concernant la nouvelle version de la *Ligne directrice sur les exigences de communication financière au titre du troisième pilier* qui sera mise en œuvre à compter du 1^{er} juillet 2026;
- La *Ligne directrice sur la capacité totale d'absorption des pertes*;
- La *Ligne directrice sur les normes relatives à la suffisance du capital* émise par l'AMF et applicable notamment aux coopératives de services financiers. En janvier 2026, l'AMF a publié une nouvelle révision de cette ligne directrice. Les changements proposés sont en vigueur au 1^{er} janvier 2026.

Ces lignes directrices sont disponibles sur le site Web de l'Autorité, à l'adresse <https://lautorite.qc.ca>. Les exigences du Comité de Bâle, dont découlent les lignes directrices de l'AMF, sont disponibles sur le site de la Banque des règlements internationaux à l'adresse www.bis.org.

À moins d'indication contraire, tous les montants sont présentés en dollars canadiens. Les symboles M\$ et G\$ sont utilisés pour désigner respectivement les millions et les milliards de dollars.

CHAMP D'APPLICATION DE CE DOCUMENT

Ce document présente des informations financières du Mouvement Desjardins, qui regroupe les caisses Desjardins du Québec et la Caisse Desjardins Ontario Credit Union Inc. (caisses), la Fédération des caisses Desjardins du Québec (Fédération) et ses filiales ainsi que le Fonds de sécurité Desjardins. La composition du périmètre de consolidation comptable du Mouvement est présentée dans la section « Périmètre du Groupe » de la note complémentaire 2 « Méthodes comptables » des états financiers combinés annuels.

Quant aux informations sur le capital et les risques présentées dans ce document, elles sont principalement établies selon son périmètre réglementaire en vertu de l'Accord de Bâle III. Ce dernier diffère du périmètre comptable du fait que les participations dans les filiales d'assurance sont exclues de celui-ci par voie de déduction du capital. L'information provient d'une combinaison de données d'origine comptable et réglementaire. De plus, les données relatives au capital et aux risques sont présentées afin de répondre à des exigences de divulgation stipulées dans les recommandations du document *Enhancing the Risk Disclosures of Banks*.

MISE EN GARDE SUR LES ÉNONCÉS PROSPECTIFS

Les communications publiques du Mouvement Desjardins comprennent de temps à autre des énoncés prospectifs, écrits ou verbaux, au sens des lois sur les valeurs mobilières applicables, notamment au Québec, au Canada et aux États-Unis. Des énoncés prospectifs se retrouvent dans le présent rapport et peuvent aussi être intégrés à d'autres documents déposés auprès d'organismes de réglementation du Canada ou à toute autre communication. De plus, des représentants du Mouvement peuvent formuler verbalement des énoncés prospectifs aux investisseurs, aux médias et à d'autres personnes.

Les énoncés prospectifs comprennent, sans s'y limiter, des observations concernant les objectifs du Mouvement Desjardins en matière de rendement financier, ses priorités, sa vision, ses activités, ses cibles et engagements, ses stratégies pour les atteindre, ses résultats et sa situation financière, la conjoncture économique et celle des marchés financiers, les perspectives concernant les économies québécoise, canadienne, américaine et mondiale, ainsi que le contexte réglementaire dans lequel nous exerçons nos activités. Ces énoncés prospectifs se reconnaissent habituellement par l'emploi de termes comme « cible », « objectif », « échéancier », « perspective », « croire », « prévoir », « compter », « s'attendre à », « avoir l'intention de », « avoir comme but », « estimer », « planifier », « projeter », « anticiper », « viser », « se proposer », « devoir » et « pouvoir », de verbes conjugués au futur et au conditionnel, ainsi que de mots et d'expressions comparables, dans toutes leurs variantes grammaticales.

Par leur nature même, les énoncés prospectifs exigent que nous formulions des hypothèses et ils sont assujettis à des incertitudes et à des risques inhérents de nature générale ou spécifique. Nous avertissons nos lecteurs de ne pas se fier indûment aux énoncés prospectifs pour prendre des décisions puisque divers facteurs, dont plusieurs sont indépendants de la volonté du Mouvement Desjardins et dont ce dernier peut difficilement prédire les répercussions, peuvent influencer, isolément ou collectivement, sur la justesse des hypothèses formulées, des prédictions, des projections ou d'autres énoncés prospectifs, y compris ceux mentionnés dans le rapport de gestion du Mouvement. Bien que le Mouvement Desjardins soit d'avis que les attentes exprimées dans ces énoncés prospectifs sont raisonnables et basées sur un fondement valable, il ne peut garantir qu'elles se concrétiseront ou se révéleront exactes. Il est également possible que ces hypothèses, prédictions, projections ou autres énoncés, ainsi que les objectifs et les priorités du Mouvement Desjardins, ne se matérialisent pas ou se révèlent inexacts, et que les résultats, conditions, actions ou événements réels futurs diffèrent sensiblement des cibles, des attentes, des estimations ou des intentions qui y sont avancées explicitement ou implicitement. Les lecteurs qui se fient à ces énoncés prospectifs doivent soigneusement tenir compte de ces facteurs de risque, de même que des autres incertitudes et événements potentiels, y compris l'incertitude inhérente aux énoncés prospectifs.

Les énoncés prospectifs contenus dans ce rapport représentent le point de vue de la direction uniquement à la date des présentes et sont communiqués afin d'aider les lecteurs à comprendre et à interpréter la situation financière du Mouvement Desjardins aux dates indiquées, ou ses résultats pour les périodes terminées à ces dates, ainsi que ses priorités et ses objectifs stratégiques tels qu'envisagés en date des présentes. Ces énoncés prospectifs peuvent ne pas convenir à d'autres fins. Le Mouvement Desjardins ne s'engage pas à mettre à jour les énoncés prospectifs, verbaux ou écrits, qui peuvent être faits à l'occasion par lui ou en son nom, à l'exception de ce qui est exigé en vertu des lois sur les valeurs mobilières applicables.

POLITIQUE DE COMMUNICATION

Le Mouvement Desjardins dispose d'une politique de divulgation de l'information financière importante (politique), approuvée par le conseil d'administration, qui définit les processus de contrôle et les procédures internes à cet effet.

Les principaux éléments de la politique s'appliquent aux documents financiers importants du Mouvement et de ses émetteurs assujettis de même qu'aux documents qui sont déposés auprès des autorités réglementaires. Entre autres, la politique énonce les principes directeurs de communication applicables à ces documents, y compris l'information au titre du troisième pilier, l'existence et le maintien d'un processus de contrôle et de validation de l'information financière importante et la responsabilité du conseil d'administration et de la haute direction envers la mise en place et la garantie de la structure de contrôle interne efficace pour la communication d'information importante.

ACQUISITION IMPORTANTE

Le 23 mars 2026, par l'entremise de Desjardins Gestion internationale d'actifs (DGIA), une filiale indirecte de la Fédération, le Mouvement Desjardins a complété l'acquisition de la totalité des actions en circulation de Guardian Capital Group Limited (Guardian), une société mondiale de gestion de placement desservant une clientèle institutionnelle, individuelle et privée, qui était cotée en bourse. Cette acquisition augmente les actifs sous gestion du Mouvement Desjardins, renforce sa présence sur le marché canadien de la gestion d'actifs et soutient son développement à l'international. Pour davantage de détails sur cette acquisition, veuillez vous référer au Rapport de gestion du Mouvement Desjardins, notamment à la section « Événements importants » et à la note complémentaire 12 « Acquisition importante » des états financiers combinés du premier trimestre 2026.

APERÇU DE LA GESTION DES RISQUES, DES INDICATEURS PRUDENTIELS CLÉS ET DES ACTIFS PONDÉRÉS EN FONCTION DES RISQUES

Tableau KM1 – Indicateurs clés (au niveau du groupe consolidé)

		a	b	c	d	e
		Au 31 mars 2026	Au 31 décembre 2025	Au 30 septembre 2025	Au 30 juin 2025	Au 31 mars 2025
(en millions de dollars)						
Fonds propres disponibles						
1	Fonds propres de la catégorie 1A	36 423	36 468	35 484	34 543	34 061
2	Fonds propres de la catégorie 1	36 423	36 468	35 484	34 543	34 061
3	Total des fonds propres	41 017	40 082	39 409	38 447	38 357
Actifs pondérés en fonction des risques						
4	Total des actifs pondérés en fonction des risques (APR)	156 869	153 681	153 868	150 888	151 882
4a	Total des actifs pondérés en fonction des risques (pré-plancher)	156 869	153 681	153 868	150 888	151 882
Ratios des fonds propres fondés sur le risque en pourcentage des APR						
5	Ratio de fonds propres de la catégorie 1A	23,2 %	23,7 %	23,1 %	22,9 %	22,4 %
5b	Ratio de fonds propres de la catégorie 1A (pré-plancher)	23,2 %	23,7 %	23,1 %	22,9 %	22,4 %
6	Ratio de fonds propres de la catégorie 1	23,2 %	23,7 %	23,1 %	22,9 %	22,4 %
6b	Ratio de fonds propres de la catégorie 1 (pré-plancher)	23,2 %	23,7 %	23,1 %	22,9 %	22,4 %
7	Ratio des fonds propres totaux	26,1 %	26,1 %	25,6 %	25,5 %	25,3 %
7b	Ratio des fonds propres totaux (pré-plancher)	26,1 %	26,1 %	25,6 %	25,5 %	25,3 %
Exigences supplémentaires de la catégorie 1A en pourcentage des APR						
8	Exigence de conservation des fonds propres	2,5 %	2,5 %	2,5 %	2,5 %	2,5 %
9	Exigence contracyclique	— %	— %	— %	— %	— %
10	Exigences supplémentaires IFIS-i	1,0 %	1,0 %	1,0 %	1,0 %	1,0 %
11	Total des exigences de réserve spécifique de la catégorie 1A (lignes 8+9+10)	3,5 %	3,5 %	3,5 %	3,5 %	3,5 %
12	Fonds propres de la catégorie 1A disponibles après satisfaction des exigences minimales	18,1 %	18,1 %	17,6 %	17,5 %	17,3 %
Ratio de levier Bâle III						
13	Mesure totale de l'exposition aux fins du ratio de levier de Bâle III	481 159	468 023	470 392	463 163	451 038
14	Ratio de levier de Bâle III (ligne 2 / ligne 13)	7,6 %	7,8 %	7,5 %	7,5 %	7,6 %
14b	Ratio de levier de Bâle III (à l'exclusion de l'impact de toute exemption temporaire applicable des réserves de la banque centrale)	s. o.	s. o.	s. o.	s. o.	s. o.
Ratio de liquidité à court terme (LCR)						
15	Total des actifs liquides de haute qualité	66 108	66 102	65 818	65 383	63 085
16	Total des sorties nettes de trésorerie	37 586	37 300	39 381	40 645	36 699
17	Ratio LCR	176 %	178 %	167 %	161 %	172 %
Ratio structurel de liquidité à long terme (NSFR)						
18	Financement stable disponible total	291 176	284 292	284 020	278 165	273 587
19	Financement stable exigé total	223 379	215 967	214 679	212 213	208 655
20	Ratio NSFR	130 %	132 %	132 %	131 %	131 %

Tableau KM2 – Indicateurs clés – Exigences de TLAC (au niveau du groupe de résolution⁽¹⁾)

	a	b	c	d	e
	Au 31 mars 2026	Au 31 décembre 2025	Au 30 septembre 2025	Au 30 juin 2025	Au 31 mars 2025
(en millions de dollars)					
1 Capacité totale d'absorption des pertes (TLAC) disponible ⁽²⁾	55 157	53 170	51 888	48 541	48 615
2 APR totaux au niveau du groupe de résolution	151 658	148 562	148 854	146 087	147 079
3 Ratio TLAC : TLAC en pourcentage des APR (ligne 1 / ligne 2) (%)	36,4 %	35,8 %	34,9 %	33,2 %	33,1 %
4 Mesure de l'exposition aux fins du ratio de levier au niveau du groupe de résolution	472 997	459 957	462 609	455 892	443 245
5 Ratio de levier TLAC : TLAC en pourcentage de la mesure d'exposition aux fins du ratio de levier (ligne 1 / ligne 4)	11,7 %	11,6 %	11,2 %	10,6 %	11,0 %
6a L'exemption de subordination indiquée à l'antépénultième paragraphe du point 11 du tableau du FSB sur la TLAC s'applique-t-elle ?	oui	oui	oui	oui	oui
6b L'exemption de subordination indiquée au pénultième paragraphe du point 11 du tableau des modalités du FSB sur la TLAC s'applique-t-elle ?	non	non	non	non	non
6c Si l'exemption limitée de subordination s'applique, le montant de financement émis qui est assimilé à des passifs exclus et qui est reconnu comme TLAC externe, divisé par le financement émis qui est assimilé à des passifs exclus et qui serait reconnu comme TLAC externe si aucune limite n'était appliquée.	S. O.	S. O.	S. O.	S. O.	S. O.

⁽¹⁾ Les données figurant dans ce tableau diffèrent de celles présentées dans le Tableau CC1, car elles font référence au groupe de résolution qui exclut la Caisse Desjardins Ontario Credit Union Inc.

⁽²⁾ Émission de 3,1 G\$ de créances admissibles à la ligne directrice sur la TLAC au cours du 1^{er} trimestre 2026.

Tableau OV1 – Aperçu des actifs pondérés en fonction des risques (APR)

	a					b					c				
	APR					Exigences minimales de fonds propres ⁽¹⁾									
(en millions de dollars)	Au 31 mars 2026	Au 31 décembre 2025	Au 30 septembre 2025	Au 30 juin 2025	Au 31 mars 2025	Au 31 mars 2026	Au 31 mars 2026	Au 31 mars 2026	Au 31 mars 2026	Au 31 mars 2026	Au 31 mars 2026	Au 31 mars 2026	Au 31 mars 2026	Au 31 mars 2026	
1 Risque de crédit (hors risque de contrepartie – CCR)	106 143	104 454	103 850	102 543	102 670									8 491	
2 dont : approche standard (AS)	27 265	26 594	25 836	24 785	26 320									2 181	
3 dont : approche fondée sur les notations internes « fondation » (FIRB)	13 325	13 187	12 862	12 310	11 651									1 066	
4 dont : approche par critère de classement prudentiel	—	—	—	—	—									—	
5 dont : approche fondée sur les notations internes « avancées » (AIRB)	65 553	64 673	65 152	65 448	64 699									5 244	
6 Risque de contrepartie	4 495	4 402	4 311	4 033	4 733									360	
7 dont : approche standard pour le risque de contrepartie (AS-CCR)	4 072	3 974	3 891	3 517	3 543									326	
8 dont : MMI	—	—	—	—	—									—	
9 dont : autres CCR	423	428	420	516	1 190									34	
10 Charge d'ajustement de l'évaluation de crédit (AEC)	3 353	3 771	3 609	3 273	3 208									268	
11 Positions en actions selon l'approche de la pondération simple des risques et méthode des modèles internes au cours de la période transitoire linéaire de cinq ans	—	—	—	—	—									—	
12 Placements en actions dans les fonds d'investissement – approche par transparence	758	833	741	706	585									61	
13 Placements en actions dans les fonds d'investissement – approche fondée sur le mandat	119	121	138	171	256									10	
14 Placements en actions dans les fonds d'investissement – approche de repli	—	—	—	—	—									—	
15 Risque de règlement	—	—	—	—	—									—	
16 Expositions de titrisation dans le portefeuille bancaire	243	205	209	124	283									19	
17 dont : approche fondée sur les notations internes pour la titrisation (SEC-IRBA)	—	—	—	—	—									—	
18 dont : approche fondée sur les notations externes pour la titrisation (SEC-ERBA), y compris l'approche fondée sur les évaluations internes (approche EI)	60	19	19	20	4									5	
19 dont : approche standard pour la titrisation (SEC-SA)	183	186	190	104	279									14	
20 Risque de marché	5 956	4 504	5 985	5 780	6 055									476	
21 dont : approche standard (AS)	5 956	4 504	5 985	5 780	6 055									476	
22 dont : approche fondée sur les méthodes internes (MMI)	—	—	—	—	—									—	
23 Exigence de fonds propres entre portefeuille de négociation et portefeuille bancaire	—	—	—	—	—									—	
24 Risque opérationnel	24 395	23 884	23 355	22 927	22 957									1 952	
25 Montants inférieurs aux seuils de déduction (avant pondération des risques de 250 %)	11 407	11 507	11 670	11 331	11 135									913	
26 Plancher d'APR appliqué	72,5 %	72,5 %	72,5 %	72,5 %	72,5 %									— %	
27 Ajustement au moyen du plancher (avant application du plafond transitoire)	—	—	—	—	—									—	
28 Ajustement au moyen du plancher (après application du plafond transitoire)	—	—	—	—	—									—	
29 Total (1 + 6 + 10 + 11 + 12 + 13 + 14 + 15 + 16 + 20 + 23 + 24 + 25 + 28)	156 869	153 681	153 868	150 888	151 882									12 550	

⁽¹⁾ L'exigence minimale de fonds propres représente 8 % des actifs pondérés en fonction des risques.

Actifs pondérés en fonction des risques (APR)

Au 31 mars 2026

	Approche des notations internes		Approche standard		Total		Exigence de capital ⁽²⁾	Taux de pondération moyen des risques
	Expositions ⁽¹⁾	APR	Expositions ⁽¹⁾	APR	Expositions ⁽¹⁾	APR		
(en millions de dollars)								
Risque de crédit autre que le risque de contrepartie								
Emprunteurs souverains	115 629	7 353	7 853	—	123 482	7 353	588	6,0 %
Organismes publics hors administration centrale	—	—	9 301	1 861	9 301	1 861	149	20,0 %
Institutions financières	5 818	1 205	3 034	1 283	8 852	2 488	199	28,1 %
Entreprises	48 831	25 223	13 646	11 993	62 477	37 216	2 977	59,6 %
Titrisation	—	—	412	243	412	243	19	58,8 %
Actions	—	—	1 040	1 742	1 040	1 742	139	167,4 %
PME assimilées aux autres expositions sur la clientèle de détail	10 837	5 770	344	266	11 181	6 036	483	54,0 %
Immobilier	191 175	28 658	5 906	4 101	197 081	32 759	2 621	16,6 %
Autres expositions sur la clientèle de détail (à l'exception des PME)	23 309	6 733	937	228	24 246	6 961	557	28,7 %
Expositions renouvelables sur la clientèle de détail éligibles	14 529	3 936	1 546	1 165	16 075	5 101	409	31,7 %
Sous-total du risque de crédit autre que le risque de contrepartie	410 128	78 878	44 019	22 882	454 147	101 760	8 141	22,4 %
Risque de contrepartie								
Emprunteurs souverains	11	—	—	—	11	—	—	3,6 %
Organismes publics hors administration centrale	—	—	—	—	—	—	—	— %
Institutions financières	7 887	2 719	78	16	7 965	2 735	219	34,3 %
Entreprises	2	1	80	80	82	81	7	99,7 %
Portefeuille de négociation	2 141	1 032	775	630	2 916	1 662	133	57,0 %
Charge d'ajustement de l'évaluation de crédit (AEC)	—	—	—	3 353	—	3 353	268	— %
Exigences supplémentaires liées au portefeuille bancaire et de négociation	—	—	386	17	386	17	1	4,3 %
Sous-total du risque de contrepartie	10 041	3 752	1 319	4 096	11 360	7 848	628	69,1 %
Autres actifs ⁽³⁾	—	—	—	—	31 455	16 910	1 353	53,8 %
Total du risque de crédit	420 169	82 630	45 338	26 978	496 962	126 518	10 122	25,5 %
Risque de marché	—	—	—	5 956	—	5 956	476	— %
Risque opérationnel	—	—	—	24 395	—	24 395	1 952	— %
Total des actifs pondérés en fonction des risques	420 169	82 630	45 338	57 329	496 962	156 869	12 550	31,6 %

Pour les notes de bas de tableau, se reporter à la page suivante.

Actifs pondérés en fonction des risques (APR) (suite)

	Actifs pondérés en fonction des risques			
	Au 31 décembre 2025	Au 30 septembre 2025	Au 30 juin 2025	Au 31 mars 2025
(en millions de dollars)				
Risque de crédit autre que le risque de contrepartie				
Emprunteurs souverains	6 967	6 708	6 599	6 259
Organismes publics hors administration centrale	1 847	1 868	1 829	1 880
Institutions financières	2 326	2 289	2 379	2 307
Entreprises	36 993	35 342	34 052	34 791
Titrisation	205	209	124	283
Actions	1 810	1 736	1 840	1 829
PME assimilées aux autres expositions sur la clientèle de détail	6 341	6 433	6 394	6 390
Immobilier	32 407	33 299	33 718	33 085
Autres expositions sur la clientèle de détail (à l'exception des PME)	6 445	6 536	6 390	6 372
Expositions renouvelables sur la clientèle de détail éligibles	5 052	5 306	5 177	5 487
Sous-total du risque de crédit autre que le risque de contrepartie	100 393	99 726	98 502	98 683
Risque de contrepartie				
Emprunteurs souverains	1	—	—	—
Organismes publics hors administration centrale	—	—	—	—
Institutions financières	2 637	2 413	2 213	1 859
Entreprises	79	164	139	373
Portefeuille de négociation	1 670	1 718	1 661	2 475
Charge d'ajustement de l'évaluation de crédit (AEC)	3 771	3 609	3 273	3 208
Exigences supplémentaires liées au portefeuille bancaire et de négociation	15	16	20	26
Sous-total du risque de contrepartie	8 173	7 920	7 306	7 941
Autres actifs ⁽³⁾	16 727	16 882	16 373	16 246
Total du risque de crédit	125 293	124 528	122 181	122 870
Risque de marché	4 504	5 985	5 780	6 055
Risque opérationnel	23 884	23 355	22 927	22 957
Total des actifs pondérés en fonction des risques	153 681	153 868	150 888	151 882

⁽¹⁾ Expositions nettes après l'atténuation du risque de crédit (déduction faite des provisions pour pertes de crédit attendues sur prêts dépréciés autres que la clientèle de détail [à l'exception des prêts sur cartes de crédit] selon l'approche standard, à l'exclusion de ceux selon l'approche des notations internes, conformément à la *Ligne directrice sur les normes relatives à la suffisance du capital*, émise par l'AMF).

⁽²⁾ L'exigence minimale de fonds propres représente 8 % des actifs pondérés en fonction des risques.

⁽³⁾ Cette rubrique comprend, entre autres, la part des investissements en-dessous d'un certain seuil dans les composantes déconsolidées aux fins des fonds propres réglementaires (principalement Desjardins Groupe d'assurances générales inc. et Desjardins Sécurité financière, compagnie d'assurance vie), qui est pondérée à 250 %. Par ailleurs, cette catégorie exclut la charge d'AEC et les exigences supplémentaires liées au portefeuille bancaire et de négociation, qui sont divulguées dans la section portant sur le risque de crédit de contrepartie.

Actifs pondérés en fonction des risques par secteurs d'activité

(en millions de dollars)	Au 31 mars 2026	Au 31 décembre 2025	Au 30 septembre 2025	Au 30 juin 2025	Au 31 mars 2025
Attribués aux secteurs d'activité					
Particuliers et Entreprises	124 878	123 476	123 585	121 991	122 542
Gestion de patrimoine et Assurance de personnes	7 567	6 731	6 858	6 704	6 918
Assurance de dommages	4 229	4 552	4 231	4 066	3 794
Autres	20 195	18 922	19 194	18 127	18 628
Non attribués	—	—	—	—	—
Total des actifs pondérés en fonction des risques	156 869	153 681	153 868	150 888	151 882

Évolution des actifs pondérés en fonction des risques

(en millions de dollars)	Pour les périodes de trois mois terminées le														
	31 mars 2026			31 décembre 2025			30 septembre 2025			30 juin 2025			31 mars 2025		
	Risque de crédit autre que le risque de contrepartie	Risque de contre- partie	Total	Risque de crédit autre que le risque de contrepartie	Risque de contre- partie	Total	Risque de crédit autre que le risque de contrepartie	Risque de contre- partie	Total	Risque de crédit autre que le risque de contrepartie	Risque de contre- partie	Total	Risque de crédit autre que le risque de contrepartie	Risque de contre- partie	Total
Risque de crédit															
Actifs pondérés en fonction des risques au début de la période	117 120	8 173	125 293	116 608	7 920	124 528	114 875	7 306	122 181	114 929	7 941	122 870	114 930	6 915	121 845
Taille du portefeuille ⁽¹⁾	1 932	443	2 375	152	62	214	2 095	631	2 726	1 899	(182)	1 717	3 683	1 098	4 781
Qualité du portefeuille ⁽²⁾	(242)	431	189	161	185	346	(318)	(43)	(361)	(2 137)	(447)	(2 584)	(239)	15	(224)
Mise à jour des modèles ⁽³⁾	259	(42)	217	—	—	—	(70)	1	(69)	(668)	(15)	(683)	(3 327)	(73)	(3 400)
Méthodes et politiques ⁽⁴⁾	(608)	(1 169)	(1 777)	86	—	86	(289)	—	(289)	83	—	83	(105)	—	(105)
Acquisitions et cessions	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
Variation des taux de change	209	12	221	113	6	119	315	25	340	769	9	778	(13)	(14)	(27)
Autres	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
Total des variations des actifs pondérés en fonction des risques	1 550	(325)	1 225	512	253	765	1 733	614	2 347	(54)	(635)	(689)	(1)	1 026	1 025
Actifs pondérés en fonction des risques à la fin de la période	118 670	7 848	126 518	117 120	8 173	125 293	116 608	7 920	124 528	114 875	7 306	122 181	114 929	7 941	122 870

(en millions de dollars)	Pour les périodes de trois mois terminées le				
	31 mars 2026	31 décembre 2025	30 septembre 2025	30 juin 2025	31 mars 2025
	Risque de marché				
Actifs pondérés en fonction des risques au début de la période	4 504	5 985	5 780	6 055	4 901
Variation des niveaux de risque ⁽⁵⁾	1 452	(1 481)	205	(275)	1 154
Mise à jour des modèles ⁽³⁾	—	—	—	—	—
Méthodes et politiques ⁽⁴⁾	—	—	—	—	—
Acquisitions et cessions	—	—	—	—	—
Variation des taux de change	—	—	—	—	—
Autres	—	—	—	—	—
Total des variations des actifs pondérés en fonction des risques	1 452	(1 481)	205	(275)	1 154
Actifs pondérés en fonction des risques à la fin de la période	5 956	4 504	5 985	5 780	6 055
Risque opérationnel					
Actifs pondérés en fonction des risques au début de la période	23 884	23 355	22 927	22 957	22 875
Revenus générés	511	529	428	(30)	266
Méthodes et politiques ⁽⁴⁾	—	—	—	—	(184)
Acquisitions et cessions	—	—	—	—	—
Total des variations des actifs pondérés en fonction des risques	511	529	428	(30)	82
Actifs pondérés en fonction des risques à la fin de la période	24 395	23 884	23 355	22 927	22 957
Ajustement en fonction du plancher d'APR					
Actifs pondérés en fonction des risques au début de la période	—	—	—	—	—
Taille du portefeuille ⁽¹⁾	—	—	—	—	—
Qualité du portefeuille ⁽²⁾	—	—	—	—	—
Mise à jour des modèles ⁽³⁾	—	—	—	—	—
Méthodes et politiques ⁽⁴⁾	—	—	—	—	—
Acquisitions et cessions	—	—	—	—	—
Variation des taux de change	—	—	—	—	—
Autres	—	—	—	—	—
Total des variations des actifs pondérés en fonction des risques	—	—	—	—	—
Actifs pondérés en fonction des risques à la fin de la période	—	—	—	—	—

(1) Concerne la hausse ou la baisse des expositions sous-jacentes.

(2) Concerne la variation des facteurs d'atténuation du risque et de la qualité des portefeuilles.

(3) Concerne l'évolution des modèles et des paramètres de risque.

(4) Concerne les changements réglementaires et l'évolution des méthodes de calcul du capital réglementaire.

(5) Concerne la variation due aux changements dans les positions et à la volatilité du marché.

Tableau CMS1 – Comparaison des APR modélisés et standard au niveau du risque

	a	b	c	d	a	b	c	d
	Au 31 mars 2026				Au 31 décembre 2025			
	APR pour les approches modélisées dont l'institution financière a l'autorisation réglementaire d'utiliser	APR pour les portefeuilles utilisant des approches standards	Total des APR réels (a + b) (c.-à-d. APR que l'institution financière déclare comme exigences actuelles)	APR calculés selon l'approche standard intégrale (c.-à-d. utilisés comme fondement du plancher d'APR)	APR pour les approches modélisées dont l'institution financière a l'autorisation réglementaire d'utiliser	APR pour les portefeuilles utilisant des approches standards	Total des APR réels (a + b) (c.-à-d. APR que l'institution financière déclare comme exigences actuelles)	APR calculés selon l'approche standard intégrale (c.-à-d. utilisés comme fondement du plancher d'APR)
(en millions de dollars)								
Type de risque								
1 Risque de crédit (hors risque de contrepartie - CCR)	78 878	27 265	106 143	173 624	77 860	26 594	104 454	170 703
2 Risque de contrepartie	3 752	743	4 495	4 106	3 653	749	4 402	3 785
3 Charge d'ajustement de l'évaluation de crédit (AEC)		3 353	3 353	3 353		3 771	3 771	3 771
4 Expositions de titrisation dans le portefeuille bancaire	—	243	243	243	—	205	205	205
5 Risque de marché	—	5 956	5 956	5 956	—	4 504	4 504	4 504
6 Risque opérationnel		24 395	24 395	24 395		23 884	23 884	23 884
7 APR résiduels		12 284	12 284	12 351		12 461	12 461	12 523
8 Total	82 630	74 239	156 869	224 028	81 513	72 168	153 681	219 375
	a	b	c	d	a	b	c	d
	Au 30 septembre 2025				Au 30 juin 2025			
	APR pour les approches modélisées dont l'institution financière a l'autorisation réglementaire d'utiliser	APR pour les portefeuilles utilisant des approches standards	Total des APR réels (a + b) (c.-à-d. APR que l'institution financière déclare comme exigences actuelles)	APR calculés selon l'approche standard intégrale (c.-à-d. utilisés comme fondement du plancher d'APR)	APR pour les approches modélisées dont l'institution financière a l'autorisation réglementaire d'utiliser	APR pour les portefeuilles utilisant des approches standards	Total des APR réels (a + b) (c.-à-d. APR que l'institution financière déclare comme exigences actuelles)	APR calculés selon l'approche standard intégrale (c.-à-d. utilisés comme fondement du plancher d'APR)
(en millions de dollars)								
Type de risque								
1 Risque de crédit (hors risque de contrepartie - CCR)	78 014	25 836	103 850	169 096	77 758	24 785	102 543	165 686
2 Risque de contrepartie	3 462	849	4 311	3 597	3 158	875	4 033	3 363
3 Charge d'ajustement de l'évaluation de crédit (AEC)		3 609	3 609	3 609		3 273	3 273	3 273
4 Expositions de titrisation dans le portefeuille bancaire	—	209	209	209	—	124	124	124
5 Risque de marché	—	5 985	5 985	5 985	—	5 780	5 780	5 780
6 Risque opérationnel		23 355	23 355	23 355		22 927	22 927	22 927
7 APR résiduels		12 549	12 549	12 623		12 208	12 208	12 283
8 Total	81 476	72 392	153 868	218 474	80 916	69 972	150 888	213 436

Tableau CMS1 – Comparaison des APR modélisés et standard au niveau du risque (suite)

	a	b	c	d
	Au 31 mars 2025			
	APR pour les approches modélisées dont l'institution financière a l'autorisation réglementaire d'utiliser	APR pour les portefeuilles utilisant des approches standards	Total des APR réels (a + b) (c.-à-d. APR que l'institution financière déclare comme exigences actuelles)	APR calculés selon l'approche standard intégrale (c.-à-d. utilisés comme fondement du plancher d'APR)
(en millions de dollars)				
Type de risque				
1 Risque de crédit (hors risque de contrepartie - CCR)	76 350	26 320	102 670	163 340
2 Risque de contrepartie	3 063	1 670	4 733	4 331
3 Charge d'ajustement de l'évaluation de crédit (AEC)		3 208	3 208	3 208
4 Expositions de titrisation dans le portefeuille bancaire	—	283	283	283
5 Risque de marché	—	6 055	6 055	6 055
6 Risque opérationnel		22 957	22 957	22 957
7 APR résiduels		11 976	11 976	12 055
8 Total	79 413	72 469	151 882	212 229

Tableau CMS2 – Comparaison des APR modélisés et standard pour le risque de crédit au niveau de la classe d'actifs

	a	b	c	d	a	b	c	d
	Au 31 mars 2026				Au 31 décembre 2025			
	APR pour les approches modélisées dont l'institution financière a l'autorisation réglementaire d'utiliser	APR pour les portefeuilles utilisant des approches standards	Total des APR réels (a + b) (c.-à-d. APR que l'institution financière déclare comme exigences actuelles)	APR calculés selon l'approche standard intégrale (c.-à-d. utilisés comme fondement du plancher d'APR)	APR pour les approches modélisées dont l'institution financière a l'autorisation réglementaire d'utiliser	APR pour les portefeuilles utilisant des approches standards	Total des APR réels (a + b) (c.-à-d. APR que l'institution financière déclare comme exigences actuelles)	APR calculés selon l'approche standard intégrale (c.-à-d. utilisés comme fondement du plancher d'APR)
(en millions de dollars)								
Classes d'actifs								
1 Emprunteurs souverains	7 353	1 907	9 260	1 902	6 951	1 891	8 842	1 902
Dont: catégorisés comme BMD/OP selon l'AS	1	1 907	1 908	1 890	1	1 875	1 876	1 875
2 Institutions de dépôts et banques	1 205	1 285	2 490	7 897	1 177	1 149	2 326	6 979
Obligations sécurisées	—	—	—	—	—	—	—	—
3 Actions	—	865	865	865	—	856	856	856
4 Créances achetées	—	65	65	65	—	42	42	42
5 Entreprises	36 152	15 194	51 346	84 082	36 110	15 053	51 163	83 226
Dont : approche fondée sur les notations internes « fondation » (FIRB)	10 045	—	10 045	12 987	9 529	—	9 529	12 412
Dont : approche fondée sur les notations internes « avancée » (AIRB)	26 107	—	26 107	55 901	26 581	—	26 581	55 761
6 Portefeuilles de détail réglementaires	32 093	2 446	34 539	67 381	31 141	2 383	33 524	67 249
Dont : expositions renouvelables admissibles sur la clientèle de détail	4 891	1 290	6 181	8 570	4 748	1 302	6 050	8 777
Dont : autres expositions sur la clientèle de détail	12 848	507	13 355	16 370	12 641	436	13 077	16 071
Dont : hypothèques résidentielles de la clientèle de détail	14 354	649	15 003	42 441	13 752	645	14 397	42 401
7 Financement spécialisé	2 075	—	2 075	5 929	2 481	1	2 482	5 230
Dont : immobilier de rapport et immobilier commercial à forte volatilité	—	—	—	—	—	—	—	—
8 Autres	—	5 503	5 503	5 503	—	5 219	5 219	5 219
9 Total	78 878	27 265	106 143	173 624	77 860	26 594	104 454	170 703

Tableau CMS2 – Comparaison des APR modélisés et standard pour le risque de crédit au niveau de la classe d'actifs (suite)

	a	b	c	d	a	b	c	d
	Au 30 septembre 2025				Au 30 juin 2025			
	APR pour les approches modélisées dont l'institution financière a l'autorisation réglementaire d'utiliser	APR pour les portefeuilles utilisant des approches standards	Total des APR réels (a + b) (c.-à-d. APR que l'institution financière déclare comme exigences actuelles)	APR calculés selon l'approche standard intégrale (c.-à-d. utilisés comme fondement du plancher d'APR)	APR pour les approches modélisées dont l'institution financière a l'autorisation réglementaire d'utiliser	APR pour les portefeuilles utilisant des approches standards	Total des APR réels (a + b) (c.-à-d. APR que l'institution financière déclare comme exigences actuelles)	APR calculés selon l'approche standard intégrale (c.-à-d. utilisés comme fondement du plancher d'APR)
(en millions de dollars)								
Classes d'actifs								
1 Emprunteurs souverains	6 708	1 896	8 604	1 912	6 599	1 858	8 457	1 868
Dont: catégorisés comme BMD/OP selon l'AS	2	1 896	1 898	1 896	2	1 858	1 860	1 858
2 Institutions de dépôts et banques	1 139	1 150	2 289	6 646	1 224	1 156	2 380	6 259
Obligations sécurisées	—	—	—	—	—	—	—	—
3 Actions	—	857	857	857	—	962	962	962
4 Créances achetées	—	40	40	40	—	18	18	18
5 Entreprises	36 309	14 272	50 581	81 820	36 568	13 140	49 708	79 856
Dont : approche fondée sur les notations internes « fondation » (FIRB)	9 606	—	9 606	12 735	9 292	—	9 292	12 203
Dont : approche fondée sur les notations internes « avancée » (AIRB)	26 703	—	26 703	54 812	27 276	—	27 276	54 513
6 Portefeuilles de détail réglementaires	31 741	2 407	34 148	67 181	31 572	2 365	33 937	66 730
Dont : expositions renouvelables admissibles sur la clientèle de détail	5 065	1 298	6 363	8 992	4 938	1 287	6 225	9 023
Dont : autres expositions sur la clientèle de détail	12 710	471	13 181	16 072	12 565	448	13 013	15 881
Dont : hypothèques résidentielles de la clientèle de détail	13 966	638	14 604	42 117	14 069	630	14 699	41 826
7 Financement spécialisé	2 117	2	2 119	5 428	1 795	243	2 038	4 950
Dont : immobilier de rapport et immobilier commercial à forte volatilité	—	—	—	—	—	—	—	—
8 Autres	—	5 212	5 212	5 212	—	5 043	5 043	5 043
9 Total	78 014	25 836	103 850	169 096	77 758	24 785	102 543	165 686

Tableau CMS2 – Comparaison des APR modélisés et standard pour le risque de crédit au niveau de la classe d'actifs (suite)

	a	b	c	d
	Au 31 mars 2025			
	APR pour les approches modélisées dont l'institution financière a l'autorisation réglementaire d'utiliser	APR pour les portefeuilles utilisant des approches standards	Total des APR réels (a + b) (c.-à-d. APR que l'institution financière déclare comme exigences actuelles)	APR calculés selon l'approche standard intégrale (c.-à-d. utilisés comme fondement du plancher d'APR)
(en millions de dollars)				
Classes d'actifs				
1 Emprunteurs souverains	6 259	1 906	8 165	1 922
Dont: catégorisés comme BMD/OP selon l'AS	2	1 906	1 908	1 906
2 Institutions de dépôts et banques	1 237	1 071	2 308	5 945
Obligations sécurisées	—	—	—	—
3 Actions	—	987	987	987
4 Créances achetées	—	22	22	22
5 Entreprises	35 899	13 526	49 425	78 675
Dont : approche fondée sur les notations internes « fondation » (FIRB)	8 988	—	8 988	11 740
Dont : approche fondée sur les notations internes « avancée » (AIRB)	26 911	—	26 911	53 405
6 Portefeuilles de détail réglementaires	31 529	2 366	33 895	65 323
Dont : expositions renouvelables admissibles sur la clientèle de détail	5 315	1 260	6 575	9 069
Dont : autres expositions sur la clientèle de détail	12 454	475	12 929	15 626
Dont : hypothèques résidentielles de la clientèle de détail	13 760	631	14 391	40 628
7 Financement spécialisé	1 426	1 330	2 756	5 354
Dont : immobilier de rapport et immobilier commercial à forte volatilité	—	—	—	—
8 Autres	—	5 112	5 112	5 112
9 Total	76 350	26 320	102 670	163 340

COMPOSITION DES FONDS PROPRES ET TLAC

Tableau CC1 – Composition des fonds propres réglementaires

(en millions de dollars)		a	b	Au	Au	Au	Au
		Au 31 mars 2026	Références au tableau CC2	31 décembre 2025	30 septembre 2025	30 juin 2025	31 mars 2025
Fonds propres de la catégorie 1A et assimilés : instruments et réserves							
1	Instruments de fonds propres de la catégorie 1A éligibles directement émis (et leur équivalent) ⁽¹⁾	4 421	A	4 494	4 555	4 608	4 657
2	Réserves admissibles et excédents non répartis	37 293	B + C	36 394	35 766	34 373	33 344
3	Cumul des autres éléments du résultat global (et autres réserves)	427	D	692	842	638	715
5	Instruments de fonds propres de la catégorie 1A émis par des filiales et détenus par des tiers (montant autorisé dans les fonds propres de la catégorie 1A)	—		—	—	—	—
6	Instruments de fonds propres de la catégorie 1A avant ajustements réglementaires	42 141		41 580	41 163	39 619	38 716
Fonds propres de catégorie 1A et assimilés : Ajustements réglementaires							
7	Ajustements de valorisation prudentiels ⁽²⁾	27	Note	24	22	21	21
7a	Prêts hypothécaires inversés	—		—	—	—	—
7b	Expositions sur contreparties centrales non admissibles	—		—	—	—	—
7c	Seuils d'importance relative sur protection de crédit	—		—	—	—	—
7d	Absence de paiement contre livraison pour les transactions ne faisant pas appel à un système de livraison contre paiement	—		—	—	—	—
8	Goodwill (nets du passif d'impôt différé correspondant)	1 030	E + F	596	592	592	592
9	Actifs incorporels autres que les charges administratives transférables liées aux créances hypothécaires et les logiciels (déduction faite des passifs d'impôt différé admissibles)	1 113	G + H	1 002	1 039	1 059	1 052
10	Actifs d'impôt différé, sauf s'ils résultent de différences temporaires (déduction faite des passifs d'impôts différés admissibles)	43	I + J	36	67	70	57
11	Réserve de couverture des flux de trésorerie	227	K	336	464	382	438
12	Déficit de provisions pour pertes attendues ⁽²⁾	267	Note	246	296	300	323
13	Gain sur vente de produits de la titrisation	—		—	—	—	—
14	Gains et pertes attribuables à des variations de la juste valeur des passifs financiers dues à l'évolution du risque de crédit de l'entité	20	L	23	21	21	17
15	Actifs des régimes de retraite à prestations déterminées (déduction faite des passifs d'impôt différé admissibles)	815	M + N	747	805	561	380
16	Participation détenue dans ses propres instruments de fonds propres de la catégorie 1A (si aucune consolidation n'est effectuée)	—		—	—	—	—
17	Participations croisées sous forme d'instruments de fonds propres de la catégorie 1A ⁽¹⁾	—		—	—	—	—
18	Participations de l'« entité » dans les fonds propres de banques, entreprises d'assurances et autres entités financières situées au-delà du périmètre de la consolidation réglementaire, à hauteur de 10 % au plus de leurs fonds propres, déduction faite des positions courtes éligibles (montant excédant 10 % des fonds propres de l'entité)	—		—	—	—	—
19	Participations significatives de l'« entité » aux fonds propres de banques, entreprises d'assurances et autres entités financières situées au-delà du périmètre de la consolidation réglementaire, déduction faite des positions courtes éligibles (montant excédant 10 % des fonds propres de l'entité) ⁽³⁾	3 355	O + P	3 483	3 869	3 571	3 304
20	Charges administratives transférables liées aux créances hypothécaires (montant supérieur au seuil de 10 %)	—		—	—	—	—
21	Actif d'impôt différé résultant de différences temporaires (montant excédant le seuil de 10 %, net du passif d'impôt différé correspondant)	—		—	—	—	—
22	Montant excédant le seuil de 15 %	—		—	—	—	—
23	dont : participations significatives dans les instruments de fonds propres de la catégorie 1A d'entités financières	—		—	—	—	—
24	dont : charges administratives transférables liées aux créances hypothécaires	—		—	—	—	—
25	dont : actifs d'impôt différé résultant de différences temporaires	—		—	—	—	—
26	Autres déductions ou ajustements réglementaires des fonds propres de la catégorie 1A ⁽³⁾⁽⁴⁾	(1 829)	Note	(2 031)	(2 146)	(2 151)	(2 179)
27	Ajustements réglementaires appliqués aux instruments de fonds propres de la catégorie 1A et assimilés en raison de l'insuffisance des fonds propres de la catégorie 1B et des fonds propres de la catégorie 2 pour couvrir les déductions	650	Q	650	650	650	650
28	Total des ajustements réglementaires aux fonds propres de la catégorie 1A et assimilés	5 718		5 112	5 679	5 076	4 655
29	Total des fonds propres de la catégorie 1A et assimilés	36 423		36 468	35 484	34 543	34 061

Pour les notes de bas de tableau, se reporter à la page 18.

Tableau CC1 – Composition des fonds propres réglementaires (suite)

	a	b	Au 31 décembre 2025	Au 30 septembre 2025	Au 30 juin 2025	Au 31 mars 2025
	Au 31 mars 2026	Références au tableau CC2				
(en millions de dollars)						
Fonds propres de la catégorie 1B : instruments						
30	—		—	—	—	—
31	—		—	—	—	—
32	—		—	—	—	—
34	—		—	—	—	—
36	—		—	—	—	—
Fonds propres de la catégorie 1B avant ajustements réglementaires						
Fonds propres de la catégorie 1B : ajustements réglementaires						
37	—		—	—	—	—
38	—		—	—	—	—
39	—		—	—	—	—
40	650	Q	650	650	650	650
41	(650)	Q	(650)	(650)	(650)	(650)
42	—		—	—	—	—
43	—		—	—	—	—
44	—		—	—	—	—
45	36 423		36 468	35 484	34 543	34 061
Fonds propres de la catégorie 2 : instruments et provisions						
46	5 808	R + S	4 837	4 889	4 869	5 266
48	—		—	—	—	—
50	136	T	127	136	135	130
51	5 944		4 964	5 025	5 004	5 396
Fonds propres de la catégorie 2 : ajustements réglementaires						
52	—		—	—	—	—
53	—		—	—	—	—
54	—		—	—	—	—
55	1 350	U + V	1 350	1 100	1 100	1 100
56	—		—	—	—	—
57	1 350		1 350	1 100	1 100	1 100
58	4 594		3 614	3 925	3 904	4 296
59	41 017		40 082	39 409	38 447	38 357
60	156 869		153 681	153 868	150 888	151 882

Pour les notes de bas de tableau, se reporter à la page 18.

Tableau CC1 – Composition des fonds propres réglementaires (suite)

		a	b				
		Au 31 mars 2026	Références au tableau CC2	Au 31 décembre 2025	Au 30 septembre 2025	Au 30 juin 2025	Au 31 mars 2025
(en millions de dollars)							
Ratios et coussins de fonds propres							
61	Fonds propres de la catégorie 1A et assimilés (en % des actifs pondérés en fonction des risques)	23,2 %		23,7 %	23,1 %	22,9 %	22,4 %
62	Fonds propres de la catégorie 1 (en % des actifs pondérés en fonction des risques)	23,2 %		23,7 %	23,1 %	22,9 %	22,4 %
63	Total des fonds propres (en % des actifs pondérés en fonction des risques)	26,1 %		26,1 %	25,6 %	25,5 %	25,3 %
64	Coussin spécifique à l'entité (coussin de conservation des fonds propres + coussin contracyclique + exigence de capacité accrue d'absorption des pertes, en % des actifs pondérés en fonction des risques)	3,5 %		3,5 %	3,5 %	3,5 %	3,5 %
65	dont : coussin de conservation des fonds propres	2,5 %		2,5 %	2,5 %	2,5 %	2,5 %
66	dont : coussin contracyclique spécifique à l'entité	s. o.		s. o.	s. o.	s. o.	s. o.
67	dont : exigence de capacité accrue d'absorption des pertes	1,0 %		1,0 %	1,0 %	1,0 %	1,0 %
68	Fonds propres de la catégorie 1A (en % des actifs pondérés en fonction des risques) disponibles après satisfaction des exigences minimales de fonds propres	18,1 %		18,1 %	17,6 %	17,5 %	17,3 %
Minima nationaux							
69	Ratio minimal de fonds propres de la catégorie 1A	8,0 %		8,0 %	8,0 %	8,0 %	8,0 %
70	Ratio minimal de fonds propres de la catégorie 1	9,5 %		9,5 %	9,5 %	9,5 %	9,5 %
71	Ratio minimal de fonds propres totaux	11,5 %		11,5 %	11,5 %	11,5 %	11,5 %
Montants inférieurs aux seuils de déduction (avant pondération des risques)							
72	Participations non significatives dans les fonds propres et autres passifs TLAC d'autres entités financières	3 357	W	3 093	3 210	3 010	3 010
73	Participations significatives dans les instruments de fonds propres de la catégorie 1A d'entités financières	4 043	X	4 060	4 000	3 876	3 802
74	Charges administratives transférables liées aux créances hypothécaires (nettes du passif d'impôt différé correspondant)	—		—	—	—	—
75	Actif d'impôt différé résultant de différences temporaires (net du passif d'impôt différé correspondant)	493	Y	516	640	629	646
Plafonds applicables à l'inclusion de provisions dans les fonds propres de la catégorie 2							
76	Provisions éligibles à l'inclusion dans les fonds propres de la catégorie 2 au titre des expositions soumises à l'approche standard (avant application du plafond)	136		127	136	135	130
77	Plafond applicable à l'inclusion de provisions dans les fonds propres de la catégorie 2 selon l'approche standard	136		127	136	135	130
78	Provisions éligibles à l'inclusion dans les fonds propres de la catégorie 2 au titre des expositions soumises à l'approche notations internes (avant application du plafond)	s. o.		s. o.	s. o.	s. o.	s. o.
79	Plafond applicable à l'inclusion de provisions dans les fonds propres de la catégorie 2 selon l'approche notations internes	s. o.		s. o.	s. o.	s. o.	s. o.

(1) Les parts de capital F, figurant à la ligne 1, sont présentées nettes des parts détenues dans le fonds fiduciaire de la Fédération au 31 mars 2026. Les périodes précédentes ont été ajustées.

(2) Éléments considérés dans les fonds propres réglementaires seulement.

(3) Inclut les marges sur services contractuels déclarées comme élément de passif dans les états financiers des filiales d'assurance du Mouvement.

(4) Inclut les placements en actions dans les fonds d'investissement soumis à l'approche de repli, déduits des fonds propres de la catégorie 1A.

Variations trimestrielles des fonds propres réglementaires

(en millions de dollars)	Au 31 mars 2026	Au 31 décembre 2025	Au 30 septembre 2025	Au 30 juin 2025	Au 31 mars 2025
Fonds propres de la catégorie 1A					
Solde au début de la période	36 468	35 484	34 543	34 061	33 157
Croissance des réserves et des excédents non répartis	899	628	1 393	1 029	561
Cumul des autres éléments du résultat global admissibles	(265)	(150)	204	(77)	459
Parts de capital F ^{(1) (2)}	(73)	(61)	(53)	(49)	(47)
Dédutions ⁽¹⁾	(606)	567	(603)	(421)	(69)
Solde à la fin de la période	36 423	36 468	35 484	34 543	34 061
Total des fonds propres de la catégorie 1⁽³⁾	36 423	36 468	35 484	34 543	34 061
Fonds propres de la catégorie 2					
Solde au début de la période	3 614	3 925	3 904	4 296	3 112
Instruments admissibles ⁽⁴⁾	971	(52)	20	(397)	1 277
Portion admissible de la provision pour perte de crédit	9	(9)	1	5	31
Dédutions	—	(250)	—	—	(124)
Solde à la fin de la période	4 594	3 614	3 925	3 904	4 296
Total des fonds propres	41 017	40 082	39 409	38 447	38 357

⁽¹⁾ Les parts de capital F sont présentées nettes des parts détenues dans le fonds fiduciaire de la Fédération au 31 mars 2026. Les périodes précédentes ont été ajustées.

⁽²⁾ Le 23 janvier 2026, la Fédération a procédé au rachat pour annulation de 10 000 000 de parts de capital F détenues au Fonds Fiduciaire.

⁽³⁾ Aucun instrument de fonds propres de la catégorie 1B n'a été émis à ce jour.

⁽⁴⁾ La Fédération a procédé à l'émission d'instruments admissibles comme fonds propres d'urgence en cas de non-viabilité (FPUNV) pour un montant de 1,0 G\$ au cours du 1^{er} trimestre 2026.

Tableau CC2 – Rapprochement des fonds propres réglementaires et du bilan

Au 31 mars 2026

(en millions de dollars)	a	b	c	
	Bilan selon les états financiers combinés	Bilan selon le périmètre de la consolidation réglementaire ⁽¹⁾	Comprenant	Références au tableau CC1
Actif				
Trésorerie et dépôts auprès d'institutions financières	6 290	5 011		
Valeurs mobilières	106 830	69 179		
Participations non significatives dans les fonds propres d'autres institutions financières ne dépassant pas les seuils réglementaires			3 357	W
Autres valeurs mobilières			65 822	
Valeurs mobilières empruntées ou acquises en vertu de conventions de revente	27 033	28 942		
Prêts	320 273	318 590		
Participations significatives dans les fonds propres d'institutions financières de la catégorie 2			250	U
Autres prêts			318 340	
Provision pour pertes de crédit	(1 479)	(1 479)		
Portion admissible comprise dans les fonds propres de la catégorie 2			(136)	T
Provisions non comprises dans les fonds propres réglementaires			(1 343)	
Actif net des fonds distincts	34 290	—		
Autres actifs				
Instruments financiers dérivés	11 407	11 352		
Sommes à recevoir des clients, courtiers et institutions financières	5 073	4 763		
Actifs des contrats de réassurance	1 827	—		
Actifs au titre de droits d'utilisation	468	633		
Immeubles de placement	767	1		
Immobilisations corporelles	1 405	1 024		
Goodwill	1 030	37		E
Immobilisations incorporelles	1 336	437		G
Actifs nets au titre des régimes à prestations définies	1 406	1 108		M
Actifs d'impôt différé	876	471		
Actifs d'impôt différé, sauf ceux attribuables à des différences temporaires			81	I
Passifs d'impôt différé, sauf ceux attribuables à des différences temporaires			(38)	J
Actifs d'impôt différé se rapportant à des différences temporaires et n'excédant pas les seuils réglementaires			493	Y
Passifs d'impôt différé liés aux logiciels et aux autres immobilisations incorporelles			(223)	H
Passifs d'impôt différé liés au goodwill			—	F
Passifs d'impôt différé liés aux actifs nets au titre des régimes à prestations définies			(293)	N
Autres éléments d'actifs d'impôt différé			451	
Autres				
Participations dans les entreprises mises en équivalence	1 241	9 011		
Participations significatives dans les fonds propres d'autres institutions financières dépassant le seuil réglementaire de 10 % des fonds propres de la catégorie 1A			184	O
Participations significatives dans les fonds propres d'autres institutions financières ne dépassant pas les seuils réglementaires			4 043	X
Participation dans des filiales déconsolidées dépassant le seuil réglementaire de 10 % des fonds propres de la catégorie 1A ⁽²⁾			3 171	P
Participations significatives dans les fonds propres de catégorie 1B d'autres institutions financières			650	Q
Participations significatives dans les fonds propres d'autres institutions financières de la catégorie 2			1 100	V
Autres ajustements liés aux participations ⁽²⁾			(137)	
Autres éléments	4 247	3 910		
Total de l'actif	524 320	452 990		

Pour les notes de bas de tableau, se reporter à la page suivante.

Tableau CC2 – Rapprochement des fonds propres réglementaires et du bilan (suite)

Au 31 mars 2026

	a	b	c	
	Bilan selon les états financiers combinés	Bilan selon le périmètre de la consolidation réglementaire ⁽¹⁾	Comprenant	Références au tableau CC1
(en millions de dollars)				
Passif				
Dépôts	334 104	334 866		
Passifs des contrats d'assurance	34 668	—		
Autres passifs				
Engagements relatifs aux valeurs mobilières vendues à découvert	16 900	16 629		
Engagements relatifs aux valeurs mobilières prêtées ou vendues en vertu de conventions de rachat	21 218	20 517		
Instruments financiers dérivés	9 071	8 750		
Sommes à payer aux clients, courtiers et institutions financières	15 487	15 041		
Obligations locatives	555	748		
Passifs des contrats de réassurance	37	—		
Passif net des fonds distincts - Contrats d'investissement	30 865	—		
Passifs nets au titre des régimes à prestations définies	650	499		
Passifs d'impôt différé	601	372		
Autres	11 450	7 619		
Obligations subordonnées	5 781	5 781		
Obligations subordonnées incluses dans le calcul des fonds propres de la catégorie 2			5 781	R
Total du passif	481 387	410 822		
Capitaux propres				
Capital social	4 448	4 448		
Parts de qualification			27	S
Parts de capital de la Fédération			4 421	A
Excédents non répartis	4 549	4 431		B
Gains (pertes) attribuables à des variations de juste valeur des passifs financiers à l'égard du risque de crédit de l'entité			20	L
Autres excédents non répartis			4 411	
Cumul des autres éléments du résultat global	427	427		D
Gains (pertes) nets non réalisés sur les titres d'emprunt classés à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global			200	
Gains (pertes) sur instruments financiers dérivés désignés comme couverture de flux de trésorerie			227	K
Réserves	32 862	32 862		C
Participations ne donnant pas le contrôle	647	—		
Total des capitaux propres	42 933	42 168		
Total du passif et des capitaux propres	524 320	452 990		

⁽¹⁾ Le périmètre de consolidation réglementaire exclut les filiales d'assurance, Desjardins Groupe d'assurances générales inc. et Desjardins Sécurité financière, compagnie d'assurance vie. Une description de leurs activités se trouve à la section 2.2 du rapport de gestion du rapport annuel 2025 du Mouvement Desjardins.

⁽²⁾ Inclut les marges sur services contractuels déclarées comme élément de passif dans les états financiers des filiales d'assurance du Mouvement.

Tableau CCA – Principales caractéristiques des instruments de fonds propres réglementaires et des autres instruments de TLAC éligibles

Au 31 mars 2026

Caractéristiques		Parts de qualification		Parts de capital F
1	Émetteur	Caisses Desjardins du Québec	Fédération des caisses Desjardins du Québec	Fédération des caisses Desjardins du Québec
2	Identifiant unique (CUSIP, ISIN ou Bloomberg pour un placement privé)	s. o.	s. o.	s. o.
3	Droit régissant l'instrument	Québec	Québec	Québec
3a	Moyens grâce auxquels l'obligation de validité juridique du point 13 du tableau des modalités de la TLAC est remplie (pour d'autres instruments éligibles à la TLAC régis par le droit étranger)	s. o.	s. o.	s. o.
Traitement réglementaire :				
4	Dispositions transitoires des règles de Bâle III	Instrument catégorie 2	Instrument catégorie 2	Instrument catégorie 1A
5	Règles de Bâle III après la transition	Instrument catégorie 2	Instrument catégorie 2	Instrument catégorie 1A
6	Éligible au niveau de l'entité financière / du groupe / du groupe et de l'entité financière	Entité	Entité	Entité
7	Type d'instrument	Parts de qualification	Parts de qualification	Parts de capital
8	Montant comptabilisé dans les fonds propres réglementaires (en milliers d'unités monétaires, à la date de déclaration la plus récente)	27 087 \$	100 \$	4 420 712 \$
9	Valeur nominale de l'instrument ⁽¹⁾	5 \$	5 \$	10 \$
10	Rubrique comptable	Fonds propres	Fonds propres	Fonds propres
11	Date initiale d'émission	s. o.	s. o.	s. o.
12	Perpétuel ou daté	Perpétuel	Perpétuel	Perpétuel
13	Date d'échéance initiale	Aucune date d'échéance	Aucune date d'échéance	Aucune date d'échéance
14	Remboursement anticipé au gré de l'émetteur sous réserve de l'accord préalable de l'Autorité	Non	Non	Non
15	Date de remboursement anticipé facultatif, dates de remboursement anticipé éventuel et montant du remboursement	s. o.	s. o.	s. o.
16	Dates de remboursement anticipé ultérieures, s'il y a lieu	s. o.	s. o.	s. o.
Coupon ou dividende				
17	Dividende/coupon fixe ou variable	s. o.	s. o.	Variable
18	Taux du coupon et indice, le cas échéant	s. o.	s. o.	4,25 % annuel
19	Existence d'un mécanisme de suspension des versements	s. o.	s. o.	Oui
20	Entièrement discrétionnaire, partiellement discrétionnaire ou obligatoire	s. o.	s. o.	Entièrement discrétionnaire
21	Existence d'un saut de rémunération ou autre incitation au remboursement	s. o.	s. o.	Non
22	Non cumulatif ou cumulatif	s. o.	s. o.	Non cumulatif
23	Convertible ou non convertible	Non convertible	Non convertible	Non convertible
24	Si convertible, seuil de déclenchement de la conversion	s. o.	s. o.	s. o.
25	Si convertible, en totalité ou en partie	s. o.	s. o.	s. o.
26	Si convertible, taux de conversion	s. o.	s. o.	s. o.
27	Si convertible, conversion obligatoire ou facultative	s. o.	s. o.	s. o.
28	Si convertible, indiquer le type d'instrument dans lequel la conversion est possible	s. o.	s. o.	s. o.
29	Si convertible, indiquer l'émetteur de l'instrument dans lequel la conversion se fait	s. o.	s. o.	s. o.
30	Mécanisme de dépréciation	Non	Non	Non
31	Seuil de déclenchement d'une dépréciation	s. o.	s. o.	s. o.
32	Dépréciation totale ou partielle	s. o.	s. o.	s. o.
33	Dépréciation permanente ou temporaire	s. o.	s. o.	s. o.
34	En cas de dépréciation temporaire, description du mécanisme d'appréciation	s. o.	s. o.	s. o.
34a	Type de subordination			
35	En cas de liquidation, position dans la hiérarchie de subordination (indiquer le type d'instrument de rang immédiatement supérieur à l'instrument)	Billets subordonnés FPUNV de la Fédération des Caisses Desjardins du Québec ⁽²⁾	Billets subordonnés FPUNV de la Fédération des Caisses Desjardins du Québec ⁽²⁾	Billets subordonnés FPUNV de la Fédération des Caisses Desjardins du Québec ⁽²⁾
36	Caractéristiques de non-conformité des instruments bénéficiant des dispositions transitoires	Non	Non	Non
37	Le cas échéant, indiquer les caractéristiques de non-conformité	s. o.	s. o.	s. o.

Pour consulter les notes de bas de tableau, se reporter à la page 31.

Tableau CCA – Principales caractéristiques des instruments de fonds propres réglementaires et des autres instruments de TLAC éligibles (suite)

Au 31 mars 2026

Caractéristiques	Billets subordonnés FPUNV		
1 Émetteur	Fédération des caisses Desjardins du Québec	Fédération des caisses Desjardins du Québec	Fédération des caisses Desjardins du Québec
2 Identifiant unique (CUSIP, ISIN ou Bloomberg pour un placement privé)	CUSIP : 31430WGC2 ISIN : CA31430WGC25	CUSIP : 31430WRG1 ISIN : CA31430WRG10	CUSIP : 31430WU44 ISIN : CA31430WU444
3 Droit régissant l'instrument	Québec ainsi que les lois fédérales du Canada applicables	Québec ainsi que les lois fédérales du Canada applicables	Québec ainsi que les lois fédérales du Canada applicables
3a Moyens grâce auxquels l'obligation de validité juridique du point 13 du tableau des modalités de la TLAC est remplie (pour d'autres instruments éligibles à la TLAC régis par le droit étranger)	s. o.	s. o.	s. o.
Traitement réglementaire :			
4 Dispositions transitoires des règles de Bâle III	Instrument catégorie 2	Instrument catégorie 2	Instrument catégorie 2
5 Règles de Bâle III après la transition	Instrument catégorie 2	Instrument catégorie 2	Instrument catégorie 2
6 Éligible au niveau de l'entité financière / du groupe / du groupe et de l'entité financière	Entité	Entité	Entité
7 Type d'instrument	Billets subordonnés	Billets subordonnés	Billets subordonnés
8 Montant comptabilisé dans les fonds propres réglementaires (en milliers d'unités monétaires, à la date de déclaration la plus récente)	999 165 \$	993 817 \$	1 024 537 \$
9 Valeur nominale de l'instrument ⁽¹⁾	1 000 000 000 \$	1 000 000 000 \$	1 000 000 000 \$
10 Rubrique comptable	Passif – Coût amorti	Passif – Coût amorti	Passif – Coût amorti
11 Date initiale d'émission	28 mai 2021	23 août 2022	15 mai 2024
12 Perpétuel ou daté	Daté	Daté	Daté
13 Date d'échéance initiale	28 mai 2031	23 août 2032	15 mai 2034
14 Remboursement anticipé au gré de l'émetteur sous réserve de l'accord préalable de l'Autorité	Oui	Oui	Oui
15 Date de remboursement anticipé facultatif, dates de remboursement anticipé éventuel et montant du remboursement	À partir du 28 mai 2026, à la valeur nominale majorée de l'intérêt couru et impayé ⁽³⁾ À n'importe quelle date après le 28 mai 2026, à la valeur nominale majorée de l'intérêt couru et impayé	À partir du 23 août 2027, à la valeur nominale majorée de l'intérêt couru et impayé À n'importe quelle date après le 23 août 2027, à la valeur nominale majorée de l'intérêt couru et impayé	À partir du 15 mai 2029, à la valeur nominale majorée de l'intérêt couru et impayé À n'importe quelle date après le 15 mai 2029, à la valeur nominale majorée de l'intérêt couru et impayé
16 Dates de remboursement anticipé ultérieures, s'il y a lieu			
Coupon ou dividende			
17 Dividende/coupon fixe ou variable	Fixe, puis variable	Fixe, puis variable	Fixe, puis variable
18 Taux du coupon et indice, le cas échéant ⁽⁴⁾	1,992 % par année jusqu'au 28 mai 2026 (exclusivement). Après cette date, au taux annuel égal au taux des acceptations bancaires à 3 mois, majoré de 0,60 % ⁽⁵⁾	5,035 % par année jusqu'au 23 août 2027 (exclusivement). Après cette date, au taux CORRA composé quotidiennement sur la période d'observation, majoré de 2,29 %	5,279 % par année jusqu'au 15 mai 2029 (exclusivement). Après cette date, au taux annuel égal au taux CORRA composé quotidiennement sur la période d'observation, majoré de 1,56 %
19 Existence d'un mécanisme de suspension des versements	Non	Non	Non
20 Entièrement discrétionnaire, partiellement discrétionnaire ou obligatoire	Obligatoire	Obligatoire	Obligatoire
21 Existence d'un saut de rémunération ou autre incitation au remboursement	Non	Non	Non
22 Non cumulatif ou cumulatif	Cumulatif	Cumulatif	Cumulatif
23 Convertible ou non convertible	Convertible	Convertible	Convertible
24 Si convertible, seuil de déclenchement de la conversion	Voir Note ⁽⁶⁾	Voir Note ⁽⁶⁾	Voir Note ⁽⁶⁾
25 Si convertible, en totalité ou en partie	Toujours converti en totalité	Toujours converti en totalité	Toujours converti en totalité
26 Si convertible, taux de conversion	Voir Note ⁽⁷⁾	Voir Note ⁽⁷⁾	Voir Note ⁽⁷⁾
27 Si convertible, conversion obligatoire ou facultative	Obligatoire	Obligatoire	Obligatoire
28 Si convertible, indiquer le type d'instrument dans lequel la conversion est possible	Parts Z-capital contingent (instrument catégorie 1A)	Parts Z-capital contingent (instrument catégorie 1A)	Parts Z-capital contingent (instrument catégorie 1A)
29 Si convertible, indiquer l'émetteur de l'instrument dans lequel la conversion se fait	Fédération des caisses Desjardins du Québec	Fédération des caisses Desjardins du Québec	Fédération des caisses Desjardins du Québec
30 Mécanisme de dépréciation	Non	Non	Non
31 Seuil de déclenchement d'une dépréciation	s. o.	s. o.	s. o.
32 Dépréciation totale ou partielle	s. o.	s. o.	s. o.
33 Dépréciation permanente ou temporaire	s. o.	s. o.	s. o.
34 En cas de dépréciation temporaire, description du mécanisme d'appréciation	s. o.	s. o.	s. o.
34a Type de subordination			
35 En cas de liquidation, position dans la hiérarchie de subordination (indiquer le type d'instrument de rang immédiatement supérieur à l'instrument)	Créanciers séniors incluant les déposants	Créanciers séniors incluant les déposants	Créanciers séniors incluant les déposants
36 Caractéristiques de non-conformité des instruments bénéficiant des dispositions transitoires	Non	Non	Non
37 Le cas échéant, indiquer les caractéristiques de non-conformité	s. o.	s. o.	s. o.

Pour consulter les notes de bas de tableau, se reporter à la page 31.

Tableau CCA – Principales caractéristiques des instruments de fonds propres réglementaires et des autres instruments de TLAC éligibles (suite)

Au 31 mars 2026

Caractéristiques	Billets subordonnés FPUNV		
1 Émetteur	Fédération des caisses Desjardins du Québec	Fédération des caisses Desjardins du Québec	Fédération des caisses Desjardins du Québec
2 Identifiant unique (CUSIP, ISIN ou Bloomberg pour un placement privé)	CUSIP : 31430W7J7 ISIN : CA31430W7J76	Common Code : 310146765 ISIN : CH1454185872	Common Code : 310518930 ISIN : XS3105189305
3 Droit régissant l'instrument	Québec ainsi que les lois fédérales du Canada applicables	Québec ainsi que les lois fédérales du Canada applicables	Québec ainsi que les lois fédérales du Canada applicables
3a Moyens grâce auxquels l'obligation de validité juridique du point 13 du tableau des modalités de la TLAC est remplie (pour d'autres instruments éligibles à la TLAC régis par le droit étranger)	s. o.	s. o.	s. o.
Traitement réglementaire :			
4 Dispositions transitoires des règles de Bâle III	Instrument catégorie 2	Instrument catégorie 2	Instrument catégorie 2
5 Règles de Bâle III après la transition	Instrument catégorie 2	Instrument catégorie 2	Instrument catégorie 2
6 Éligible au niveau de l'entité financière / du groupe / du groupe et de l'entité financière	Entité	Entité	Entité
7 Type d'instrument	Billets subordonnés	Billets subordonnés	Billets subordonnés
8 Montant comptabilisé dans les fonds propres réglementaires (en milliers d'unités monétaires, à la date de déclaration la plus récente)	1 233 957 \$	381 598 \$	174 789 \$
9 Valeur nominale de l'instrument ⁽¹⁾	1 250 000 000 \$	220 000 000 Fr.	20 000 000 000 ₺
10 Rubrique comptable	Passif – Coût amorti	Passif – Coût amorti	Passif – Coût amorti
11 Date initiale d'émission	24 janvier 2025	26 juin 2025	26 juin 2025
12 Perpétuel ou daté	Daté	Daté	Daté
13 Date d'échéance initiale	24 janvier 2035	26 juin 2035	26 juin 2035
14 Remboursement anticipé au gré de l'émetteur sous réserve de l'accord préalable de l'Autorité	Oui	Oui	Oui
15 Date de remboursement anticipé facultatif, dates de remboursement anticipé éventuel et montant du remboursement	À partir du 24 janvier 2030, à la valeur nominale majorée de l'intérêt couru et impayé	Le 26 juin 2030, à la valeur nominale majorée de l'intérêt couru et impayé	Le 26 juin 2030, à la valeur nominale majorée de l'intérêt couru et impayé
16 Dates de remboursement anticipé ultérieures, s'il y a lieu	À n'importe quelle date après le 24 janvier 2030 à la valeur nominale majorée de l'intérêt couru et impayé	s. o.	s. o.
Coupon ou dividende			
17 Dividende/coupon fixe ou variable	Fixe, puis variable 4,264 % par année jusqu'au 24 janvier 2030 (exclusivement). Après cette date, au taux annuel égal au taux CORRA composé quotidiennement sur la période d'observation, majoré de 1,47 %	Fixe 1,3925 % par année jusqu'au 26 juin 2030 (exclusivement). Après cette date, au taux swap annualisé SARON médian de terme 5 ans, majoré de 1,40 %	Fixe 1,973 % par année jusqu'au 26 juin 2030 (exclusivement). Après cette date, au taux swap semi-annuel TONA médian de terme 5 ans, majoré de 1,11 %
18 Taux du coupon et indice, le cas échéant ⁽⁴⁾			
19 Existence d'un mécanisme de suspension des versements	Non	Non	Non
20 Entièrement discrétionnaire, partiellement discrétionnaire ou obligatoire	Obligatoire	Obligatoire	Obligatoire
21 Existence d'un saut de rémunération ou autre incitation au remboursement	Non	Non	Non
22 Non cumulatif ou cumulatif	Cumulatif	Cumulatif	Cumulatif
23 Convertible ou non convertible	Convertible	Convertible	Convertible
24 Si convertible, seuil de déclenchement de la conversion	Voir Note ⁽⁶⁾	Voir Note ⁽⁶⁾	Voir Note ⁽⁶⁾
25 Si convertible, en totalité ou en partie	Toujours converti en totalité	Toujours converti en totalité	Toujours converti en totalité
26 Si convertible, taux de conversion	Voir Note ⁽⁷⁾	Voir Note ⁽⁷⁾	Voir Note ⁽⁷⁾
27 Si convertible, conversion obligatoire ou facultative	Obligatoire	Obligatoire	Obligatoire
28 Si convertible, indiquer le type d'instrument dans lequel la conversion est possible	Parts Z-capital contingent (instrument catégorie 1A)	Parts Z-capital contingent (instrument catégorie 1A)	Parts Z-capital contingent (instrument catégorie 1A)
29 Si convertible, indiquer l'émetteur de l'instrument dans lequel la conversion se fait	Fédération des caisses Desjardins du Québec	Fédération des caisses Desjardins du Québec	Fédération des caisses Desjardins du Québec
30 Mécanisme de dépréciation	Non	Non	Non
31 Seuil de déclenchement d'une dépréciation	s. o.	s. o.	s. o.
32 Dépréciation totale ou partielle	s. o.	s. o.	s. o.
33 Dépréciation permanente ou temporaire	s. o.	s. o.	s. o.
34 En cas de dépréciation temporaire, description du mécanisme d'appréciation	s. o.	s. o.	s. o.
34a Type de subordination			
35 En cas de liquidation, position dans la hiérarchie de subordination (indiquer le type d'instrument de rang immédiatement supérieur à l'instrument)	Créanciers séniors incluant les déposants	Créanciers séniors incluant les déposants	Créanciers séniors incluant les déposants
36 Caractéristiques de non-conformité des instruments bénéficiant des dispositions transitoires	Non	Non	Non
37 Le cas échéant, indiquer les caractéristiques de non-conformité	s. o.	s. o.	s. o.

Pour consulter les notes de bas de tableau, se reporter à la page 31.

Tableau CCA – Principales caractéristiques des instruments de fonds propres réglementaires et des autres instruments de TLAC éligibles (suite)

Au 31 mars 2026

Caractéristiques	Billets subordonnés FPUNV
1 Émetteur	Fédération des caisses Desjardins du Québec
2 Identifiant unique (CUSIP, ISIN ou Bloomberg pour un placement privé)	CUSIP: 31430XNZ1 ISIN: CA31430XNZ10
3 Droit régissant l'instrument	Québec ainsi que les lois fédérales du Canada applicables
3a Moyens grâce auxquels l'obligation de validité juridique du point 13 du tableau des modalités de la TLAC est remplie (pour d'autres instruments éligibles à la TLAC régis par le droit étranger)	s. o.
Traitement réglementaire :	
4 Dispositions transitoires des règles de Bâle III	Instrument catégorie 2
5 Règles de Bâle III après la transition	Instrument catégorie 2
6 Éligible au niveau de l'entité financière / du groupe / du groupe et de l'entité financière	Entité
7 Type d'instrument	Billets subordonnés
8 Montant comptabilisé dans les fonds propres réglementaires (en milliers d'unités monétaires, à la date de déclaration la plus récente)	973 058 \$
9 Valeur nominale de l'instrument ⁽¹⁾	1 000 000 000 \$
10 Rubrique comptable	Passif – Coût amorti
11 Date initiale d'émission	3 mars 2026
12 Perpétuel ou daté	Daté
13 Date d'échéance initiale	3 mars 2036
14 Remboursement anticipé au gré de l'émetteur sous réserve de l'accord préalable de l'Autorité	Oui
15 Date de remboursement anticipé facultatif, dates de remboursement anticipé éventuel et montant du remboursement	À partir du 3 mars 2031, à la valeur nominale majorée de l'intérêt couru et impayé
16 Dates de remboursement anticipé ultérieures, s'il y a lieu	À n'importe quelle date après le 3 mars 2031 à la valeur nominale majorée de l'intérêt couru et impayé
Coupon ou dividende	
17 Dividende/coupon fixe ou variable	Fixe, puis variable 3,856 % par année jusqu'au 3 mars 2031 (exclusivement). Après cette date, au taux annuel égal au taux CORRA composé quotidiennement sur la période d'observation, majoré de 1,28 %
18 Taux du coupon et indice, le cas échéant ⁽⁴⁾	
19 Existence d'un mécanisme de suspension des versements	Non
20 Entièrement discrétionnaire, partiellement discrétionnaire ou obligatoire	Obligatoire
21 Existence d'un saut de rémunération ou autre incitation au remboursement	Non
22 Non cumulatif ou cumulatif	Cumulatif
23 Convertible ou non convertible	Convertible
24 Si convertible, seuil de déclenchement de la conversion	Voir Note ⁽⁶⁾
25 Si convertible, en totalité ou en partie	Toujours converti en totalité
26 Si convertible, taux de conversion	Voir Note ⁽⁷⁾
27 Si convertible, conversion obligatoire ou facultative	Obligatoire
28 Si convertible, indiquer le type d'instrument dans lequel la conversion est possible	Parts Z-capital contingent (instrument catégorie 1A)
29 Si convertible, indiquer l'émetteur de l'instrument dans lequel la conversion se fait	Fédération des caisses Desjardins du Québec
30 Mécanisme de dépréciation	Non
31 Seuil de déclenchement d'une dépréciation	s. o.
32 Dépréciation totale ou partielle	s. o.
33 Dépréciation permanente ou temporaire	s. o.
34 En cas de dépréciation temporaire, description du mécanisme d'appréciation	s. o.
34a Type de subordination	
35 En cas de liquidation, position dans la hiérarchie de subordination (indiquer le type d'instrument de rang immédiatement supérieur à l'instrument)	Créanciers séniors incluant les déposants
36 Caractéristiques de non-conformité des instruments bénéficiant des dispositions transitoires	Non
37 Le cas échéant, indiquer les caractéristiques de non-conformité	s. o.

Pour consulter les notes de bas de tableau, se reporter à la page 31.

Tableau CCA – Principales caractéristiques des instruments de fonds propres réglementaires et des autres instruments de TLAC éligibles (suite)

Au 31 mars 2026

Caractéristiques		Billet de premier rang TLAC		
1	Émetteur	Fédération des caisses Desjardins du Québec	Fédération des caisses Desjardins du Québec	Fédération des caisses Desjardins du Québec
2	Identifiant unique (CUSIP, ISIN ou Bloomberg pour un placement privé)	CUSIP : 31430WPB4 ISIN : CA31430WPB41	CUSIP : 31429KAH6 / 31429LAH4 ISIN : US31429KAH68 / US31429LAH42	CUSIP : 31429KAK9 / 31429LAK7 ISIN : US31429KAK97 / US31429LAK70
3	Droit régissant l'instrument	Québec ainsi que les lois fédérales du Canada applicables	New York (États-Unis), sauf exceptions spécifiques (Québec ainsi que les lois fédérales du Canada applicables)	New York (États-Unis), sauf exceptions spécifiques (Québec ainsi que les lois fédérales du Canada applicables)
3a	Moyens grâce auxquels l'obligation de validité juridique du point 13 du tableau des modalités de la TLAC est remplie (pour d'autres instruments éligibles à la TLAC régis par le droit étranger)	s. o.	Contractuel	Contractuel
Traitement réglementaire :				
4	Dispositions transitoires des règles de Bâle III	s. o.	s. o.	s. o.
5	Règles de Bâle III après la transition	s. o.	s. o.	s. o.
6	Éligible au niveau de l'entité financière / du groupe / du groupe et de l'entité financière	Entité	Entité	Entité
7	Type d'instrument	Autres instruments TLAC	Autres instruments TLAC	Autres instruments TLAC
8	Montant comptabilisé dans les fonds propres réglementaires (en milliers d'unités monétaires, à la date de déclaration la plus récente)	Montant admissible aux fins de la TLAC seulement	Montant admissible aux fins de la TLAC seulement	Montant admissible aux fins de la TLAC seulement
9	Valeur nominale de l'instrument ⁽¹⁾	1 000 000 000 \$	500 000 000 \$ US	750 000 000 \$ US
10	Rubrique comptable	Passif – Coût amorti	Passif – Coût amorti	Passif – Coût amorti
11	Date initiale d'émission	19 mai 2022	23 août 2022	14 mars 2023
12	Perpétuel ou daté	Daté	Daté	Daté
13	Date d'échéance initiale	19 mai 2027	23 août 2027	14 mars 2028
14	Remboursement anticipé au gré de l'émetteur sous réserve de l'accord préalable de l'Autorité	Non	Non	Non
15	Date de remboursement anticipé facultatif, dates de remboursement anticipé éventuel et montant du remboursement	s. o.	s. o.	s. o.
16	Dates de remboursement anticipé ultérieures, s'il y a lieu	s. o.	s. o.	s. o.
Coupon ou dividende				
17	Dividende/coupon fixe ou variable	Fixe	Fixe	Fixe
18	Taux du coupon et indice, le cas échéant	4,407 % par année	4,550 % par année	5,70 % par année
19	Existence d'un mécanisme de suspension des versements	Non	Non	Non
20	Entièrement discrétionnaire, partiellement discrétionnaire ou obligatoire	Obligatoire	Obligatoire	Obligatoire
21	Existence d'un saut de rémunération ou autre incitation au remboursement	Non	Non	Non
22	Non cumulatif ou cumulatif	Cumulatif	Cumulatif	Cumulatif
23	Convertible ou non convertible	Non convertible	Non convertible	Non convertible
24	Si convertible, seuil de déclenchement de la conversion	s. o.	s. o.	s. o.
25	Si convertible, en totalité ou en partie	s. o.	s. o.	s. o.
26	Si convertible, taux de conversion	s. o.	s. o.	s. o.
27	Si convertible, conversion obligatoire ou facultative	s. o.	s. o.	s. o.
28	Si convertible, indiquer le type d'instrument dans lequel la conversion est possible	s. o.	s. o.	s. o.
29	Si convertible, indiquer l'émetteur de l'instrument dans lequel la conversion se fait	s. o.	s. o.	s. o.
30	Mécanisme de dépréciation	Non	Non	Non
31	Seuil de déclenchement d'une dépréciation	s. o.	s. o.	s. o.
32	Dépréciation totale ou partielle	s. o.	s. o.	s. o.
33	Dépréciation permanente ou temporaire	s. o.	s. o.	s. o.
34	En cas de dépréciation temporaire, description du mécanisme d'appréciation	s. o.	s. o.	s. o.
34a	Type de subordination	Exemption	Exemption	Exemption
35	En cas de liquidation, position dans la hiérarchie de subordination (indiquer le type d'instrument de rang immédiatement supérieur à l'instrument)	Pari passu aux dépôts	Pari passu aux dépôts	Pari passu aux dépôts
36	Caractéristiques de non-conformité des instruments bénéficiant des dispositions transitoires	s. o.	s. o.	s. o.
37	Le cas échéant, indiquer les caractéristiques de non-conformité	s. o.	s. o.	s. o.

Pour consulter les notes de bas de tableau, se reporter à la page 31.

Tableau CCA – Principales caractéristiques des instruments de fonds propres réglementaires et des autres instruments de TLAC éligibles (suite)

Au 31 mars 2026

Caractéristiques	Billet de premier rang TLAC		
	Fédération des caisses Desjardins du Québec	Fédération des caisses Desjardins du Québec	Fédération des caisses Desjardins du Québec
1 Émetteur	Fédération des caisses Desjardins du Québec	Fédération des caisses Desjardins du Québec	Fédération des caisses Desjardins du Québec
2 Identifiant unique (CUSIP, ISIN ou Bloomberg pour un placement privé)	Common Code : 261363054 ISIN : XS2613630545	CUSIP : 31430WZM9 ISIN : CA31430WZM95	CUSIP : 31430WF90 ISIN : CA31430WF908
3 Droit régissant l'instrument	Québec ainsi que les lois fédérales du Canada applicables	Québec ainsi que les lois fédérales du Canada applicables	Québec ainsi que les lois fédérales du Canada applicables
3a Moyens grâce auxquels l'obligation de validité juridique du point 13 du tableau des modalités de la TLAC est remplie (pour d'autres instruments éligibles à la TLAC régis par le droit étranger)	s. o.	s. o.	s. o.
Traitement réglementaire :			
4 Dispositions transitoires des règles de Bâle III	s. o.	s. o.	s. o.
5 Règles de Bâle III après la transition	s. o.	s. o.	s. o.
6 Éligible au niveau de l'entité financière / du groupe / du groupe et de l'entité financière	Entité	Entité	Entité
7 Type d'instrument	Autres instruments TLAC	Autres instruments TLAC	Autres instruments TLAC
8 Montant comptabilisé dans les fonds propres réglementaires (en milliers d'unités monétaires, à la date de déclaration la plus récente)	Montant admissible aux fins de la TLAC seulement	Montant admissible aux fins de la TLAC seulement	Montant admissible aux fins de la TLAC seulement
9 Valeur nominale de l'instrument ⁽¹⁾	34 300 000 000 ¥	500 000 000 \$	1 250 000 000 \$
10 Rubrique comptable	Passif – Coût amorti	Passif – Coût amorti	Passif – Coût amorti
11 Date initiale d'émission	24 avril 2023	16 août 2023	17 novembre 2023
12 Perpétuel ou daté	Daté	Daté	Daté
13 Date d'échéance initiale	24 avril 2028	16 août 2028	17 novembre 2028
14 Remboursement anticipé au gré de l'émetteur sous réserve de l'accord préalable de l'Autorité	Non	Non	Oui ⁽⁶⁾
15 Date de remboursement anticipé facultatif, dates de remboursement anticipé éventuel et montant du remboursement	s. o.	s. o.	s. o.
16 Dates de remboursement anticipé ultérieures, s'il y a lieu	s. o.	s. o.	s. o.
Coupon ou dividende			
17 Dividende/coupon fixe ou variable	Fixe	Fixe	Fixe
18 Taux du coupon et indice, le cas échéant	1,00 % par année	5,475 % par année	5,467 % par année
19 Existence d'un mécanisme de suspension des versements	Non	Non	Non
20 Entièrement discrétionnaire, partiellement discrétionnaire ou obligatoire	Obligatoire	Obligatoire	Obligatoire
21 Existence d'un saut de rémunération ou autre incitation au remboursement	Non	Non	Non
22 Non cumulatif ou cumulatif	Cumulatif	Cumulatif	Cumulatif
23 Convertible ou non convertible	Non convertible	Non convertible	Non convertible
24 Si convertible, seuil de déclenchement de la conversion	s. o.	s. o.	s. o.
25 Si convertible, en totalité ou en partie	s. o.	s. o.	s. o.
26 Si convertible, taux de conversion	s. o.	s. o.	s. o.
27 Si convertible, conversion obligatoire ou facultative	s. o.	s. o.	s. o.
28 Si convertible, indiquer le type d'instrument dans lequel la conversion est possible	s. o.	s. o.	s. o.
29 Si convertible, indiquer l'émetteur de l'instrument dans lequel la conversion se fait	s. o.	s. o.	s. o.
30 Mécanisme de dépréciation	Non	Non	Non
31 Seuil de déclenchement d'une dépréciation	s. o.	s. o.	s. o.
32 Dépréciation totale ou partielle	s. o.	s. o.	s. o.
33 Dépréciation permanente ou temporaire	s. o.	s. o.	s. o.
34 En cas de dépréciation temporaire, description du mécanisme d'appréciation	s. o.	s. o.	s. o.
34a Type de subordination	Exemption	Exemption	Exemption
35 En cas de liquidation, position dans la hiérarchie de subordination (indiquer le type d'instrument de rang immédiatement supérieur à l'instrument)	Pari passu aux dépôts	Pari passu aux dépôts	Pari passu aux dépôts
36 Caractéristiques de non-conformité des instruments bénéficiant des dispositions transitoires	s. o.	s. o.	s. o.
37 Le cas échéant, indiquer les caractéristiques de non-conformité	s. o.	s. o.	s. o.

Pour consulter les notes de bas de tableau, se reporter à la page 31.

Tableau CCA – Principales caractéristiques des instruments de fonds propres réglementaires et des autres instruments de TLAC éligibles (suite)

Au 31 mars 2026

Caractéristiques	Billet de premier rang TLAC		
	Fédération des caisses Desjardins du Québec	Fédération des caisses Desjardins du Québec	Fédération des caisses Desjardins du Québec
1 Émetteur	Fédération des caisses Desjardins du Québec	Fédération des caisses Desjardins du Québec	Fédération des caisses Desjardins du Québec
2 Identifiant unique (CUSIP, ISIN ou Bloomberg pour un placement privé)	CUSIP : 31429KAL7 / 31429LAL5 ISIN : US31429KAL70 / US31429LAL53	Common Code : 289296794 ISIN : XS2892967949	Common Code : 137173683 ISIN : CH1371736831
3 Droit régissant l'instrument	New York (États-Unis), sauf exceptions spécifiques (Québec ainsi que les lois fédérales du Canada applicables)	Québec ainsi que les lois fédérales du Canada applicables	Québec ainsi que les lois fédérales du Canada applicables
3a Moyens grâce auxquels l'obligation de validité juridique du point 13 du tableau des modalités de la TLAC est remplie (pour d'autres instruments éligibles à la TLAC régis par le droit étranger)	Contractuel	s. o.	s. o.
Traitement réglementaire :			
4 Dispositions transitoires des règles de Bâle III	s. o.	s. o.	s. o.
5 Règles de Bâle III après la transition	s. o.	s. o.	s. o.
6 Éligible au niveau de l'entité financière / du groupe / du groupe et de l'entité financière	Entité	Entité	Entité
7 Type d'instrument	Autres instruments TLAC	Autres instruments TLAC	Autres instruments TLAC
8 Montant comptabilisé dans les fonds propres réglementaires (en milliers d'unités monétaires, à la date de déclaration la plus récente)	Montant admissible aux fins de la TLAC seulement	Montant admissible aux fins de la TLAC seulement	Montant admissible aux fins de la TLAC seulement
9 Valeur nominale de l'instrument ⁽¹⁾	1 000 000 000 \$ US	500 000 000 €	230 000 000 Fr.
10 Rubrique comptable	Passif – Coût amorti	Passif – Coût amorti	Passif – Coût amorti
11 Date initiale d'émission	26 janvier 2024	5 septembre 2024	11 septembre 2024
12 Perpétuel ou daté	Daté	Daté	Daté
13 Date d'échéance initiale	26 avril 2029	5 septembre 2029	11 septembre 2029
14 Remboursement anticipé au gré de l'émetteur sous réserve de l'accord préalable de l'Autorité	Non	Non	Non
15 Date de remboursement anticipé facultatif, dates de remboursement anticipé éventuel et montant du remboursement	s. o.	s. o.	s. o.
16 Dates de remboursement anticipé ultérieures, s'il y a lieu	s. o.	s. o.	s. o.
Coupon ou dividende			
17 Dividende/coupon fixe ou variable	Fixe	Fixe	Fixe
18 Taux du coupon et indice, le cas échéant	5,25 % par année	3,467 % par année	1,4875 % par année
19 Existence d'un mécanisme de suspension des versements	Non	Non	Non
20 Entièrement discrétionnaire, partiellement discrétionnaire ou obligatoire	Obligatoire	Obligatoire	Obligatoire
21 Existence d'un saut de rémunération ou autre incitation au remboursement	Non	Non	Non
22 Non cumulatif ou cumulatif	Cumulatif	Cumulatif	Cumulatif
23 Convertible ou non convertible	Non convertible	Non convertible	Non convertible
24 Si convertible, seuil de déclenchement de la conversion	s. o.	s. o.	s. o.
25 Si convertible, en totalité ou en partie	s. o.	s. o.	s. o.
26 Si convertible, taux de conversion	s. o.	s. o.	s. o.
27 Si convertible, conversion obligatoire ou facultative	s. o.	s. o.	s. o.
28 Si convertible, indiquer le type d'instrument dans lequel la conversion est possible	s. o.	s. o.	s. o.
29 Si convertible, indiquer l'émetteur de l'instrument dans lequel la conversion se fait	s. o.	s. o.	s. o.
30 Mécanisme de dépréciation	Non	Non	Non
31 Seuil de déclenchement d'une dépréciation	s. o.	s. o.	s. o.
32 Dépréciation totale ou partielle	s. o.	s. o.	s. o.
33 Dépréciation permanente ou temporaire	s. o.	s. o.	s. o.
34 En cas de dépréciation temporaire, description du mécanisme d'appréciation	s. o.	s. o.	s. o.
34a Type de subordination	Exemption	Exemption	Exemption
35 En cas de liquidation, position dans la hiérarchie de subordination (indiquer le type d'instrument de rang immédiatement supérieur à l'instrument)	Pari passu aux dépôts	Pari passu aux dépôts	Pari passu aux dépôts
36 Caractéristiques de non-conformité des instruments bénéficiant des dispositions transitoires	s. o.	s. o.	s. o.
37 Le cas échéant, indiquer les caractéristiques de non-conformité	s. o.	s. o.	s. o.

Pour consulter les notes de bas de tableau, se reporter à la page 31.

Tableau CCA – Principales caractéristiques des instruments de fonds propres réglementaires et des autres instruments de TLAC éligibles (suite)

Au 31 mars 2026

Caractéristiques	Billet de premier rang TLAC		
	Fédération des caisses Desjardins du Québec	Fédération des caisses Desjardins du Québec	Fédération des caisses Desjardins du Québec
1 Émetteur	Fédération des caisses Desjardins du Québec	Fédération des caisses Desjardins du Québec	Fédération des caisses Desjardins du Québec
2 Identifiant unique (CUSIP, ISIN ou Bloomberg pour un placement privé)	CUSIP : 31430W3J1 ISIN : CA31430W3J13	CUSIP : 31430XFZ0 ISIN : CA31430XFZ02	CUSIP : 31429KAP8 / 31429LAP6 ISIN : US31429KAP84 / US31429LAP67
3 Droit régissant l'instrument	Québec ainsi que les lois fédérales du Canada applicables	Québec ainsi que les lois fédérales du Canada applicables	New York (États-Unis), sauf exceptions spécifiques (Québec ainsi que les lois fédérales du Canada applicables)
3a Moyens grâce auxquels l'obligation de validité juridique du point 13 du tableau des modalités de la TLAC est remplie (pour d'autres instruments éligibles à la TLAC régis par le droit étranger)	s. o.	s. o.	Contractuel
Traitement réglementaire :			
4 Dispositions transitoires des règles de Bâle III	s. o.	s. o.	s. o.
5 Règles de Bâle III après la transition	s. o.	s. o.	s. o.
6 Éligible au niveau de l'entité financière / du groupe / du groupe et de l'entité financière	Entité	Entité	Entité
7 Type d'instrument	Autres instruments TLAC	Autres instruments TLAC	Autres instruments TLAC
8 Montant comptabilisé dans les fonds propres réglementaires (en milliers d'unités monétaires, à la date de déclaration la plus récente)	Montant admissible aux fins de la TLAC seulement	Montant admissible aux fins de la TLAC seulement	Montant admissible aux fins de la TLAC seulement
9 Valeur nominale de l'instrument ⁽¹⁾	1 250 000 000 \$	500 000 000 \$	750 000 000 \$ US
10 Rubrique comptable	Passif – Coût amorti	Passif – Coût amorti	Passif – Coût amorti
11 Date initiale d'émission	24 septembre 2024	25 août 2025	26 août 2025
12 Perpétuel ou daté	Daté	Daté	Daté
13 Date d'échéance initiale	24 septembre 2029	25 août 2032	26 août 2030
14 Remboursement anticipé au gré de l'émetteur sous réserve de l'accord préalable de l'Autorité	Oui ⁽⁸⁾	Oui ⁽⁸⁾	Non
15 Date de remboursement anticipé facultatif, dates de remboursement anticipé éventuel et montant du remboursement	s. o.	s. o.	s. o.
16 Dates de remboursement anticipé ultérieures, s'il y a lieu	s. o.	s. o.	s. o.
Coupon ou dividende			
17 Dividende/coupon fixe ou variable	Fixe	Fixe	Fixe
18 Taux du coupon et indice, le cas échéant	3,804 % par année	4,123 % par année	4,565 % par année
19 Existence d'un mécanisme de suspension des versements	Non	Non	Non
20 Entièrement discrétionnaire, partiellement discrétionnaire ou obligatoire	Obligatoire	Obligatoire	Obligatoire
21 Existence d'un saut de rémunération ou autre incitation au remboursement	Non	Non	Non
22 Non cumulatif ou cumulatif	Cumulatif	Cumulatif	Cumulatif
23 Convertible ou non convertible	Non convertible	Non convertible	Non convertible
24 Si convertible, seuil de déclenchement de la conversion	s. o.	s. o.	s. o.
25 Si convertible, en totalité ou en partie	s. o.	s. o.	s. o.
26 Si convertible, taux de conversion	s. o.	s. o.	s. o.
27 Si convertible, conversion obligatoire ou facultative	s. o.	s. o.	s. o.
28 Si convertible, indiquer le type d'instrument dans lequel la conversion est possible	s. o.	s. o.	s. o.
29 Si convertible, indiquer l'émetteur de l'instrument dans lequel la conversion se fait	s. o.	s. o.	s. o.
30 Mécanisme de dépréciation	Non	Non	Non
31 Seuil de déclenchement d'une dépréciation	s. o.	s. o.	s. o.
32 Dépréciation totale ou partielle	s. o.	s. o.	s. o.
33 Dépréciation permanente ou temporaire	s. o.	s. o.	s. o.
34 En cas de dépréciation temporaire, description du mécanisme d'appréciation	s. o.	s. o.	s. o.
34a Type de subordination	Exemption	Exemption	Exemption
35 En cas de liquidation, position dans la hiérarchie de subordination (indiquer le type d'instrument de rang immédiatement supérieur à l'instrument)	Pari passu aux dépôts	Pari passu aux dépôts	Pari passu aux dépôts
36 Caractéristiques de non-conformité des instruments bénéficiant des dispositions transitoires	s. o.	s. o.	s. o.
37 Le cas échéant, indiquer les caractéristiques de non-conformité	s. o.	s. o.	s. o.

Pour consulter les notes de bas de tableau, se reporter à la page 31.

Tableau CCA – Principales caractéristiques des instruments de fonds propres réglementaires et des autres instruments de TLAC éligibles (suite)

Au 31 mars 2026

Caractéristiques		Billet de premier rang TLAC		
		Fédération des caisses Desjardins du Québec	Fédération des caisses Desjardins du Québec	Fédération des caisses Desjardins du Québec
1	Émetteur			
2	Identifiant unique (CUSIP, ISIN ou Bloomberg pour un placement privé)	Common Code : 319134883 ISIN : XS3191348831	Common Code : 319655247 ISIN : XS3196552478	Common Code : 324981667 ISIN : XS3249816672
3	Droit régissant l'instrument	Québec ainsi que les lois fédérales du Canada applicables	Québec ainsi que les lois fédérales du Canada applicables	Québec ainsi que les lois fédérales du Canada applicables
3a	Moyens grâce auxquels l'obligation de validité juridique du point 13 du tableau des modalités de la TLAC est remplie (pour d'autres instruments éligibles à la TLAC régis par le droit étranger)	s. o.	s. o.	s. o.
Traitements réglementaire :				
4	Dispositions transitoires des règles de Bâle III	s. o.	s. o.	s. o.
5	Règles de Bâle III après la transition	s. o.	s. o.	s. o.
6	Éligible au niveau de l'entité financière / du groupe / du groupe et de l'entité financière	Entité	Entité	Entité
7	Type d'instrument	Autres instruments TLAC	Autres instruments TLAC	Autres instruments TLAC
8	Montant comptabilisé dans les fonds propres réglementaires (en milliers d'unités monétaires, à la date de déclaration la plus récente)	Montant admissible aux fins de la TLAC seulement	Montant admissible aux fins de la TLAC seulement	Montant admissible aux fins de la TLAC seulement
9	Valeur nominale de l'instrument ⁽¹⁾	750 000 000 €	400 000 000 £	3 000 000 000 ¥
10	Rubrique comptable	Passif – Coût amorti	Passif – Coût amorti	Passif – Coût amorti
11	Date initiale d'émission	29 septembre 2025	8 octobre 2025	11 décembre 2025
12	Perpétuel ou daté	Daté	Daté	Daté
13	Date d'échéance initiale	28 mars 2031	8 octobre 2030	11 décembre 2028
14	Remboursement anticipé au gré de l'émetteur sous réserve de l'accord préalable de l'Autorité	Non	Non	Non
15	Date de remboursement anticipé facultatif, dates de remboursement anticipé éventuel et montant du remboursement	s. o.	s. o.	s. o.
16	Dates de remboursement anticipé ultérieures, s'il y a lieu	s. o.	s. o.	s. o.
Coupon ou dividende				
17	Dividende/coupon fixe ou variable	Fixe	Fixe	Fixe
18	Taux du coupon et indice, le cas échéant	3,250 % par année	4,875 % par année	1,61 % par année
19	Existence d'un mécanisme de suspension des versements	Non	Non	Non
20	Entièrement discrétionnaire, partiellement discrétionnaire ou obligatoire	Obligatoire	Obligatoire	Obligatoire
21	Existence d'un saut de rémunération ou autre incitation au remboursement	Non	Non	Non
22	Non cumulatif ou cumulatif	Cumulatif	Cumulatif	Cumulatif
23	Convertible ou non convertible	Non convertible	Non convertible	Non convertible
24	Si convertible, seuil de déclenchement de la conversion	s. o.	s. o.	s. o.
25	Si convertible, en totalité ou en partie	s. o.	s. o.	s. o.
26	Si convertible, taux de conversion	s. o.	s. o.	s. o.
27	Si convertible, conversion obligatoire ou facultative	s. o.	s. o.	s. o.
28	Si convertible, indiquer le type d'instrument dans lequel la conversion est possible	s. o.	s. o.	s. o.
29	Si convertible, indiquer l'émetteur de l'instrument dans lequel la conversion se fait	s. o.	s. o.	s. o.
30	Mécanisme de dépréciation	Non	Non	Non
31	Seuil de déclenchement d'une dépréciation	s. o.	s. o.	s. o.
32	Dépréciation totale ou partielle	s. o.	s. o.	s. o.
33	Dépréciation permanente ou temporaire	s. o.	s. o.	s. o.
34	En cas de dépréciation temporaire, description du mécanisme d'appréciation	s. o.	s. o.	s. o.
34a	Type de subordination	Exemption	Exemption	Exemption
35	En cas de liquidation, position dans la hiérarchie de subordination (indiquer le type d'instrument de rang immédiatement supérieur à l'instrument)	Pari passu aux dépôts	Pari passu aux dépôts	Pari passu aux dépôts
36	Caractéristiques de non-conformité des instruments bénéficiant des dispositions transitoires	s. o.	s. o.	s. o.
37	Le cas échéant, indiquer les caractéristiques de non-conformité	s. o.	s. o.	s. o.

Pour consulter les notes de bas de tableau, se reporter à la page 31.

Tableau CCA – Principales caractéristiques des instruments de fonds propres réglementaires et des autres instruments de TLAC éligibles (suite)

Au 31 mars 2026

Caractéristiques	Billet de premier rang TLAC	
1 Émetteur	Fédération des caisses Desjardins du Québec	Fédération des caisses Desjardins du Québec
2 Identifiant unique (CUSIP, ISIN ou Bloomberg pour un placement privé)	CUSIP : 31430XMW9 ISIN : CA31430XMW97	Common Code : 327782207 ISIN : XS3277822071
3 Droit régissant l'instrument	Québec ainsi que les lois fédérales du Canada applicables	Québec ainsi que les lois fédérales du Canada applicables
3a Moyens grâce auxquels l'obligation de validité juridique du point 13 du tableau des modalités de la TLAC est remplie (pour d'autres instruments éligibles à la TLAC régis par le droit étranger)	s. o.	s. o.
Traitement réglementaire :		
4 Dispositions transitoires des règles de Bâle III	s. o.	s. o.
5 Règles de Bâle III après la transition	s. o.	s. o.
6 Éligible au niveau de l'entité financière / du groupe / du groupe et de l'entité financière	Entité	Entité
7 Type d'instrument	Autres instruments TLAC	Autres instruments TLAC
8 Montant comptabilisé dans les fonds propres réglementaires (en milliers d'unités monétaires, à la date de déclaration la plus récente)	Montant admissible aux fins de la TLAC seulement	Montant admissible aux fins de la TLAC seulement
9 Valeur nominale de l'instrument ⁽¹⁾	1 500 000 000 \$	1 000 000 000 €
10 Rubrique comptable	Passif – Coût amorti	Passif – Coût amorti
11 Date initiale d'émission	16 janvier 2026	21 janvier 2026
12 Perpétuel ou daté	Daté	Daté
13 Date d'échéance initiale	16 juillet 2031	21 janvier 2028
14 Remboursement anticipé au gré de l'émetteur sous réserve de l'accord préalable de l'Autorité	Oui ⁽⁹⁾	Non
15 Date de remboursement anticipé facultatif, dates de remboursement anticipé éventuel et montant du remboursement	s. o.	s. o.
16 Dates de remboursement anticipé ultérieures, s'il y a lieu	s. o.	s. o.
Coupon ou dividende		
17 Dividende/coupon fixe ou variable	Fixe	variable
18 Taux du coupon et indice, le cas échéant ⁽⁴⁾	3,714 % par année	EURIBOR 3 mois + 0,40 % par année
19 Existence d'un mécanisme de suspension des versements	Non	Non
20 Entièrement discrétionnaire, partiellement discrétionnaire ou obligatoire	Obligatoire	Obligatoire
21 Existence d'un saut de rémunération ou autre incitation au remboursement	Non	Non
22 Non cumulatif ou cumulatif	Cumulatif	Cumulatif
23 Convertible ou non convertible	Non convertible	Non convertible
24 Si convertible, seuil de déclenchement de la conversion	s. o.	s. o.
25 Si convertible, en totalité ou en partie	s. o.	s. o.
26 Si convertible, taux de conversion	s. o.	s. o.
27 Si convertible, conversion obligatoire ou facultative	s. o.	s. o.
28 Si convertible, indiquer le type d'instrument dans lequel la conversion est possible	s. o.	s. o.
29 Si convertible, indiquer l'émetteur de l'instrument dans lequel la conversion se fait	s. o.	s. o.
30 Mécanisme de dépréciation	Non	Non
31 Seuil de déclenchement d'une dépréciation	s. o.	s. o.
32 Dépréciation totale ou partielle	s. o.	s. o.
33 Dépréciation permanente ou temporaire	s. o.	s. o.
34 En cas de dépréciation temporaire, description du mécanisme d'appréciation	s. o.	s. o.
34a Type de subordination	Exemption	Exemption
35 En cas de liquidation, position dans la hiérarchie de subordination (indiquer le type d'instrument de rang immédiatement supérieur à l'instrument)	Pari passu aux dépôts	Pari passu aux dépôts
36 Caractéristiques de non-conformité des instruments bénéficiant des dispositions transitoires	s. o.	s. o.
37 Le cas échéant, indiquer les caractéristiques de non-conformité	s. o.	s. o.

(1) Le "¥" est le symbole monétaire représentant le Yen. Le "€" est le symbole monétaire représentant l'Euro. Le "Fr." est le symbole monétaire représentant le Franc suisse. Le "£" est le symbole monétaire représentant la Livre sterling.

(2) Sujet à la fusion-liquidation en vertu de la Loi sur les coopératives de services financiers.

(3) Le 27 avril 2026, la Fédération a fait part de son intention de racheter, le 28 mai 2026, des billets subordonnés FPUNV d'un montant de 1G \$, échéant le 28 mai 2031, à un prix correspondant à leur valeur nominale, majoré des intérêts courus et impayés jusqu'au 28 mai 2026.

(4) Le CORRA correspond au Canadian Overnight Repo Rate Average, le SARON au Swiss Average Rate Overnight, le TONA au Tokyo Overnight Average Rate et l'EURIBOR au Euro Interbank Offered Rate.

(5) La grande majorité des produits financiers faisant référence aux acceptations bancaires sont dorénavant basés sur le taux des opérations de pension à un jour (Canadian Overnight Repo Rate Average ou CORRA). Ainsi, le taux qui sera utilisé en remplacement du taux des acceptations bancaires mentionné sera le CORRA.

(6) Événements déclencheurs FPUNV :

i) l'Autorité annonce publiquement que la Fédération a été avisée par écrit qu'elle est considérée comme non viable ou sur le point de le devenir et que la conversion des billets et d'autres instruments d'urgence émis par la Fédération pourrait rétablir ou maintenir sa viabilité; ou ii) l'administration fédérale ou provinciale canadienne annonce publiquement que la Fédération a accepté ou convenu d'accepter une injection de fonds propres ou toutes autres formes d'aides équivalentes, de la part du gouvernement du Canada ou de l'administration d'une province ou d'une subdivision politique ou d'un organisme ou d'un agent de celle-ci, sans lesquelles l'Autorité aurait jugé la Fédération non viable de par la faiblesse des ratios de fonds propres de la Fédération.

(7) En cas d'un événement déclencheur, chaque billet en circulation sera converti en un nombre de parts Z-capital contingent égal à (multiplicateur x valeur du billet) ÷ prix de conversion, arrondi à la baisse. Veuillez vous référer au supplément de prospectus ou aux paragraphes 5(b)(i) et (ii) et (c) des conditions générales des billets aux porteurs dans le prospectus de billets à moyen terme multidevises, tel qu'applicable.

(8) L'émetteur peut procéder au remboursement anticipé des billets, en totalité ou en partie, à tout moment et sans l'accord préalable de l'Autorité, moyennant un préavis d'au moins 10 jours et d'au plus 60 jours donné aux porteurs de billets, à condition que l'exigence minimale de TLAC, telle que prévue dans la Ligne directrice sur la capacité totale d'absorption des pertes, soit respectée.

Tableau TLAC1 – Composition de la TLAC (au niveau du groupe de résolution⁽¹⁾)

		a				
(en millions de dollars)		Au 31 mars 2026	Au 31 décembre 2025	Au 30 septembre 2025	Au 30 juin 2025	Au 31 mars 2025
Éléments de TLAC liés aux fonds propres réglementaires						
1	Instruments de fonds propres de la catégorie 1A et assimilés	35 422	35 487	34 525	33 599	33 118
2	Autres éléments de fonds propres de catégorie 1B avant ajustements de TLAC	—	—	—	—	—
3	Instruments de catégorie 1B non éligibles en tant que TLAC, car émis par des filiales à des tierces parties	—	—	—	—	—
4	Autres ajustements	—	—	—	—	—
5	Instruments de fonds propres de catégorie 1B éligibles aux termes du dispositif de TLAC					
6	Fonds propres de catégorie 2 avant ajustements de TLAC	4 575	3 598	3 908	3 889	4 282
7	Fraction amortie des instruments de catégorie 2 quand la durée de vie résiduelle dépasse 1 an	—	—	—	—	—
8	Fonds propres de catégorie 2 non éligibles en tant que TLAC, car émis par des filiales à des tierces parties	—	—	—	—	—
9	Autres ajustements	—	—	—	—	—
10	Instruments de fonds propres de catégorie 2 éligibles aux termes du dispositif de TLAC	4 575	3 598	3 908	3 889	4 282
11	TLAC liée aux fonds propres réglementaires	39 997	39 085	38 433	37 488	37 400
Obligations sécurisées						
12	Instruments de TLAC externe émis directement par l'institution financière et subordonnés à des passifs exclus ⁽²⁾	15 160	14 085	13 455	11 053	11 215
13	Instruments de TLAC externe émis directement par l'institution financière et non subordonnés à des passifs exclus, mais satisfaisant toutes les autres exigences du tableau des modalités de la TLAC	—	—	—	—	—
14	Dont : montant éligible en tant que TLAC après application des plafonnements	—	—	—	—	—
15	Instruments de TLAC externe émis par des véhicules de financement avant le 1 ^{er} janvier 2022	—	—	—	—	—
16	Engagements éligibles ex ante visant à recapitaliser une IFIS-G en résolution	—	—	—	—	—
17	TLAC liée à des instruments de fonds propres non réglementaires avant ajustements	15 160	14 085	13 455	11 053	11 215
Éléments de TLAC non liés aux fonds propres réglementaires : ajustements						
18	TLAC avant déductions	55 157	53 170	51 888	48 541	48 615
19	Déductions des expositions entre des groupes de résolution à points d'entrée multiples correspondant à des éléments éligibles à la TLAC (non applicables aux IFIS-i à point d'entrée unique)	—	—	—	—	—
20	Déduction d'investissements dans d'autres propres passifs TLAC	—	—	—	—	—
21	Autres ajustements de TLAC	—	—	—	—	—
22	TLAC après déductions	55 157	53 170	51 888	48 541	48 615
Actifs pondérés et mesure de l'exposition aux fins du ratio de levier dans le cadre de la TLAC						
23	Total des actifs pondérés en fonction des risques ajusté selon la manière autorisée par le régime TLAC	151 658	148 562	148 854	146 087	147 079
24	Mesure de l'exposition aux fins du ratio de levier	472 997	459 957	462 609	455 892	443 245
Ratios TLAC et coussins de fonds propres						
25	TLAC (en pourcentage des actifs pondérés en fonction des risques)	36,4 %	35,8 %	34,9 %	33,2 %	33,1 %
26	TLAC (en pourcentage de l'exposition aux fins du ratio de levier)	11,7 %	11,6 %	11,2 %	10,6 %	11,0 %
27	Ratio de catégorie 1A (en pourcentage des actifs pondérés en fonction des risques) disponible après satisfaction des exigences minimales de fonds propres et de TLAC du groupe de résolution	18,4 %	17,8 %	16,9 %	15,2 %	15,1 %
28	Coussin spécifique à l'institution (coussin de conservation des fonds propres + coussin contracyclique + exigence de capacité accrue d'absorption des pertes, en % des actifs pondérés des risques)	3,5 %	3,5 %	3,5 %	3,5 %	3,5 %
29	Dont : coussin de conservation des fonds propres	2,5 %	2,5 %	2,5 %	2,5 %	2,5 %
30	Dont : coussin contracyclique spécifique à l'institution	— %	— %	— %	— %	— %
31	Dont : coussin applicable aux institutions financières d'importance systémique	1,0 %	1,0 %	1,0 %	1,0 %	1,0 %

(1) Les données figurant dans ce tableau diffèrent de celles présentées dans le Tableau CC1, car elles font référence au groupe de résolution qui exclut la Caisse Desjardins Ontario Credit Union Inc.

(2) Émission de 3,1 G\$ de créances admissibles à la ligne directrice sur la TLAC au cours du 1^{er} trimestre 2026.

Tableau TLAC3 – Entité de résolution – Rang de créancier au niveau de l'entité juridique

	Au 31 mars 2026						Au 31 décembre 2025					
	Rang de créancier						Rang de créancier					
	1	2	3	4	5	Somme de 1 à 5	1	2	3	4	5	Somme de 1 à 5
(en millions de dollars)	(rang le plus bas)				(rang le plus élevé)		(rang le plus bas)				(rang le plus élevé)	
	Partis de capital ⁽¹⁾	Actions privilégiées	Dettes subordonnées	Instrument de recapitalisation interne	Autres passifs excluant les instruments de recapitalisation interne ⁽²⁾		Partis de capital ⁽¹⁾	Actions privilégiées	Dettes subordonnées	Instrument de recapitalisation interne	Autres passifs excluant les instruments de recapitalisation interne ⁽²⁾	
1 Description du rang du créancier												
2 Fonds propres totaux et passifs nets de l'atténuation du risque de crédit ⁽³⁾	4 448	—	5 808	15 192	s. o.	25 448	4 522	—	4 797	14 114	s. o.	23 433
3 Sous-groupe de la ligne 2 couvrant les passifs exclus	—	—	—	—	s. o.	—	—	—	—	—	s. o.	—
4 Fonds propres totaux et passifs, moins les passifs exclus (ligne 2 moins ligne 3)	4 448	—	5 808	15 192	s. o.	25 448	4 522	—	4 797	14 114	s. o.	23 433
5 Sous-groupe de la ligne 4 potentiellement éligible en tant que TLAC	4 448	—	5 808	15 192	s. o.	25 448	4 522	—	4 797	14 114	s. o.	23 433
6 Sous-groupe de la ligne 5 dont l'échéance résiduelle est ≥ 1 an, mais < 2 ans	—	—	—	4 326	s. o.	4 326	—	—	—	3 710	s. o.	3 710
7 Sous-groupe de la ligne 5 dont l'échéance résiduelle est ≥ 2 ans, mais < 5 ans	—	—	—	8 904	s. o.	8 904	—	—	—	8 695	s. o.	8 695
8 Sous-groupe de la ligne 5 dont l'échéance résiduelle est ≥ 5 ans, mais < 10 ans	—	—	5 808	1 962	s. o.	7 770	—	—	4 797	1 709	s. o.	6 506
9 Sous-groupe de la ligne 5 dont l'échéance résiduelle est ≥ 10 ans, hors titres perpétuels	—	—	—	—	s. o.	—	—	—	—	—	s. o.	—
10 Sous-groupe de la ligne 5 couvrant les titres perpétuels	4 448	—	—	—	s. o.	4 448	4 522	—	—	—	s. o.	4 522

	Au 30 septembre 2025						Au 30 juin 2025					
	Rang de créancier						Rang de créancier					
	1	2	3	4	5	Somme de 1 à 5	1	2	3	4	5	Somme de 1 à 5
(en millions de dollars)	(rang le plus bas)				(rang le plus élevé)		(rang le plus bas)				(rang le plus élevé)	
	Partis de capital ⁽¹⁾	Actions privilégiées	Dettes subordonnées	Instrument de recapitalisation interne	Autres passifs excluant les instruments de recapitalisation interne ⁽²⁾		Partis de capital ⁽¹⁾	Actions privilégiées	Dettes subordonnées	Instrument de recapitalisation interne	Autres passifs excluant les instruments de recapitalisation interne ⁽²⁾	
1 Description du rang du créancier												
2 Fonds propres totaux et passifs nets de l'atténuation du risque de crédit ⁽³⁾	4 582	—	4 797	13 484	s. o.	22 863	4 635	—	4 818	11 076	s. o.	20 529
3 Sous-groupe de la ligne 2 couvrant les passifs exclus	—	—	—	—	s. o.	—	—	—	—	—	s. o.	—
4 Fonds propres totaux et passifs, moins les passifs exclus (ligne 2 moins ligne 3)	4 582	—	4 797	13 484	s. o.	22 863	4 635	—	4 818	11 076	s. o.	20 529
5 Sous-groupe de la ligne 4 potentiellement éligible en tant que TLAC	4 582	—	4 797	13 484	s. o.	22 863	4 635	—	4 818	11 076	s. o.	20 529
6 Sous-groupe de la ligne 5 dont l'échéance résiduelle est ≥ 1 an, mais < 2 ans	—	—	—	3 756	s. o.	3 756	—	—	—	3 492	s. o.	3 492
7 Sous-groupe de la ligne 5 dont l'échéance résiduelle est ≥ 2 ans, mais < 5 ans	—	—	—	8 015	s. o.	8 015	—	—	—	7 584	s. o.	7 584
8 Sous-groupe de la ligne 5 dont l'échéance résiduelle est ≥ 5 ans, mais < 10 ans	—	—	4 797	1 713	s. o.	6 510	—	—	4 818	—	s. o.	4 818
9 Sous-groupe de la ligne 5 dont l'échéance résiduelle est ≥ 10 ans, hors titres perpétuels	—	—	—	—	s. o.	—	—	—	—	—	s. o.	—
10 Sous-groupe de la ligne 5 couvrant les titres perpétuels	4 582	—	—	—	s. o.	4 582	4 635	—	—	—	s. o.	4 635

Pour les notes de bas de tableau, se référer à la page suivante.

Tableau TLAC3 – Entité de résolution – Rang de créancier au niveau de l'entité juridique (suite)

		Au 31 mars 2025					
		Rang de créancier					
		1	2	3	4	5	Somme
(en millions de dollars)		(rang le plus bas)				(rang le plus élevé)	de 1 à 5
1	Description du rang du créancier	Parts de capital ⁽¹⁾	Actions privilégiées	Dettes subordonnées	Instrument de recapitalisation interne	Autres passifs excluant les instruments de recapitalisation interne ⁽²⁾	
2	Fonds propres totaux et passifs nets de l'atténuation du risque de crédit ⁽³⁾	4 684	—	5 250	11 240	s. o.	21 174
3	Sous-groupe de la ligne 2 couvrant les passifs exclus	—	—	—	—	s. o.	—
4	Fonds propres totaux et passifs, moins les passifs exclus (ligne 2 moins ligne 3)	4 684	—	5 250	11 240	s. o.	21 174
5	Sous-groupe de la ligne 4 potentiellement éligible en tant que TLAC	4 684	—	5 250	11 240	s. o.	21 174
6	Sous-groupe de la ligne 5 dont l'échéance résiduelle est ≥ 1 an, mais < 2 ans	—	—	—	2 524	s. o.	2 524
7	Sous-groupe de la ligne 5 dont l'échéance résiduelle est ≥ 2 ans, mais < 5 ans	—	—	—	8 716	s. o.	8 716
8	Sous-groupe de la ligne 5 dont l'échéance résiduelle est ≥ 5 ans, mais < 10 ans	—	—	5 250	—	s. o.	5 250
9	Sous-groupe de la ligne 5 dont l'échéance résiduelle est ≥ 10 ans, hors titres perpétuels	—	—	—	—	s. o.	—
10	Sous-groupe de la ligne 5 couvrant les titres perpétuels	4 684	—	—	—	s. o.	4 684

⁽¹⁾ Les parts de capital F sont présentées nettes des parts détenues dans le fonds fiduciaire de la Fédération au 31 mars 2026. Les périodes précédentes ont été ajustées.

⁽²⁾ Le Mouvement Desjardins ne complète pas cette colonne à ce moment-ci, à l'instar des banques canadiennes.

⁽³⁾ Les parts de capital sont présentées à leur valeur comptable, les dettes subordonnées et les instruments de recapitalisation interne sont présentés à leur valeur nominale.

LIENS ENTRE LES ÉTATS FINANCIERS ET LES EXPOSITIONS RÉGLEMENTAIRES

Tableau LI1 – Différences entre les périmètres de consolidation comptable et réglementaire et correspondance entre les états financiers et les catégories de risques réglementaires

Au 31 mars 2026

	a	b	c	d	e	f	g
	Valeurs comptables d'après les états financiers publiés	Valeurs comptables sur le périmètre de consolidation réglementaire	Valeurs comptables des éléments ⁽¹⁾				
			Soumis au cadre du risque de crédit	Soumis au cadre du risque de contrepartie	Soumis au cadre de titrisation	Soumis au cadre du risque de marché	Non soumis aux exigences de fonds propres ou soumis à déduction des fonds propres
<i>(en millions de dollars)</i>							
Actif							
Trésorerie et dépôts auprès d'institutions financières	6 290	5 011	5 011	—	—	—	—
Titres à la juste valeur par le biais du résultat net	48 814	19 402	1 181	—	476	17 745	—
Titres à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global	57 979	49 749	49 235	—	—	256	258
Titres au coût amorti	37	28	28	—	—	—	—
Valeurs mobilières empruntées ou acquises en vertu de conventions de revente	27 033	28 942	—	28 942	—	25 241	—
Prêts, déduction faite de la provision pour pertes de crédit	318 794	317 111	316 861	—	—	—	250
Actifs nets des fonds distincts	34 290	—	—	—	—	—	—
Instruments financiers dérivés	11 407	11 352	—	11 352	—	789	—
Sommes à recevoir des clients, courtiers et institutions financières	5 073	4 763	4 763	—	—	—	—
Actifs des contrats de réassurance	1 827	—	—	—	—	—	—
Actifs au titre de droits d'utilisation	468	633	633	—	—	—	—
Immeubles de placement	767	1	1	—	—	—	—
Immobilisations corporelles	1 405	1 024	1 024	—	—	—	—
Goodwill	1 030	37	—	—	—	—	1 030
Immobilisations incorporelles	1 336	437	—	—	—	—	1 336
Participations dans les entreprises mises en équivalence	1 241	9 011	4 043	—	—	—	4 968
Actifs nets au titre des régimes à prestations définies	1 406	1 108	—	—	—	—	1 108
Actifs d'impôt différé	876	471	471	—	—	—	—
Autres	4 247	3 910	3 910	—	—	—	—
Total de l'actif	524 320	452 990	387 161	40 294	476	44 031	8 950

Pour les notes de bas de tableau, se référer à la page suivante.

Tableau LI1 – Différences entre les périmètres de consolidation comptable et réglementaire et correspondance entre les états financiers et les catégories de risques réglementaires (suite)

Au 31 mars 2026

	a	b	c	d	e	f	g
	Valeurs comptables d'après les états financiers publiés	Valeurs comptables sur le périmètre de consolidation réglementaire	Valeurs comptables des éléments ⁽¹⁾				
			Soumis au cadre du risque de crédit	Soumis au cadre du risque de contrepartie	Soumis au cadre de titrisation	Soumis au cadre du risque de marché	Non soumis aux exigences de fonds propres ou soumis à déduction des fonds propres
<i>(en millions de dollars)</i>							
Passif							
Dépôts	334 104	334 866	—	—	—	—	334 866
Passifs des contrats d'assurance	34 668	—	—	—	—	—	—
Engagements relatifs aux valeurs mobilières vendues à découvert	16 900	16 629	—	16 629	—	16 143	—
Engagements relatifs aux valeurs mobilières prêtées ou vendues en vertu de conventions de rachat	21 218	20 517	—	—	—	20 346	—
Instruments financiers dérivés	9 071	8 750	—	8 750	—	560	—
Sommes à payer aux clients, courtiers et institutions financières	15 487	15 041	—	—	—	—	15 041
Obligations locatives	555	748	—	—	—	—	748
Passifs des contrats de réassurance	37	—	—	—	—	—	—
Passif net des fonds distincts des contrats d'investissement	30 865	—	—	—	—	—	—
Passifs nets au titre des régimes à prestations définies	650	499	—	—	—	—	499
Passifs d'impôt différé	601	372	—	—	—	—	372
Autres	11 450	7 619	—	—	—	—	7 619
Obligations subordonnées	5 781	5 781	—	—	—	—	5 781
Total du passif	481 387	410 822	—	25 379	—	37 049	364 926
Capitaux propres							
Capital social	4 448	4 448	—	—	—	—	4 448
Excédents non répartis	4 549	4 431	—	—	—	—	4 431
Cumul des autres éléments du résultat global	427	427	—	—	—	—	427
Réserves	32 862	32 862	—	—	—	—	32 862
Capitaux propres - Part revenant au Groupe	42 286	42 168	—	—	—	—	42 168
Participations ne donnant pas le contrôle	647	—	—	—	—	—	—
Total des capitaux propres	42 933	42 168	—	—	—	—	42 168
Total du passif et des capitaux propres	524 320	452 990	—	25 379	—	37 049	407 094

⁽¹⁾ Les montants des colonnes c à g ne sont pas nécessairement égaux à ceux de la colonne b, certains éléments pouvant être soumis à des exigences de fonds propres réglementaires au titre de plusieurs catégories de risques.

Tableau LI2 – Principales sources d'écarts entre les valeurs comptables et réglementaires des expositions dans les états financiers

Au 31 mars 2026

	a	b	c	d	e
		Éléments soumis au ⁽¹⁾			
(en millions de dollars)	Total	Cadre du risque de crédit	Cadre de titrisation	Cadre du risque de contrepartie	Cadre du risque de marché
1 Valeur comptable de l'actif sur le périmètre de consolidation réglementaire (d'après le tableau LI1)	444 040	387 161	476	40 294	44 031
2 Valeur comptable du passif sur le périmètre de consolidation réglementaire (d'après le tableau LI1)	45 896	—	—	25 379	37 049
3 Total net sur le périmètre de consolidation réglementaire	398 144	387 161	476	14 915	6 982
4 Hors bilan ⁽²⁾	155 140	76 058	—	—	—
5 Écarts de valorisation	—	—	—	—	—
6 Écarts découlant des règles de compensation différentes, autres que ceux déjà inscrits à la ligne 2	(596)	1 717	—	(2 313)	—
7 Écarts découlant de la prise en compte de provisions	798	798	—	—	—
8 Écarts découlant des filtres prudentiels	—	—	—	—	—
9 Ajustement au titre des dérivés	9 872	—	—	9 872	—
10 Expositions liées aux opérations de financement par titres ⁽³⁾	33 258	—	—	33 258	—
11 Autres écarts	—	—	—	—	—
12 Valeur réglementaire des expositions⁽⁴⁾	596 616	465 734	476	55 732	6 982

(1) Les montants des colonnes b à e ne sont pas nécessairement égaux à ceux de la colonne a, certains éléments pouvant être soumis à des exigences de fonds propres réglementaires au titre de plusieurs catégories de risques.

(2) L'exposition initiale est présentée à la colonne a, les colonnes b à e présentent les montants après application des facteurs de conversion en équivalent-crédit lorsqu'applicable.

(3) Étant donné que les expositions liées aux opérations de financement par titres sont déduites à la ligne 2, un ajustement est requis afin d'arriver à l'exposition en cas de défaut.

(4) Montant agrégé servant au calcul des APR pour chacune des catégories de risques.

RISQUE DE CRÉDIT
Tableau CR1 – Qualité de crédit des actifs

Type d'exposition (en millions de dollars)	Au 31 mars 2026							Au 31 décembre 2025						
	Valeurs comptables brutes des		Provisions / dépréciations	Provisions spécifiques	Provisions générales	Provisions pour pertes attendues des expositions en approches NI	Valeurs nettes (a + b - c)	Valeurs comptables brutes des		Provisions / dépréciations	Provisions spécifiques	Provisions générales	Provisions pour pertes attendues des expositions en approches NI	Valeurs nettes (a + b - c)
	Expositions en défaut	Expositions non défaillantes						Expositions en défaut	Expositions non défaillantes					
1 Prêts	3 384	315 206	1 479	731	748	1 488	317 111	3 319	310 967	1 374	698	676	1 370	312 912
2 Titres de créance	—	55 455	—	—	—	—	55 455	—	55 852	—	—	—	—	55 852
Autres investissements	—	346	—	—	—	—	346	—	343	—	—	—	—	343
3 Expositions hors bilan	491	142 842	119	—	119	118	143 214	513	141 006	111	—	111	110	141 408
4 Total	3 875	513 849	1 598	731	867	1 606	516 126	3 832	508 168	1 485	698	787	1 480	510 515

Type d'exposition (en millions de dollars)	Au 30 septembre 2025							Au 30 juin 2025						
	Valeurs comptables brutes des		Provisions / dépréciations	Provisions spécifiques	Provisions générales	Provisions pour pertes attendues des expositions en approches NI	Valeurs nettes (a + b - c)	Valeurs comptables brutes des		Provisions / dépréciations	Provisions spécifiques	Provisions générales	Provisions pour pertes attendues des expositions en approches NI	Valeurs nettes (a + b - c)
	Expositions en défaut	Expositions non défaillantes						Expositions en défaut	Expositions non défaillantes					
1 Prêts	3 356	308 389	1 530	800	730	1 495	310 215	3 138	302 570	1 510	764	746	1 486	304 198
2 Titres de créance	—	58 500	—	—	—	—	58 500	—	58 523	—	—	—	—	58 523
Autres investissements	—	343	—	—	—	—	343	—	385	—	—	—	—	385
3 Expositions hors bilan	431	145 111	115	—	115	110	145 427	415	140 337	122	1	121	113	140 630
4 Total	3 787	512 343	1 645	800	845	1 605	514 485	3 553	501 815	1 632	765	867	1 599	503 736

Type d'exposition (en millions de dollars)	Au 31 mars 2025						
	Valeurs comptables brutes des		Provisions / dépréciations	Provisions spécifiques	Provisions générales	Provisions pour pertes attendues des expositions en approches NI	Valeurs nettes (a + b - c)
	Expositions en défaut	Expositions non défaillantes					
1 Prêts	3 135	292 521	1 403	665	738	1 432	294 253
2 Titres de créance	—	58 333	—	—	—	—	58 333
Autres investissements	—	395	—	—	—	—	395
3 Expositions hors bilan	340	143 488	118	—	118	111	143 710
4 Total	3 475	494 737	1 521	665	856	1 543	496 691

Tableau CR2 – Variations des stocks de prêts et de titres de créance en défaut

(en millions de dollars)		Pour la période de trois mois terminée le														
		31 mars 2026			31 décembre 2025			30 septembre 2025			30 juin 2025			31 mars 2025		
		Prêts	Titres de créances	Total	Prêts	Titres de créances	Total	Prêts	Titres de créances	Total	Prêts	Titres de créances	Total	Prêts	Titres de créances	Total
1	Prêts et titres de créance en défaut à la fin de la période précédente	3 319	—	3 319	3 356	—	3 356	3 138	—	3 138	3 135	—	3 135	2 906	—	2 906
2	Défauts sur prêts et titres de créance survenus depuis la dernière période	800	—	800	957	—	957	888	—	888	923	—	923	1 081	—	1 081
3	Retours à un état non défaillant ⁽¹⁾	(635)	—	(635)	(681)	—	(681)	(572)	—	(572)	(819)	—	(819)	(751)	—	(751)
4	Montants annulés	(97)	—	(97)	(315)	—	(315)	(97)	—	(97)	(102)	—	(102)	(101)	—	(101)
5	Autres variations	(3)	—	(3)	2	—	2	(1)	—	(1)	1	—	1	—	—	—
6	Prêts et titres de créance en défaut à la fin de la période considérée (1 + 2 - 3 - 4 ± 5)	3 384	—	3 384	3 319	—	3 319	3 356	—	3 356	3 138	—	3 138	3 135	—	3 135

⁽¹⁾ Comprend notamment les retours à un état non défaillant et les paiements sur les comptes en défaut.

Tableau CR3 – Aperçu des techniques d'atténuation du risque de crédit (ARC)

	a	b	c	d	e	f	g
	Au 31 mars 2026						
(en millions de dollars)	Expositions non garanties (valeurs comptables brutes)	Expositions garanties par des sûretés	Expositions garanties par des sûretés – Montant couvert	Expositions garanties par des garanties financières	Expositions garanties par des garanties financières – Montant couvert	Expositions garanties par des dérivés de crédit	Expositions garanties par des dérivés de crédit – Montant couvert
1 Prêts	244 450	73 381	72 196	1 508	465	—	—
2 Titres de créance	55 455	—	—	—	—	—	—
Autres investissements	346	—	—	—	—	—	—
3 Total	300 251	73 381	72 196	1 508	465	—	—
4 Dont en défaut	2 587	891	789	18	8	—	—

	a	b	c	d	e	f	g
	Au 31 décembre 2025						
(en millions de dollars)	Expositions non garanties (valeurs comptables brutes)	Expositions garanties par des sûretés	Expositions garanties par des sûretés – Montant couvert	Expositions garanties par des garanties financières	Expositions garanties par des garanties financières – Montant couvert	Expositions garanties par des dérivés de crédit	Expositions garanties par des dérivés de crédit – Montant couvert
1 Prêts	241 566	71 877	70 861	1 616	485	—	—
2 Titres de créance	55 852	—	—	—	—	—	—
Autres investissements	343	—	—	—	—	—	—
3 Total	297 761	71 877	70 861	1 616	485	—	—
4 Dont en défaut	2 529	854	782	25	8	—	—

	a	b	c	d	e	f	g
	Au 30 septembre 2025						
(en millions de dollars)	Expositions non garanties (valeurs comptables brutes)	Expositions garanties par des sûretés	Expositions garanties par des sûretés – Montant couvert	Expositions garanties par des garanties financières	Expositions garanties par des garanties financières – Montant couvert	Expositions garanties par des dérivés de crédit	Expositions garanties par des dérivés de crédit – Montant couvert
1 Prêts	241 434	69 234	68 231	1 700	550	—	—
2 Titres de créance	58 500	—	—	—	—	—	—
Autres investissements	343	—	—	—	—	—	—
3 Total	300 277	69 234	68 231	1 700	550	—	—
4 Dont en défaut	2 560	853	789	24	7	—	—

Tableau CR3 – Aperçu des techniques d'atténuation du risque de crédit (ARC) (suite)

	a	b	c	d	e	f	g
	Au 30 juin 2025						
(en millions de dollars)	Expositions non garanties (valeurs comptables brutes)	Expositions garanties par des sûretés	Expositions garanties par des sûretés – Montant couvert	Expositions garanties par des garanties financières	Expositions garanties par des garanties financières – Montant couvert	Expositions garanties par des dérivés de crédit	Expositions garanties par des dérivés de crédit – Montant couvert
1 Prêts	237 674	66 969	65 964	1 666	560	—	—
2 Titres de créance	58 523	—	—	—	—	—	—
Autres investissements	385	—	—	—	—	—	—
3 Total	296 582	66 969	65 964	1 666	560	—	—
4 Dont en défaut	2 345	845	785	26	8	—	—
	a	b	c	d	e	f	g
	Au 31 mars 2025						
(en millions de dollars)	Expositions non garanties (valeurs comptables brutes)	Expositions garanties par des sûretés	Expositions garanties par des sûretés – Montant couvert	Expositions garanties par des garanties financières	Expositions garanties par des garanties financières – Montant couvert	Expositions garanties par des dérivés de crédit	Expositions garanties par des dérivés de crédit – Montant couvert
1 Prêts	231 284	63 307	62 376	1 737	593	—	—
2 Titres de créance	58 333	—	—	—	—	—	—
Autres investissements	395	—	—	—	—	—	—
3 Total	290 012	63 307	62 376	1 737	593	—	—
4 Dont en défaut	2 346	830	781	24	8	—	—

Tableau CR4 – Approche standard – Exposition au risque de crédit et effets de l'atténuation du risque de crédit (CRM)⁽¹⁾

	Au 31 mars 2026						Au 31 décembre 2025					
	a		b		c		d		e		f	
	Expositions avant prise en compte des facteurs de conversion en équivalent-crédit (FCEC) et des techniques ARC ⁽²⁾		Expositions après prise en compte des facteurs de conversion en équivalent-crédit (FCEC) et des techniques ARC ⁽²⁾		APR et proportion des APR		Expositions avant prise en compte des facteurs de conversion en équivalent-crédit (FCEC) et des techniques ARC ⁽²⁾		Expositions après prise en compte des facteurs de conversion en équivalent-crédit (FCEC) et des techniques ARC ⁽²⁾		APR et proportion des APR	
	Montants au bilan	Montants hors bilan	Montants au bilan	Montants hors bilan	APR	Proportion des APR	Montants au bilan	Montants hors bilan	Montants au bilan	Montants hors bilan	APR	Proportion des APR
(en millions de dollars)												
Classes d'actifs												
1 Emprunteurs souverains	5 625	—	7 513	340	—	— %	2 869	—	4 993	332	16	0,30 %
2 Organismes publics hors administration centrale	7 672	7 141	7 737	1 564	1 860	20,00 %	7 537	7 422	7 612	1 616	1 846	20,00 %
3 Banques multilatérales de développement	—	—	—	—	—	— %	—	—	—	—	—	— %
4 Institutions de dépôts et banques	2 164	548	2 956	78	1 283	42,30 %	2 088	566	2 864	80	1 149	39,00 %
Dont : entreprises d'investissement et autres institutions financières assimilées à des banques	—	—	792	—	518	65,40 %	—	—	776	—	509	65,60 %
5 Obligations sécurisées	—	—	—	—	—	— %	—	—	—	—	—	— %
6 Entreprises	8 557	11 916	8 492	5 100	11 920	87,70 %	8 646	11 502	8 576	4 855	11 746	87,50 %
Dont : entreprises d'investissement et autres institutions financières assimilées à des entreprises	—	—	—	—	—	— %	—	—	—	—	—	— %
Dont : financements spécialisés	—	—	—	—	—	— %	—	—	—	—	—	— %
7 Dettes subordonnées, actions et autres instruments de fonds propres	346	—	346	—	865	250,00 %	343	—	343	—	856	250,00 %
8 Portefeuilles de détail réglementaires	1 727	4 501	1 669	1 134	1 628	58,10 %	1 688	4 402	1 617	1 103	1 569	57,70 %
9 Immobiliers	7 727	1 508	5 641	161	3 956	68,20 %	7 882	1 641	5 499	225	3 942	68,90 %
Dont : immobiliers résidentiels général	640	19	447	3	308	68,40 %	626	12	363	—	293	80,60 %
Dont : immobiliers résidentiels producteur de revenus	4 110	861	2 260	12	1 059	46,60 %	4 365	855	2 286	13	1 065	46,40 %
Dont : autres immobiliers résidentiels	—	—	—	—	—	— %	—	—	—	—	—	— %
Dont : immobiliers commerciaux général	1 135	388	1 130	121	923	73,80 %	1 060	532	1 051	185	921	74,50 %
Dont : immobiliers commerciaux producteur de revenus	1 303	25	1 267	4	1 096	86,20 %	1 314	25	1 285	5	1 115	86,50 %
Dont : acquisitions de terrains, développements et constructions	539	215	537	21	570	102,10 %	517	217	514	22	548	102,30 %
10 Prêts hypothécaires inversés	—	—	—	—	—	— %	—	—	—	—	—	— %
11 Titres adossés à des créances hypothécaires	—	—	—	—	—	— %	—	—	—	—	—	— %
12 Expositions en défaut	180	56	173	8	250	138,60 %	183	62	171	8	250	139,60 %
13 Autres actifs ⁽³⁾	21 370	—	21 370	—	5 503	25,80 %	20 223	—	20 223	—	5 220	25,80 %
14 Total	55 368	25 670	55 897	8 385	27 265	42,40 %	51 459	25 595	51 898	8 219	26 594	44,20 %

Pour les notes de bas de tableau, se référer à la page 44.

Tableau CR4 – Approche standard – Exposition au risque de crédit et effets de l'atténuation du risque de crédit (CRM)⁽¹⁾ (suite)

	Au 30 septembre 2025						Au 30 juin 2025						
	a		b		c		d		e		f		
	Expositions avant prise en compte des facteurs de conversion en équivalent-crédit (FCEC) et des techniques ARC ⁽²⁾		Expositions après prise en compte des facteurs de conversion en équivalent-crédit (FCEC) et des techniques ARC ⁽²⁾		APR et proportion des APR		Expositions avant prise en compte des facteurs de conversion en équivalent-crédit (FCEC) et des techniques ARC ⁽²⁾		Expositions après prise en compte des facteurs de conversion en équivalent-crédit (FCEC) et des techniques ARC ⁽²⁾		APR et proportion des APR		
(en millions de dollars)	Montants au bilan	Montants hors bilan	Montants au bilan	Montants hors bilan	APR	Proportion des APR	Montants au bilan	Montants hors bilan	Montants au bilan	Montants hors bilan	APR	Proportion des APR	
Classes d'actifs													
1	Emprunteurs souverains	4 549	—	6 470	316	—	— %	5 484	—	7 273	291	—	— %
2	Organismes publics hors administration centrale	7 559	7 875	7 609	1 726	1 867	20,00 %	7 417	7 579	7 475	1 668	1 829	20,00 %
3	Banques multilatérales de développement	—	—	—	—	—	— %	—	—	—	—	—	— %
4	Institutions de dépôts et banques	2 114	568	2 899	80	1 150	38,60 %	1 799	573	2 553	80	1 156	43,90 %
	Dont : entreprises d'investissement et autres institutions financières assimilées à des banques	—	—	786	—	518	66,00 %	—	—	754	—	498	66,00 %
5	Obligations sécurisées	—	—	—	—	—	— %	—	—	—	—	—	— %
6	Entreprises	7 958	11 365	7 886	4 701	10 993	87,30 %	7 402	10 762	7 334	4 459	10 125	85,90 %
	Dont : entreprises d'investissement et autres institutions financières assimilées à des entreprises	—	—	—	—	—	— %	—	46	—	46	9	20,00 %
	Dont : financements spécialisés	—	—	—	—	—	— %	215	60	214	28	236	97,30 %
7	Dettes subordonnées, actions et autres instruments de fonds propres	343	—	343	—	857	250,00 %	385	—	385	—	962	250,00 %
8	Portefeuilles de détail réglementaires	1 739	4 415	1 633	1 113	1 608	58,60 %	1 724	4 338	1 603	1 094	1 574	58,40 %
9	Immobiliers	7 623	1 565	5 454	207	3 905	69,00 %	7 492	1 460	5 443	180	3 883	69,10 %
	Dont : immobiliers résidentiels général	629	14	370	—	298	80,60 %	633	13	363	—	292	80,80 %
	Dont : immobiliers résidentiels producteur de revenus	4 097	826	2 225	17	1 051	46,90 %	3 950	765	2 208	18	1 038	46,60 %
	Dont : autres immobiliers résidentiels	—	—	—	—	—	— %	—	—	—	—	—	— %
	Dont : immobiliers commerciaux général	988	427	979	158	828	72,80 %	1 005	352	997	126	807	71,90 %
	Dont : immobiliers commerciaux producteur de revenus	1 382	24	1 353	5	1 164	85,70 %	1 387	26	1 358	6	1 191	87,40 %
	Dont : acquisitions de terrains, développements et constructions	527	274	527	27	564	101,80 %	517	304	517	30	555	101,40 %
10	Prêts hypothécaires inversés	—	—	—	—	—	— %	—	—	—	—	—	— %
11	Titres adossés à des créances hypothécaires	—	—	—	—	—	— %	—	—	—	—	—	— %
12	Expositions en défaut	178	28	166	4	244	143,50 %	156	20	146	3	213	143,60 %
13	Autres actifs ⁽³⁾	19 563	—	19 563	—	5 212	26,60 %	17 667	—	17 667	—	5 043	28,50 %
14	Total	51 626	25 816	52 023	8 147	25 836	42,90 %	49 526	24 732	49 879	7 775	24 785	43,00 %

Pour les notes de bas de tableau, se référer à la page 44.

Tableau CR4 – Approche standard – Exposition au risque de crédit et effets de l'atténuation du risque de crédit (CRM)⁽¹⁾ (suite)

		a	b	c	d	e	f
		Au 31 mars 2025					
		Expositions avant prise en compte des facteurs de conversion en équivalent-crédit (FCEC) et des techniques ARC ⁽²⁾		Expositions après prise en compte des facteurs de conversion en équivalent-crédit (FCEC) et des techniques ARC ⁽²⁾		APR et proportion des APR	
(en millions de dollars)		Montants au bilan	Montants hors bilan	Montants au bilan	Montants hors bilan	APR	Proportion des APR
Classes d'actifs							
1	Emprunteurs souverains	4 892	—	6 404	296	—	— %
2	Organismes publics hors administration centrale	7 729	7 270	7 784	1 611	1 880	20,00 %
3	Banques multilatérales de développement	—	—	—	—	—	— %
4	Institutions de dépôts et banques	1 928	534	2 631	82	1 071	39,50 %
	Dont : entreprises d'investissement et autres institutions financières assimilées à des banques	—	—	703	—	464	66,00 %
5	Obligations sécurisées	—	—	—	—	—	— %
6	Entreprises	8 103	11 897	8 021	5 081	11 581	88,40 %
	Dont : entreprises d'investissement et autres institutions financières assimilées à des entreprises	—	—	—	—	—	— %
	Dont : financements spécialisés	840	916	840	387	1 323	107,90 %
7	Dettes subordonnées, actions et autres instruments de fonds propres	395	—	395	—	987	250,00 %
8	Portefeuilles de détail réglementaires	1 698	4 356	1 575	1 101	1 572	58,80 %
9	Immobiliers	7 241	1 532	5 470	187	3 947	69,80 %
	Dont : immobiliers résidentiels général	651	10	382	—	313	82,00 %
	Dont : immobiliers résidentiels producteur de revenus	3 650	767	2 187	15	1 039	47,20 %
	Dont : autres immobiliers résidentiels	—	—	—	—	—	— %
	Dont : immobiliers commerciaux général	1 020	385	1 011	134	832	72,60 %
	Dont : immobiliers commerciaux producteur de revenus	1 330	19	1 300	3	1 131	86,80 %
	Dont : acquisitions de terrains, développements et constructions	590	351	590	35	632	101,10 %
10	Prêts hypothécaires inversés	—	—	—	—	—	— %
11	Titres adossés à des créances hypothécaires	—	—	—	—	—	— %
12	Expositions en défaut	121	20	117	4	170	140,40 %
13	Autres actifs ⁽³⁾	17 033	—	17 033	—	5 112	30,00 %
14	Total	49 140	25 609	49 430	8 362	26 320	45,50 %

(1) Excluent le risque de contrepartie, la titrisation, les placements en actions dans les fonds d'investissement et le risque de règlement.

(2) Les expositions sont présentées, déduction faite des provisions pour pertes de crédit attendues sur prêts dépréciés.

(3) Les autres actifs sont évalués à l'aide d'une méthode autre que les méthodes standards ou des notations internes. Cette rubrique ne comprend pas les éléments au-dessous d'un certain seuil et qui sont pondérés à 250 %.

Tableau CR5 – Approche standard – Exposition par classe d'actifs et par coefficient de pondération des risques⁽¹⁾

Portefeuille réglementaire / Pondération des risques (en millions de dollars)		Au 31 mars 2026																												
		0 %	10 %	15 %	20 %	25 %	30 %	35 %	40 %	45 %	50 %	55 %	60 %	65 %	70 %	75 %	80 %	85 %	90 %	100 %	105 %	110 %	130 %	150 %	250 %	400 %	1 250 %	Autres	Total	
1	Emprunteurs souverains	7 853			—						—									—								—	7 853	
2	Organismes publics hors administration centrale	—			9 301						—									—								—	9 301	
3	Banques multilatérales de développement	—			—						—									—								—	—	
4	Institutions de dépôts et banques				1 492			561			—					—				—					202				779	3 034
	Dont : entreprises d'investissement et autres institutions financières assimilées à des banques				—			13			—					—				—								779	792	
5	Obligations sécurisées				—			—			—					—				—									—	—
6	Entreprises				1 201						727				—		813	—	1 375		9 352					124			—	13 592
	Dont : entreprises d'investissement et autres institutions financières assimilées à des entreprises				—						—				—		—		—		—								—	—
	Dont : financements spécialisés				—						—				—		—		—		—								—	—
7	Dettes subordonnées, actions et autres instruments de fonds propres	—			—															—							346		—	346
8	Portefeuilles de détail réglementaires				826	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	1 893	—	—	—	84	—	—	—	—	—	—	—	—	—	2 803
9	Immobiliers	—	—	—	184	34	312	421	7	801	738	—	385	—	389	351	—	259	756	786	4	115	—	101	—	—	—	159	5 802	
	Dont : immobiliers résidentiels général	—	—	—	93	34	55	35	7		1				—	—	221	—	—	—								4	450	
	Dont : immobiliers résidentiels producteur de revenus	—	—	—			257	386		801	737					14			8	—			4			65	—	—	—	2 272
	Dont : autres immobiliers résidentiels	—	—	—			—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
	Dont : immobiliers commerciaux général	—	—	—	91	—	—	—	—	—	—	—	371	—	—	122	—	259	—	253	—	—	—	—	—	—	—	155	1 251	
	Dont : immobiliers commerciaux producteur de revenus	—	—	—											389				756			115	—	11	—	—	—	—	—	1 271
	Dont : acquisitions de terrains, développements et constructions	—	—	—																533			—	25	—	—	—	—	—	558
10	Prêts hypothécaires inversés						—	—		—			—							—									—	—
11	Titres adossés à des créances hypothécaires				—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
12	Expositions en défaut										—									42					139				—	181
13	Autres actifs ⁽²⁾	15 867			—															5 503								—	—	21 370
14	Total	23 720	—	826	12 178	34	873	421	7	801	1 465	—	385	—	389	3 057	—	1 634	756	15 767	4	115	—	566	346	—	—	938	64 282	

Montants d'exposition et FCEC appliqués aux expositions hors bilan, classés en fonction de la catégorie de risques des expositions converties

Pondération		Au 31 mars 2026			
		a	b	c	d
		Expositions sur éléments de bilan	Expositions hors bilan (Avant FCEC)	FCEC moyen pondéré ⁽³⁾	Exposition (après FCEC et techniques ARC) ⁽⁴⁾
1	moins de 40 %	33 569	10 629	33 %	38 211
2	40 % - 70 %	3 064	1 048	44 %	3 826
3	75 % - 80 %	2 259	3 506	31 %	3 057
4	85 %	1 567	484	20 %	1 634
5	90 % - 100 %	13 568	8 418	37 %	16 523
6	105 % - 130 %	130	—	— %	119
7	150 %	865	1 585	9 %	566
8	250 %	346	—	— %	346
9	400 %	—	—	— %	—
10	1 250 %	—	—	— %	—
11	Expositions totales	55 368	25 670	33 %	64 282

Pour les notes de bas de tableau, se référer à la page 49.

Tableau CR5 – Approche standard – Exposition par classe d'actifs et par coefficient de pondération des risques⁽¹⁾ (suite)

Portefeuille réglementaire / Pondération des risques		Au 31 décembre 2025																												
(en millions de dollars)		0 %	10 %	15 %	20 %	25 %	30 %	35 %	40 %	45 %	50 %	55 %	60 %	65 %	70 %	75 %	80 %	85 %	90 %	100 %	105 %	110 %	130 %	150 %	250 %	400 %	1 250 %	Autres	Total	
1	Emprunteurs souverains	5 244			81																									5 325
2	Organismes publics hors administration centrale				9 228																									9 228
3	Banques multilatérales de développement																													
4	Institutions de dépôts et banques				1 537		519																		120				768	2 944
	Dont : entreprises d'investissement et autres institutions financières assimilées à des banques						8																					768	776	
5	Obligations sécurisées																													
6	Entreprises				1 243						734					742		1 316		9 278					118					13 431
	Dont : entreprises d'investissement et autres institutions financières assimilées à des entreprises																													
	Dont : financements spécialisés																													
7	Dettes subordonnées, actions et autres instruments de fonds propres																									343				343
8	Portefeuilles de détail réglementaires			796												1 895					29									2 720
9	Immobiliers				109	25	340	420	9	793	734		364		390	352		254	767	828	5	118		105				111	5 724	
	Dont : immobiliers résidentiels général				21	25	42	41	9		1				224														363	
	Dont : immobiliers résidentiels producteur de revenus						298	379		793	733		16			9					5			66					2 299	
	Dont : autres immobiliers résidentiels																													
	Dont : immobiliers commerciaux général				88								348			119		254		316								111	1 236	
	Dont : immobiliers commerciaux producteur de revenus														390					767			118		15				1 290	
	Dont : acquisitions de terrains, développements et constructions																				512			24					536	
10	Prêts hypothécaires inversés																													
11	Titres adossés à des créances hypothécaires																													
12	Expositions en défaut																				37				142				179	
13	Autres actifs ⁽²⁾	14 721			354																5 148								20 223	
14	Total	19 965		796	12 552	25	859	420	9	793	1 468		364		390	2 989		1 570	767	15 320	5	118		485	343		879	60 117		

Montants d'exposition et FCEC appliqués aux expositions hors bilan, classés en fonction de la catégorie de risques des expositions converties

		Au 31 décembre 2025			
		a	b	c	d
Pondération		Expositions sur éléments de bilan	Expositions hors bilan (Avant FCEC)	FCEC moyen pondéré ⁽³⁾	Exposition (après FCEC et techniques ARC) ⁽⁴⁾
1	moins de 40 %	30 016	10 796	33 %	34 730
2	40 % - 70 %	3 085	642	49 %	3 791
3	75 % - 80 %	2 335	3 517	31 %	2 990
4	85 %	1 492	524	20 %	1 570
5	90 % - 100 %	13 189	8 501	35 %	16 086
6	105 % - 130 %	123	—	— %	123
7	150 %	876	1 615	10 %	485
8	250 %	343	—	— %	342
9	400 %	—	—	— %	—
10	1 250 %	—	—	— %	—
11	Expositions totales	51 459	25 595	32 %	60 117

Pour les notes de bas de tableau, se référer à la page 49.

Tableau CR5 – Approche standard – Exposition par classe d'actifs et par coefficient de pondération des risques⁽¹⁾ (suite)

Portefeuille réglementaire / Pondération des risques		Au 30 septembre 2025																												
(en millions de dollars)		0 %	10 %	15 %	20 %	25 %	30 %	35 %	40 %	45 %	50 %	55 %	60 %	65 %	70 %	75 %	80 %	85 %	90 %	100 %	105 %	110 %	130 %	150 %	250 %	400 %	1 250 %	Autres	Total	
1	Emprunteurs souverains	6 786			—						—									—									—	6 786
2	Organismes publics hors administration centrale	—			9 335						—									—									—	9 335
3	Banques multilatérales de développement	—			—						—									—									—	—
4	Institutions de dépôts et banques				1 502			588			—					—				—					103				786	2 979
	Dont : entreprises d'investissement et autres institutions financières assimilées à des banques				—			—			—					—				—									786	786
5	Obligations sécurisées				—			—			—									—									—	—
6	Entreprises				1 210						632					734		1 169		8 745					97				—	12 587
	Dont : entreprises d'investissement et autres institutions financières assimilées à des entreprises				—						—				—				—										—	—
	Dont : financements spécialisés				—						—				—				—										—	—
7	Dettes subordonnées, actions et autres instruments de fonds propres	—			—															—									343	343
8	Portefeuilles de détail réglementaires			779	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	1 904	—	—	—	63	—	—	—	—	—	—	—	—	—	2 746
9	Immobiliers	—	—	—	115	23	287	419	8	816	710	—	367	—	439	349	—	211	803	834	2	99	—	109	—	—	—	70	5 661	
	Dont : immobiliers résidentiels général	—	—	—	27	23	38	45	8	—	1	—	—	—	—	227	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	1	370	
	Dont : immobiliers résidentiels producteur de revenus	—	—	—	—	—	—	249	374	—	816	709	—	13	—	—	—	—	—	—	2	—	—	72	—	—	—	—	2 242	
	Dont : autres immobiliers résidentiels	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
	Dont : immobiliers commerciaux général	—	—	—	88	—	—	—	—	—	—	—	354	—	—	115	—	211	—	300	—	—	—	—	—	—	—	69	1 137	
	Dont : immobiliers commerciaux producteur de revenus	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	439	—	—	803	—	—	99	—	17	—	—	—	—	1 358	
	Dont : acquisitions de terrains, développements et constructions	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	534	—	—	—	20	—	—	—	—	554	
10	Prêts hypothécaires inversés				—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
11	Titres adossés à des créances hypothécaires				—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
12	Expositions en défaut				—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	22	—	—	—	148	—	—	—	—	—	170
13	Autres actifs ⁽²⁾	13 910			551															5 102									—	19 563
14	Total	20 696	—	779	12 713	23	875	419	8	816	1 342	—	367	—	439	2 987	—	1 380	803	14 766	2	99	—	457	343	—	—	856	60 170	

Montants d'exposition et FCEC appliqués aux expositions hors bilan, classés en fonction de la catégorie de risques des expositions converties

Pondération	Au 30 septembre 2025				
	a	b	c	d	
	Expositions sur éléments de bilan	Expositions hors bilan (Avant FCEC)	FCEC moyen pondéré ⁽³⁾	Exposition (après FCEC et techniques ARC) ⁽⁴⁾	
1	moins de 40 %	31 001	11 165	32 %	35 574
2	40 % - 70 %	3 057	599	45 %	3 757
3	75 % - 80 %	2 079	3 694	32 %	2 987
4	85 %	1 319	473	19 %	1 380
5	90 % - 100 %	12 788	8 328	34 %	15 570
6	105 % - 130 %	102	—	— %	101
7	150 %	937	1 557	10 %	458
8	250 %	343	—	— %	343
9	400 %	—	—	— %	—
10	1 250 %	—	—	— %	—
11	Expositions totales	51 626	25 816	32 %	60 170

Pour les notes de bas de tableau, se référer à la page 49.

Tableau CR5 – Approche standard – Exposition par classe d'actifs et par coefficient de pondération des risques⁽¹⁾ (suite)

Portefeuille réglementaire / Pondération des risques (en millions de dollars)		Au 30 juin 2025																									Total			
		0 %	10 %	15 %	20 %	25 %	30 %	35 %	40 %	45 %	50 %	55 %	60 %	65 %	70 %	75 %	80 %	85 %	90 %	100 %	105 %	110 %	130 %	150 %	250 %	400 %		1 250 %	Autres	
1	Emprunteurs souverains	7 564																											7 564	
2	Organismes publics hors administration centrale				9 143																								9 143	
3	Banques multilatérales de développement																													
4	Institutions de dépôts et banques				1 052		661																		166			754	2 633	
	Dont : entreprises d'investissement et autres institutions financières assimilées à des banques																											754	754	
5	Obligations sécurisées																													
6	Entreprises				1 388					640					612	125	978				7 852		61	137					11 793	
	Dont : entreprises d'investissement et autres institutions financières assimilées à des entreprises				46																								46	
	Dont : financements spécialisés															125				56		61							242	
7	Dettes subordonnées, actions et autres instruments de fonds propres																									385			385	
8	Portefeuilles de détail réglementaires			769											1 879					49									2 697	
9	Immobiliers				116	23	285	402	4	810	730		387		445	339		202	761	810	2	103		134				70	5 623	
	Dont : immobiliers résidentiels général				26	23	39	44	4		2				222														3	363
	Dont : immobiliers résidentiels producteur de revenus						246	358		810	728		14		4					2			64						2 226	
	Dont : autres immobiliers résidentiels																													
	Dont : immobiliers commerciaux général				90								373		113		202		278										67	1 123
	Dont : immobiliers commerciaux producteur de revenus														445				761			103		55					1 364	
	Dont : acquisitions de terrains, développements et constructions																			532				15					547	
10	Prêts hypothécaires inversés																													
11	Titres adossés à des créances hypothécaires																													
12	Expositions en défaut																			19				130					149	
13	Autres actifs ⁽²⁾	12 206			523															4 938									17 667	
14	Total	19 770	—	769	12 222	23	946	402	4	810	1 370	—	387	—	445	2 830	125	1 180	761	13 668	2	103	61	567	385	—	—	824	57 654	

Montants d'exposition et FCEC appliqués aux expositions hors bilan, classés en fonction de la catégorie de risques des expositions converties

Pondération	Au 30 juin 2025				
	a	b	c	d	
	Expositions sur éléments de bilan	Expositions hors bilan (Avant FCEC)	FCEC moyen pondéré ⁽³⁾	Exposition (après FCEC et techniques ARC) ⁽⁴⁾	
1	moins de 40 %	29 107	10 919	33 %	34 201
2	40 % - 70 %	3 676	584	44 %	3 770
3	75 % - 80 %	2 195	3 559	31 %	2 956
4	85 %	1 125	461	18 %	1 180
5	90 % - 100 %	11 868	7 799	34 %	14 430
6	105 % - 130 %	167	—	40 %	166
7	150 %	1 003	1 410	9 %	566
8	250 %	385	—	— %	385
9	400 %	—	—	— %	—
10	1 250 %	—	—	— %	—
11	Expositions totales	49 526	24 732	31 %	57 654

Pour les notes de bas de tableau, se référer à la page 49.

Tableau CR5 – Approche standard – Exposition par classe d'actifs et par coefficient de pondération des risques⁽¹⁾ (suite)

Portefeuille réglementaire / Pondération des risques (en millions de dollars)		Au 31 mars 2025																												
		0 %	10 %	15 %	20 %	25 %	30 %	35 %	40 %	45 %	50 %	55 %	60 %	65 %	70 %	75 %	80 %	85 %	90 %	100 %	105 %	110 %	130 %	150 %	250 %	400 %	1 250 %	Autres	Total	
1	Emprunteurs souverains	6 700			—						—									—								—	6 700	
2	Organismes publics hors administration centrale	—			9 395						—									—								—	9 395	
3	Banques multilatérales de développement	—			—						—									—								—	—	
4	Institutions de dépôts et banques				1 240						—					—				—									703	2 713
	Dont : entreprises d'investissement et autres institutions financières assimilées à des banques				—						—					—				—									703	703
5	Obligations sécurisées				—						—									—									—	—
6	Entreprises				1 313						636					—				575	481	945							—	13 102
	Dont : entreprises d'investissement et autres institutions financières assimilées à des entreprises				—						—					—				—									—	—
	Dont : financements spécialisés				—						—					—				—									—	—
7	Dettes subordonnées, actions et autres instruments de fonds propres	—			—						—									—									—	395
8	Portefeuilles de détail réglementaires				754						—					—				1 850									—	2 676
9	Immobiliers	—	—	—	116	24	291	405	4	806	693	—	420	—	451	354	—	153	703	935	3	102	—	139	—	—	—	—	58	5 657
	Dont : immobiliers résidentiels général	—	—	—	25	24	42	42	4	—	2	—	—	—	—	239	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	4	382
	Dont : immobiliers résidentiels producteur de revenus	—	—	—	—	—	249	363	—	806	691	—	9	—	—	3	—	—	—	—	3	—	—	78	—	—	—	—	—	2 202
	Dont : autres immobiliers résidentiels	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
	Dont : immobiliers commerciaux général	—	—	—	91	—	—	—	—	—	—	—	411	—	112	—	153	—	—	324	—	—	—	—	—	—	—	—	54	1 145
	Dont : immobiliers commerciaux producteur de revenus	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	451	—	—	—	—	703	—	102	—	47	—	—	—	—	—	1 303
	Dont : acquisitions de terrains, développements et constructions	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	625
10	Prêts hypothécaires inversés				—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
11	Titres adossés à des créances hypothécaires				—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
12	Expositions en défaut				—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	23	—	—	—	98	—	—	—	—	121
13	Autres actifs ⁽²⁾	11 551			462																5 020								—	17 033
14	Total	18 251	—	754	12 526	24	954	405	4	806	1 329	—	420	—	451	2 779	481	1 098	703	14 485	3	102	644	417	395	—	—	761	57 792	

Montants d'exposition et FCEC appliqués aux expositions hors bilan, classés en fonction de la catégorie de risques des expositions converties

		Au 31 mars 2025			
		a	b	c	d
Pondération		Expositions sur éléments de bilan	Expositions hors bilan (Avant FCEC)	FCEC moyen pondéré ⁽³⁾	Exposition (après FCEC et techniques ARC) ⁽⁴⁾
1	moins de 40 %	28 060	10 678	33 %	32 972
2	40 % - 70 %	3 618	734	42 %	3 713
3	75 % - 80 %	2 474	3 466	32 %	3 260
4	85 %	1 060	485	15 %	1 098
5	90 % - 100 %	12 370	8 208	35 %	15 187
6	105 % - 130 %	464	705	41 %	749
7	150 %	699	1 333	8 %	418
8	250 %	395	—	— %	395
9	400 %	—	—	— %	—
10	1 250 %	—	—	— %	—
11	Expositions totales	49 140	25 609	33 %	57 792

⁽¹⁾ Exclut le risque de contrepartie, la titrisation, les placements en actions dans les fonds d'investissement et le risque de règlement.

⁽²⁾ Les autres actifs sont évalués à l'aide d'une méthode autre que les méthodes standards ou des notations internes. Cette rubrique ne comprend pas les éléments au-dessous d'un certain seuil et qui sont pondérés à 250 %.

⁽³⁾ Les pondérations sont basées sur l'exposition hors bilan (avant FCEC).

⁽⁴⁾ Les expositions nettes après l'atténuation du risque de crédit (déduction faite des provisions pour pertes de crédit attendues sur prêts dépréciés).

Tableau CR6 – AIRB – Expositions au risque de crédit par portefeuille et par fourchette de probabilité de défaut (PD)

Au 31 mars 2026

		a	b	c	d	e	f	g	h	i	j	k	l
(en millions de dollars)	Fourchette de PD (%)	Expositions au bilan brutes initiales	Expositions hors bilan avant prise en compte des FCEC	FCEC moyen	ECD après prise en compte des techniques ARC et des FCEC	PD moyenne	Nombre de débiteurs	PCD moyenne	Échéance moyenne ⁽¹⁾	APR	Proportion des APR	Perte attendue ⁽²⁾	Provisions ⁽³⁾
Expositions liées à des emprunteurs souverains	0,00 à < 0,15	41 353	4 464	44,27 %	115 629	0,02 %	186	27,18 %	2,8	7 353	6,36 %	5	s. o.
	0,15 à < 0,25	—	—	— %	—	— %	—	— %	—	—	— %	—	s. o.
	0,25 à < 0,50	—	—	— %	—	— %	—	— %	—	—	— %	—	s. o.
	0,50 à < 0,75	—	—	— %	—	— %	—	— %	—	—	— %	—	s. o.
	0,75 à < 2,50	—	—	— %	—	— %	—	— %	—	—	— %	—	s. o.
	2,50 à < 10,00	—	—	— %	—	— %	—	— %	—	—	— %	—	s. o.
	10,00 à < 100,00	—	—	— %	—	— %	—	— %	—	—	— %	—	s. o.
	100,00 (défaut)	—	—	— %	—	— %	—	— %	—	—	— %	—	s. o.
Sous-total		41 353	4 464	44,27 %	115 629	0,02 %	186	27,18 %	2,8	7 353	6,36 %	5	20
Expositions liées à des institutions financières	0,00 à < 0,15	—	—	— %	—	— %	—	— %	—	—	— %	—	s. o.
	0,15 à < 0,25	—	—	— %	—	— %	—	— %	—	—	— %	—	s. o.
	0,25 à < 0,50	—	—	— %	—	— %	—	— %	—	—	— %	—	s. o.
	0,50 à < 0,75	—	—	— %	—	— %	—	— %	—	—	— %	—	s. o.
	0,75 à < 2,50	—	—	— %	—	— %	—	— %	—	—	— %	—	s. o.
	2,50 à < 10,00	—	—	— %	—	— %	—	— %	—	—	— %	—	s. o.
	10,00 à < 100,00	—	—	— %	—	— %	—	— %	—	—	— %	—	s. o.
	100,00 (défaut)	—	—	— %	—	— %	—	— %	—	—	— %	—	s. o.
Sous-total		—	—	— %	—	— %	—	— %	—	—	— %	—	—
Expositions liées à des entreprises	0,00 à < 0,15	426	185	51,23 %	506	0,07 %	2 085	37,41 %	1,2	52	10,29 %	1	s. o.
	0,15 à < 0,25	2 881	1 665	32,28 %	2 930	0,20 %	5 237	24,53 %	1,3	417	14,23 %	1	s. o.
	0,25 à < 0,50	9 169	3 917	33,83 %	9 297	0,35 %	8 485	25,83 %	1,3	2 115	22,75 %	8	s. o.
	0,50 à < 0,75	8 374	2 819	33,88 %	8 472	0,57 %	6 335	24,29 %	1,3	2 319	27,37 %	12	s. o.
	0,75 à < 2,50	26 478	7 835	33,80 %	26 265	1,43 %	17 925	25,43 %	1,3	10 807	41,15 %	97	s. o.
	2,50 à < 10,00	10 317	2 236	34,86 %	9 387	4,36 %	7 462	23,72 %	1,2	5 087	54,19 %	98	s. o.
	10,00 à < 100,00	1 835	409	36,98 %	1 734	16,74 %	2 256	28,93 %	1,1	1 916	110,51 %	92	s. o.
	100,00 (défaut)	1 721	368	15,09 %	1 527	100,00 %	1 560	24,59 %	1,1	1 642	107,66 %	397	s. o.
Sous-total		61 201	19 434	33,74 %	60 118	4,47 %	51 345	25,20 %	1,3	24 355	40,51 %	706	611
Total de la clientèle non détail - AIRB		102 554	23 898	36,72 %	175 747	1,56 %	51 531	26,50 %	2,3	31 708	18,04 %	711	631

Pour les notes de bas de tableau, se référer à la page 59.

Tableau CR6 – AIRB – Expositions au risque de crédit par portefeuille et par fourchette de probabilité de défaut (PD) (suite)

Au 31 décembre 2025

	a	b	c	d	e	f	g	h	i	j	k	l	
(en millions de dollars)	Fourchette de PD (%)	Expositions au bilan brutes initiales	Expositions hors bilan avant prise en compte des FCEC	FCEC moyen	ECD après prise en compte des techniques ARC et des FCEC	PD moyenne	Nombre de débiteurs ⁽⁴⁾	PCD moyenne	Échéance moyenne ⁽¹⁾	APR	Proportion des APR	Perte attendue ⁽²⁾	Provisions ⁽³⁾
Expositions liées à des emprunteurs souverains	0,00 à < 0,15	43 255	4 364	45,12 %	115 745	0,02 %	170	26,87 %	2,7	6 942	6,00 %	4	s. o.
	0,15 à < 0,25	—	—	— %	—	— %	—	— %	—	—	— %	—	s. o.
	0,25 à < 0,50	9	—	— %	9	0,27 %	2	9,98 %	1,0	1	8,02 %	—	s. o.
	0,50 à < 0,75	—	—	— %	—	— %	—	— %	—	—	— %	—	s. o.
	0,75 à < 2,50	—	—	— %	—	— %	—	— %	—	—	— %	—	s. o.
	2,50 à < 10,00	—	—	— %	—	— %	—	— %	—	—	— %	—	s. o.
	10,00 à < 100,00	1	4	30,12 %	2	25,01 %	10	70,21 %	1,6	8	369,28 %	—	s. o.
	100,00 (défaut)	—	—	— %	—	— %	—	— %	—	—	— %	—	s. o.
Sous-total		43 265	4 368	45,11 %	115 756	0,02 %	182	26,87 %	2,7	6 951	6,00 %	4	21
Expositions liées à des institutions financières	0,00 à < 0,15	—	—	— %	—	— %	—	— %	—	—	— %	—	s. o.
	0,15 à < 0,25	—	—	— %	—	— %	—	— %	—	—	— %	—	s. o.
	0,25 à < 0,50	—	—	— %	—	— %	—	— %	—	—	— %	—	s. o.
	0,50 à < 0,75	—	—	— %	—	— %	—	— %	—	—	— %	—	s. o.
	0,75 à < 2,50	—	—	— %	—	— %	—	— %	—	—	— %	—	s. o.
	2,50 à < 10,00	—	—	— %	—	— %	—	— %	—	—	— %	—	s. o.
	10,00 à < 100,00	—	—	— %	—	— %	—	— %	—	—	— %	—	s. o.
	100,00 (défaut)	—	—	— %	—	— %	—	— %	—	—	— %	—	s. o.
Sous-total		—	—	— %	—	— %	—	— %	—	—	— %	—	—
Expositions liées à des entreprises	0,00 à < 0,15	407	178	51,89 %	483	0,07 %	2 014	36,17 %	1,2	48	10,03 %	—	s. o.
	0,15 à < 0,25	2 768	1 704	32,60 %	2 862	0,21 %	5 242	24,69 %	1,2	419	14,64 %	1	s. o.
	0,25 à < 0,50	9 269	3 856	33,66 %	9 485	0,35 %	8 370	25,42 %	1,3	2 160	22,78 %	9	s. o.
	0,50 à < 0,75	8 322	2 855	33,48 %	8 460	0,58 %	6 232	24,02 %	1,3	2 318	27,40 %	12	s. o.
	0,75 à < 2,50	25 775	7 764	33,33 %	25 604	1,44 %	17 096	25,68 %	1,3	10 748	41,98 %	95	s. o.
	2,50 à < 10,00	10 391	2 468	34,79 %	9 514	4,45 %	7 920	24,12 %	1,3	5 294	55,64 %	102	s. o.
	10,00 à < 100,00	1 922	383	35,77 %	1 830	17,55 %	2 352	29,60 %	1,1	2 117	115,66 %	104	s. o.
	100,00 (défaut)	1 624	365	15,41 %	1 432	100,00 %	1 539	24,41 %	1,1	1 785	124,63 %	325	s. o.
Sous-total		60 478	19 573	33,47 %	59 670	4,41 %	50 765	25,28 %	1,3	24 889	41,71 %	648	526
Total de la clientèle non détail - AIRB		103 743	23 941	36,53 %	175 426	1,53 %	50 947	26,33 %	2,2	31 840	18,15 %	652	547

Pour les notes de bas de tableau, se référer à la page 59.

Tableau CR6 – AIRB – Expositions au risque de crédit par portefeuille et par fourchette de probabilité de défaut (PD) (suite)

Au 30 septembre 2025

(en millions de dollars)	a	b	c	d	e	f	g	h	i	j	k	l	
	Fourchette de PD (%)	Expositions au bilan brutes initiales	Expositions hors bilan avant prise en compte des FCEC	FCEC moyen	ECD après prise en compte des techniques ARC et des FCEC	PD moyenne	Nombre de débiteurs ⁽⁴⁾	PCD moyenne	Échéance moyenne ⁽¹⁾	APR	Proportion des APR	Perte attendue ⁽²⁾	Provisions ⁽³⁾
Expositions liées à des emprunteurs souverains	0,00 à < 0,15	44 659	4 099	46,68 %	114 757	0,02 %	163	26,18 %	2,7	6 696	5,83 %	4	s. o.
	0,15 à < 0,25	—	—	— %	—	— %	—	— %	—	—	— %	—	s. o.
	0,25 à < 0,50	10	—	— %	9	0,27 %	1	9,98 %	1,0	1	8,02 %	—	s. o.
	0,50 à < 0,75	—	—	— %	—	— %	—	— %	—	—	— %	—	s. o.
	0,75 à < 2,50	4	—	— %	4	1,94 %	1	75,00 %	1,0	6	157,94 %	—	s. o.
	2,50 à < 10,00	—	—	— %	—	— %	—	— %	—	—	— %	—	s. o.
	10,00 à < 100,00	3	1	30,12 %	4	25,01 %	10	24,45 %	1,3	5	130,01 %	—	s. o.
	100,00 (défaut)	—	—	— %	—	— %	—	— %	—	—	— %	—	s. o.
Sous-total		44 676	4 100	46,68 %	114 774	0,02 %	175	26,19 %	2,7	6 708	5,84 %	4	21
Expositions liées à des institutions financières	0,00 à < 0,15	—	—	— %	—	— %	—	— %	—	—	— %	—	s. o.
	0,15 à < 0,25	—	—	— %	—	— %	—	— %	—	—	— %	—	s. o.
	0,25 à < 0,50	—	—	— %	—	— %	—	— %	—	—	— %	—	s. o.
	0,50 à < 0,75	—	—	— %	—	— %	—	— %	—	—	— %	—	s. o.
	0,75 à < 2,50	—	—	— %	—	— %	—	— %	—	—	— %	—	s. o.
	2,50 à < 10,00	—	—	— %	—	— %	—	— %	—	—	— %	—	s. o.
	10,00 à < 100,00	—	—	— %	—	— %	—	— %	—	—	— %	—	s. o.
	100,00 (défaut)	—	—	— %	—	— %	—	— %	—	—	— %	—	s. o.
Sous-total		—	—	— %	—	— %	—	— %	—	—	— %	—	—
Expositions liées à des entreprises	0,00 à < 0,15	445	164	48,10 %	508	0,07 %	2 041	35,30 %	1,2	48	9,30 %	—	s. o.
	0,15 à < 0,25	2 835	1 888	33,29 %	2 959	0,21 %	5 204	27,22 %	1,2	484	16,37 %	2	s. o.
	0,25 à < 0,50	8 888	4 327	34,39 %	9 285	0,36 %	8 353	25,00 %	1,3	2 061	22,20 %	8	s. o.
	0,50 à < 0,75	8 566	2 845	33,81 %	8 673	0,58 %	6 384	24,18 %	1,3	2 395	27,61 %	12	s. o.
	0,75 à < 2,50	25 230	7 575	34,23 %	24 715	1,45 %	16 874	25,48 %	1,3	10 283	41,61 %	92	s. o.
	2,50 à < 10,00	10 271	2 162	34,37 %	9 306	4,39 %	7 677	23,21 %	1,3	4 924	52,92 %	96	s. o.
	10,00 à < 100,00	2 038	403	34,12 %	1 945	19,58 %	2 471	34,65 %	1,2	2 740	140,85 %	149	s. o.
	100,00 (défaut)	1 616	276	12,02 %	1 393	100,00 %	1 541	24,97 %	1,1	1 630	117,10 %	346	s. o.
Sous-total		59 889	19 640	33,97 %	58 784	4,47 %	50 545	25,32 %	1,3	24 565	41,79 %	705	541
Total de la clientèle non détail - AIRB		104 565	23 740	37,33 %	173 558	1,54 %	50 720	25,89 %	2,2	31 273	18,02 %	709	562

Pour les notes de bas de tableau, se référer à la page 59.

Tableau CR6 – AIRB – Expositions au risque de crédit par portefeuille et par fourchette de probabilité de défaut (PD) (suite)

Au 30 juin 2025

(en millions de dollars)	a	b	c	d	e	f	g	h	i	j	k	l	
	Fourchette de PD (%)	Expositions au bilan brutes initiales	Expositions hors bilan avant prise en compte des FCEC	FCEC moyen	ECD après prise en compte des techniques ARC et des FCEC	PD moyenne	Nombre de débiteurs ⁽⁴⁾	PCD moyenne	Échéance moyenne ⁽¹⁾	APR	Proportion des APR	Perte attendue ⁽²⁾	Provisions ⁽³⁾
Expositions liées à des emprunteurs souverains	0,00 à < 0,15	44 270	3 836	46,61 %	111 922	0,02 %	169	26,31 %	2,7	6 592	5,89 %	4	s. o.
	0,15 à < 0,25	—	—	— %	—	— %	—	— %	—	—	— %	—	s. o.
	0,25 à < 0,50	9	—	— %	9	0,27 %	1	9,98 %	1,0	1	8,02 %	—	s. o.
	0,50 à < 0,75	—	—	— %	—	— %	—	— %	—	—	— %	—	s. o.
	0,75 à < 2,50	—	19	100,00 %	19	1,94 %	2	14,42 %	1,1	6	30,65 %	—	s. o.
	2,50 à < 10,00	—	—	— %	—	— %	—	— %	—	—	— %	—	s. o.
	10,00 à < 100,00	—	—	— %	—	— %	—	— %	—	—	— %	—	s. o.
	100,00 (défaut)	—	—	— %	—	— %	—	— %	—	—	— %	—	s. o.
Sous-total		44 279	3 855	46,78 %	111 950	0,02 %	172	26,31 %	2,7	6 599	5,89 %	4	18
Expositions liées à des institutions financières	0,00 à < 0,15	—	—	— %	—	— %	—	— %	—	—	— %	—	s. o.
	0,15 à < 0,25	—	—	— %	—	— %	—	— %	—	—	— %	—	s. o.
	0,25 à < 0,50	—	—	— %	—	— %	—	— %	—	—	— %	—	s. o.
	0,50 à < 0,75	—	—	— %	—	— %	—	— %	—	—	— %	—	s. o.
	0,75 à < 2,50	—	—	— %	—	— %	—	— %	—	—	— %	—	s. o.
	2,50 à < 10,00	—	—	— %	—	— %	—	— %	—	—	— %	—	s. o.
	10,00 à < 100,00	—	—	— %	—	— %	—	— %	—	—	— %	—	s. o.
	100,00 (défaut)	—	—	— %	—	— %	—	— %	—	—	— %	—	s. o.
Sous-total		—	—	— %	—	— %	—	— %	—	—	— %	—	—
Expositions liées à des entreprises	0,00 à < 0,15	464	168	51,43 %	525	0,07 %	1 965	35,48 %	1,2	50	9,68 %	—	s. o.
	0,15 à < 0,25	2 845	1 822	33,15 %	2 957	0,21 %	5 112	27,25 %	1,2	486	16,42 %	1	s. o.
	0,25 à < 0,50	8 522	4 162	36,21 %	9 050	0,36 %	8 251	26,28 %	1,3	2 138	23,63 %	8	s. o.
	0,50 à < 0,75	7 945	2 965	33,52 %	8 104	0,58 %	6 219	24,87 %	1,3	2 310	28,50 %	12	s. o.
	0,75 à < 2,50	25 084	7 303	34,61 %	24 691	1,46 %	16 849	25,01 %	1,3	10 136	41,05 %	91	s. o.
	2,50 à < 10,00	10 753	2 206	33,60 %	9 837	4,28 %	7 590	23,09 %	1,3	5 117	52,02 %	98	s. o.
	10,00 à < 100,00	2 293	466	35,73 %	2 197	19,87 %	2 593	38,62 %	1,2	3 464	157,68 %	188	s. o.
	100,00 (défaut)	1 436	275	12,67 %	1 211	100,00 %	1 512	25,74 %	1,0	1 481	122,35 %	306	s. o.
Sous-total		59 342	19 367	34,46 %	58 572	4,29 %	50 091	25,59 %	1,3	25 182	42,99 %	704	524
Total de la clientèle non détail - AIRB		103 621	23 222	37,66 %	170 522	1,50 %	50 263	26,06 %	2,2	31 781	18,64 %	708	542

Pour les notes de bas de tableau, se référer à la page 59.

Tableau CR6 – AIRB – Expositions au risque de crédit par portefeuille et par fourchette de probabilité de défaut (PD) (suite)

Au 31 mars 2025

(en millions de dollars)	a	b	c	d	e	f	g	h	i	j	k	l	
	Fourchette de PD (%)	Expositions au bilan brutes initiales	Expositions hors bilan avant prise en compte des FCEC	FCEC moyen	ECD après prise en compte des techniques ARC et des FCEC	PD moyenne	Nombre de débiteurs ⁽⁴⁾	PCD moyenne	Échéance moyenne ⁽¹⁾	APR	Proportion des APR	Perte attendue ⁽²⁾	Provisions ⁽³⁾
Expositions liées à des emprunteurs souverains	0,00 à < 0,15	42 993	2 564	46,06 %	105 991	0,02 %	165	26,38 %	2,7	6 258	5,90 %	4	s. o.
	0,15 à < 0,25	—	—	— %	—	— %	—	— %	—	—	— %	—	s. o.
	0,25 à < 0,50	9	—	— %	9	0,27 %	1	9,98 %	1,0	1	8,02 %	—	s. o.
	0,50 à < 0,75	—	—	— %	—	— %	—	— %	—	—	— %	—	s. o.
	0,75 à < 2,50	—	—	— %	—	— %	—	— %	—	—	— %	—	s. o.
	2,50 à < 10,00	—	—	— %	—	— %	—	— %	—	—	— %	—	s. o.
	10,00 à < 100,00	—	—	— %	—	— %	—	— %	—	—	— %	—	s. o.
	100,00 (défaut)	—	—	— %	—	— %	—	— %	—	—	— %	—	s. o.
Sous-total		43 002	2 564	46,06 %	106 000	0,02 %	166	26,38 %	2,7	6 259	5,90 %	4	16
Expositions liées à des institutions financières	0,00 à < 0,15	—	—	— %	—	— %	—	— %	—	—	— %	—	s. o.
	0,15 à < 0,25	—	—	— %	—	— %	—	— %	—	—	— %	—	s. o.
	0,25 à < 0,50	—	—	— %	—	— %	—	— %	—	—	— %	—	s. o.
	0,50 à < 0,75	—	—	— %	—	— %	—	— %	—	—	— %	—	s. o.
	0,75 à < 2,50	—	—	— %	—	— %	—	— %	—	—	— %	—	s. o.
	2,50 à < 10,00	—	—	— %	—	— %	—	— %	—	—	— %	—	s. o.
	10,00 à < 100,00	—	—	— %	—	— %	—	— %	—	—	— %	—	s. o.
	100,00 (défaut)	—	—	— %	—	— %	—	— %	—	—	— %	—	s. o.
Sous-total		—	—	— %	—	— %	—	— %	—	—	— %	—	—
Expositions liées à des entreprises	0,00 à < 0,15	408	170	51,00 %	475	0,07 %	1 878	35,26 %	1,2	47	9,81 %	—	s. o.
	0,15 à < 0,25	2 878	1 805	32,99 %	2 930	0,21 %	5 048	26,74 %	1,2	467	15,93 %	2	s. o.
	0,25 à < 0,50	8 340	4 212	37,00 %	8 983	0,35 %	8 280	26,21 %	1,4	2 132	23,74 %	8	s. o.
	0,50 à < 0,75	7 900	3 187	35,04 %	8 265	0,58 %	6 241	24,65 %	1,3	2 366	28,63 %	12	s. o.
	0,75 à < 2,50	23 814	7 037	33,76 %	23 488	1,45 %	16 567	25,00 %	1,3	9 541	40,62 %	86	s. o.
	2,50 à < 10,00	10 422	2 465	34,43 %	9 674	4,29 %	7 472	23,67 %	1,3	5 195	53,70 %	99	s. o.
	10,00 à < 100,00	2 202	485	33,79 %	2 075	20,08 %	2 490	38,32 %	1,2	3 370	162,43 %	177	s. o.
	100,00 (défaut)	1 366	248	15,34 %	1 179	100,00 %	1 461	24,82 %	1,0	1 603	135,94 %	242	s. o.
Sous-total		57 330	19 609	34,67 %	57 069	4,27 %	49 437	25,57 %	1,3	24 721	43,32 %	626	437
Total de la clientèle non détail - AIRB		100 332	22 173	37,65 %	163 069	1,51 %	49 603	26,10 %	2,2	30 980	19,00 %	630	453

Pour les notes de bas de tableau, se référer à la page 59.

Tableau CR6 – AIRB – Expositions au risque de crédit par portefeuille et par fourchette de probabilité de défaut (PD)

Au 31 mars 2026

	a	b	c	d	e	f	g	h	i	j	k	l	
(en millions de dollars)	Fourchette de PD (%)	Expositions au bilan brutes initiales	Expositions hors bilan avant prise en compte des FCEC	FCEC moyen	ECD après prise en compte des techniques ARC et des FCEC	PD moyenne	Nombre de débiteurs	PCD moyenne	Échéance moyenne ⁽¹⁾	APR	Proportion des APR	Perte attendue ⁽²⁾	Provisions ⁽³⁾
Expositions liées à des créances hypothécaires au logement	0,00 à < 0,15	5 761	24	40,00 %	1 242	0,08 %	38 009	35,38 %	s. o.	90	7,19 %	1	s. o.
	0,15 à < 0,25	8 036	29	40,00 %	369	0,18 %	36 986	81,29 %	s. o.	112	30,08 %	1	s. o.
	0,25 à < 0,50	7 759	18	40,00 %	—	0,46 %	31	22,53 %	s. o.	—	16,49 %	—	s. o.
	0,50 à < 0,75	13 159	176	40,00 %	119	0,62 %	27 265	43,00 %	s. o.	49	41,34 %	—	s. o.
	0,75 à < 2,50	21 919	1 808	40,00 %	209	1,55 %	33 515	45,27 %	s. o.	163	77,77 %	1	s. o.
	2,50 à < 10,00	3 381	210	40,00 %	53	4,24 %	9 128	44,50 %	s. o.	71	135,10 %	1	s. o.
	10,00 à < 100,00	367	3	40,00 %	4	25,14 %	1 049	45,00 %	s. o.	9	259,26 %	—	s. o.
100,00 (défaut)	431	1	40,00 %	2	100,00 %	541	38,88 %	s. o.	9	437,70 %	—	s. o.	
Sous-total		60 813	2 269	40,00 %	1 998	0,56 %	146 524	45,61 %	s. o.	503	25,16 %	4	6
Expositions liées à des créances hypothécaires au logement non assurées	0,00 à < 0,15	46 083	23 168	65,90 %	60 108	0,08 %	541 529	13,17 %	s. o.	1 922	3,20 %	8	s. o.
	0,15 à < 0,25	32 674	10 536	69,31 %	39 608	0,22 %	269 507	14,43 %	s. o.	2 726	6,88 %	12	s. o.
	0,25 à < 0,50	7 912	50	40,05 %	7 932	0,38 %	16 426	19,50 %	s. o.	1 429	18,02 %	6	s. o.
	0,50 à < 0,75	21 039	5 113	65,55 %	24 269	0,54 %	162 431	15,07 %	s. o.	3 138	12,93 %	20	s. o.
	0,75 à < 2,50	19 621	2 993	62,73 %	21 285	1,22 %	122 273	16,73 %	s. o.	5 211	24,48 %	44	s. o.
	2,50 à < 10,00	3 201	319	60,35 %	3 340	3,99 %	22 224	15,99 %	s. o.	1 421	42,56 %	21	s. o.
	10,00 à < 100,00	637	45	48,71 %	655	20,95 %	5 005	18,53 %	s. o.	607	92,58 %	27	s. o.
100,00 (défaut)	353	28	8,04 %	353	100,00 %	2 467	16,01 %	s. o.	448	126,91 %	22	s. o.	
Sous-total		131 520	42 252	66,36 %	157 550	0,75 %	1 141 862	14,67 %	s. o.	16 902	10,73 %	160	74
Autres expositions sur la clientèle de détail (ERCDE)	0,00 à < 0,15	2 608	23 025	50,42 %	14 217	0,08 %	2 065 007	83,05 %	s. o.	572	4,03 %	9	s. o.
	0,15 à < 0,25	466	4 377	49,48 %	2 630	0,20 %	591 429	84,50 %	s. o.	240	9,12 %	5	s. o.
	0,25 à < 0,50	976	2 718	50,26 %	2 342	0,34 %	378 062	82,53 %	s. o.	315	13,43 %	7	s. o.
	0,50 à < 0,75	992	1 428	38,28 %	1 539	0,64 %	235 838	83,55 %	s. o.	346	22,48 %	8	s. o.
	0,75 à < 2,50	942	1 036	36,68 %	1 322	1,16 %	248 505	84,98 %	s. o.	480	36,31 %	13	s. o.
	2,50 à < 10,00	1 864	882	31,87 %	2 145	3,66 %	425 644	78,35 %	s. o.	1 630	76,00 %	61	s. o.
	10,00 à < 100,00	598	98	31,07 %	629	21,11 %	136 595	63,47 %	s. o.	1 063	169,00 %	84	s. o.
100,00 (défaut)	121	6	10,09 %	122	100,00 %	24 474	76,19 %	s. o.	245	200,73 %	86	s. o.	
Sous-total		8 567	33 570	48,79 %	24 946	1,53 %	4 105 554	82,36 %	s. o.	4 891	19,61 %	273	288
PME assimilées aux autres expositions sur la clientèle de détail	0,00 à < 0,15	629	3 037	47,69 %	1 963	0,08 %	39 514	60,99 %	s. o.	266	13,58 %	1	s. o.
	0,15 à < 0,25	665	1 267	48,11 %	1 136	0,18 %	22 005	58,24 %	s. o.	258	22,69 %	1	s. o.
	0,25 à < 0,50	1 348	1 767	51,75 %	2 007	0,35 %	47 063	64,91 %	s. o.	747	37,24 %	4	s. o.
	0,50 à < 0,75	766	896	44,02 %	1 013	0,57 %	31 653	67,58 %	s. o.	534	52,68 %	4	s. o.
	0,75 à < 2,50	2 731	1 266	50,16 %	2 984	1,36 %	50 225	53,74 %	s. o.	1 791	60,02 %	22	s. o.
	2,50 à < 10,00	1 108	360	49,56 %	1 175	4,65 %	32 448	72,46 %	s. o.	1 232	104,91 %	38	s. o.
	10,00 à < 100,00	369	58	21,80 %	340	23,64 %	10 243	59,65 %	s. o.	456	134,09 %	46	s. o.
100,00 (défaut)	296	43	6,20 %	219	100,00 %	4 029	50,70 %	s. o.	486	222,02 %	75	s. o.	
Sous-total		7 912	8 694	48,30 %	10 837	3,79 %	237 180	61,04 %	s. o.	5 770	53,24 %	191	196
Autres expositions sur la clientèle de détail (hors ERCDE), à l'exception des PME	0,00 à < 0,15	1 571	699	72,47 %	2 035	0,10 %	90 697	65,81 %	s. o.	337	16,54 %	2	s. o.
	0,15 à < 0,25	1 361	27	57,45 %	1 301	0,21 %	82 222	74,28 %	s. o.	391	30,03 %	2	s. o.
	0,25 à < 0,50	1 231	136	64,63 %	1 181	0,39 %	82 003	71,63 %	s. o.	541	45,80 %	3	s. o.
	0,50 à < 0,75	1 150	68	58,36 %	1 187	0,55 %	37 886	39,45 %	s. o.	357	30,05 %	3	s. o.
	0,75 à < 2,50	6 203	39	62,97 %	5 931	1,95 %	273 535	41,10 %	s. o.	3 022	50,95 %	47	s. o.
	2,50 à < 10,00	1 188	7	59,83 %	885	4,16 %	66 537	45,42 %	s. o.	579	65,39 %	16	s. o.
	10,00 à < 100,00	376	2	57,17 %	290	23,58 %	22 559	44,94 %	s. o.	310	106,87 %	31	s. o.
100,00 (défaut)	116	—	— %	83	100,00 %	10 314	51,44 %	s. o.	242	293,36 %	23	s. o.	
Sous-total		13 196	978	69,47 %	12 893	2,47 %	665 753	51,44 %	s. o.	5 779	44,81 %	127	82
Total de la clientèle de détail - AIRB		222 008	87 763	57,66 %	208 224	1,11 %	6 296 873	27,77 %	s. o.	33 845	16,25 %	755	646

Pour les notes de bas de tableau, se référer à la page 59.

Tableau CR6 – AIRB – Expositions au risque de crédit par portefeuille et par fourchette de probabilité de défaut (PD) (suite)

Au 31 décembre 2025

(en millions de dollars)	a	b	c	d	e	f	g	h	i	j	k	l	
	Fourchette de PD (%)	Expositions au bilan brutes initiales	Expositions hors bilan avant prise en compte des FCEC	FCEC moyen	ECD après prise en compte des techniques ARC et des FCEC	PD moyenne	Nombre de débiteurs ⁽⁴⁾	PCD moyenne	Échéance moyenne ⁽¹⁾	APR	Proportion des APR	Perte attendue ⁽²⁾	Provisions ⁽³⁾
Expositions liées à des créances hypothécaires au logement	0,00 à < 0,15	5 977	18	40,00 %	1 124	0,08 %	39 301	36,58 %	s. o.	84	7,51 %	—	s. o.
	0,15 à < 0,25	8 113	21	40,00 %	367	0,18 %	37 795	80,76 %	s. o.	111	30,39 %	1	s. o.
	0,25 à < 0,50	7 427	23	40,00 %	—	0,48 %	38	21,95 %	s. o.	—	16,57 %	—	s. o.
	0,50 à < 0,75	12 993	144	40,00 %	136	0,63 %	27 881	43,89 %	s. o.	59	42,94 %	—	s. o.
	0,75 à < 2,50	20 421	1 614	40,00 %	206	1,58 %	33 221	44,59 %	s. o.	161	77,94 %	1	s. o.
	2,50 à < 10,00	3 137	94	40,00 %	50	4,34 %	8 850	43,96 %	s. o.	68	136,41 %	1	s. o.
	10,00 à < 100,00	469	6	40,00 %	4	26,11 %	1 019	47,72 %	s. o.	10	278,82 %	—	s. o.
	100,00 (défaut)	433	2	40,00 %	3	100,00 %	572	35,74 %	s. o.	11	395,42 %	1	s. o.
Sous-total		58 970	1 922	40,00 %	1 890	0,60 %	148 677	46,77 %	s. o.	504	26,65 %	4	7
Expositions liées à des créances hypothécaires au logement	0,00 à < 0,15	41 075	22 739	66,41 %	55 053	0,08 %	529 028	12,33 %	s. o.	1 391	2,53 %	5	s. o.
	0,15 à < 0,25	32 849	10 326	70,22 %	39 731	0,21 %	266 645	13,51 %	s. o.	2 691	6,77 %	11	s. o.
	0,25 à < 0,50	12 455	90	40,15 %	12 492	0,34 %	39 396	17,22 %	s. o.	1 654	13,24 %	7	s. o.
	0,50 à < 0,75	20 836	5 019	66,25 %	24 021	0,55 %	162 037	14,52 %	s. o.	3 001	12,50 %	19	s. o.
	0,75 à < 2,50	19 129	2 875	63,35 %	20 740	1,23 %	118 861	16,18 %	s. o.	4 929	23,77 %	41	s. o.
	2,50 à < 10,00	3 220	315	61,31 %	3 362	4,09 %	21 947	15,72 %	s. o.	1 406	41,81 %	21	s. o.
	10,00 à < 100,00	633	45	51,28 %	652	21,27 %	4 862	18,89 %	s. o.	610	93,51 %	28	s. o.
	100,00 (défaut)	367	30	7,46 %	366	100,00 %	2 646	14,82 %	s. o.	407	111,33 %	25	s. o.
Sous-total		130 564	41 439	66,97 %	156 417	0,77 %	1 145 422	13,97 %	s. o.	16 089	10,29 %	157	74
Autres expositions sur la clientèle de détail (ERCDE)	0,00 à < 0,15	2 680	22 905	48,74 %	13 844	0,08 %	2 069 779	82,35 %	s. o.	551	3,98 %	9	s. o.
	0,15 à < 0,25	495	4 239	44,12 %	2 366	0,18 %	580 722	85,20 %	s. o.	201	8,50 %	4	s. o.
	0,25 à < 0,50	1 013	2 648	48,21 %	2 289	0,32 %	374 178	81,80 %	s. o.	295	12,89 %	6	s. o.
	0,50 à < 0,75	1 039	1 385	35,94 %	1 537	0,61 %	238 960	83,39 %	s. o.	332	21,60 %	8	s. o.
	0,75 à < 2,50	990	1 009	33,54 %	1 328	1,09 %	253 857	85,29 %	s. o.	458	34,49 %	12	s. o.
	2,50 à < 10,00	1 967	865	28,77 %	2 216	3,38 %	444 100	78,76 %	s. o.	1 602	72,30 %	59	s. o.
	10,00 à < 100,00	621	98	29,16 %	649	19,43 %	141 463	63,64 %	s. o.	1 068	164,51 %	80	s. o.
	100,00 (défaut)	120	6	10,02 %	121	100,00 %	24 509	76,59 %	s. o.	241	199,52 %	84	s. o.
Sous-total		8 925	33 155	46,53 %	24 350	1,51 %	4 127 568	81,95 %	s. o.	4 748	19,50 %	262	283
PME assimilées aux autres expositions sur la clientèle de détail	0,00 à < 0,15	589	3 084	47,57 %	1 944	0,08 %	40 057	67,26 %	s. o.	286	14,71 %	1	s. o.
	0,15 à < 0,25	678	1 333	47,85 %	1 177	0,19 %	22 977	64,16 %	s. o.	295	25,07 %	1	s. o.
	0,25 à < 0,50	1 267	1 800	51,65 %	1 921	0,36 %	47 313	70,49 %	s. o.	784	40,78 %	5	s. o.
	0,50 à < 0,75	773	909	44,03 %	1 016	0,59 %	31 873	70,31 %	s. o.	560	55,12 %	4	s. o.
	0,75 à < 2,50	2 318	1 247	49,92 %	2 589	1,25 %	47 852	60,93 %	s. o.	1 737	67,09 %	20	s. o.
	2,50 à < 10,00	1 318	400	48,88 %	1 367	4,22 %	32 949	68,62 %	s. o.	1 348	98,64 %	40	s. o.
	10,00 à < 100,00	364	64	21,83 %	327	23,21 %	10 067	60,20 %	s. o.	441	134,92 %	45	s. o.
	100,00 (défaut)	303	41	6,30 %	238	100,00 %	4 105	53,14 %	s. o.	632	265,58 %	77	s. o.
Sous-total		7 610	8 878	48,11 %	10 579	3,97 %	237 193	65,89 %	s. o.	6 083	57,50 %	193	188
Autres expositions sur la clientèle de détail (hors ERCDE), à l'exception des PME	0,00 à < 0,15	1 507	677	73,57 %	1 931	0,10 %	87 716	64,09 %	s. o.	317	16,40 %	1	s. o.
	0,15 à < 0,25	1 033	25	60,37 %	923	0,20 %	77 935	84,10 %	s. o.	318	34,47 %	2	s. o.
	0,25 à < 0,50	1 426	141	65,17 %	1 017	0,33 %	81 686	48,32 %	s. o.	288	28,29 %	2	s. o.
	0,50 à < 0,75	1 201	67	60,34 %	1 237	0,57 %	39 345	38,62 %	s. o.	370	29,91 %	3	s. o.
	0,75 à < 2,50	3 272	34	65,99 %	3 015	1,50 %	146 051	40,29 %	s. o.	1 397	46,32 %	18	s. o.
	2,50 à < 10,00	4 125	10	56,53 %	3 857	2,99 %	191 228	40,51 %	s. o.	2 159	55,98 %	47	s. o.
	10,00 à < 100,00	375	2	44,99 %	295	24,66 %	22 230	42,98 %	s. o.	305	103,81 %	31	s. o.
	100,00 (défaut)	112	—	— %	78	100,00 %	10 765	50,89 %	s. o.	256	323,63 %	20	s. o.
Sous-total		13 051	956	70,57 %	12 353	2,64 %	656 956	47,98 %	s. o.	5 410	43,80 %	124	79
Total de la clientèle de détail - AIRB		219 120	86 350	57,00 %	205 589	1,13 %	6 315 816	27,04 %	s. o.	32 834	15,97 %	740	631

Pour les notes de bas de tableau, se référer à la page 59.

Tableau CR6 – AIRB – Expositions au risque de crédit par portefeuille et par fourchette de probabilité de défaut (PD) (suite)

Au 30 septembre 2025

(en millions de dollars)	a	b	c	d	e	f	g	h	i	j	k	l	
	Fourchette de PD (%)	Expositions au bilan brutes initiales	Expositions hors bilan avant prise en compte des FCEC	FCEC moyen	ECD après prise en compte des techniques ARC et des FCEC	PD moyenne	Nombre de débiteurs ⁽⁴⁾	PCD moyenne	Échéance moyenne ⁽¹⁾	APR	Proportion des APR	Perte attendue ⁽²⁾	Provisions ⁽³⁾
Expositions liées à des créances hypothécaires au logement	0,00 à < 0,15	5 888	22	40,00 %	972	0,08 %	38 128	38,30 %	s. o.	77	7,88 %	—	s. o.
	0,15 à < 0,25	7 672	17	40,00 %	346	0,18 %	37 630	79,90 %	s. o.	106	30,61 %	1	s. o.
	0,25 à < 0,50	6 243	23	40,00 %	—	0,48 %	32	21,95 %	s. o.	—	16,57 %	—	s. o.
	0,50 à < 0,75	12 709	133	40,00 %	135	0,63 %	28 627	40,97 %	s. o.	53	38,87 %	—	s. o.
	0,75 à < 2,50	19 487	1 597	40,00 %	220	1,56 %	35 040	42,45 %	s. o.	161	73,20 %	1	s. o.
	2,50 à < 10,00	3 126	64	40,00 %	64	4,20 %	10 082	43,93 %	s. o.	85	134,92 %	2	s. o.
	100,00 (défaut)	732	3	40,00 %	4	25,26 %	1 110	41,21 %	s. o.	10	240,06 %	—	s. o.
Sous-total	428	2	40,00 %	2	100,00 %	620	31,74 %	s. o.	7	346,57 %	—	s. o.	
	Sous-total	56 285	1 861	40,00 %	1 743	0,65 %	151 269	47,50 %	s. o.	499	28,57 %	4	8
Expositions liées à des créances hypothécaires au logement	0,00 à < 0,15	38 597	21 897	66,48 %	52 182	0,08 %	511 212	12,19 %	s. o.	1 315	2,52 %	5	s. o.
	0,15 à < 0,25	32 079	10 315	69,89 %	38 940	0,21 %	267 629	13,33 %	s. o.	2 587	6,64 %	11	s. o.
	0,25 à < 0,50	11 949	79	40,05 %	11 981	0,34 %	39 482	17,09 %	s. o.	1 561	13,03 %	7	s. o.
	0,50 à < 0,75	21 280	5 117	65,99 %	24 518	0,55 %	167 596	14,34 %	s. o.	3 027	12,35 %	19	s. o.
	0,75 à < 2,50	20 372	3 057	62,90 %	22 070	1,25 %	128 258	16,12 %	s. o.	5 236	23,73 %	45	s. o.
	2,50 à < 10,00	3 752	361	59,46 %	3 902	4,10 %	25 537	15,49 %	s. o.	1 620	41,51 %	25	s. o.
	100,00 (défaut)	769	46	49,58 %	787	21,81 %	5 280	23,89 %	s. o.	894	113,51 %	43	s. o.
Sous-total	406	32	7,58 %	406	100,00 %	2 923	15,25 %	s. o.	497	122,57 %	24	s. o.	
	Sous-total	129 204	40 904	66,83 %	154 786	0,85 %	1 147 917	13,91 %	s. o.	16 737	10,81 %	179	73
Autres expositions sur la clientèle de détail (ERCDE)	0,00 à < 0,15	2 608	23 844	47,47 %	13 926	0,08 %	2 050 477	82,47 %	s. o.	552	3,97 %	9	s. o.
	0,15 à < 0,25	501	4 418	43,49 %	2 422	0,18 %	552 405	85,21 %	s. o.	205	8,50 %	4	s. o.
	0,25 à < 0,50	1 038	2 823	47,18 %	2 370	0,33 %	380 671	81,84 %	s. o.	307	12,96 %	6	s. o.
	0,50 à < 0,75	1 055	1 476	35,66 %	1 582	0,61 %	241 221	83,35 %	s. o.	342	21,61 %	8	s. o.
	0,75 à < 2,50	1 053	1 096	32,90 %	1 413	1,09 %	265 857	85,33 %	s. o.	488	34,50 %	13	s. o.
	2,50 à < 10,00	2 154	977	28,39 %	2 432	3,40 %	481 326	78,76 %	s. o.	1 763	72,50 %	65	s. o.
	100,00 (défaut)	678	105	27,93 %	708	19,48 %	152 574	63,55 %	s. o.	1 164	164,49 %	87	s. o.
Sous-total	118	5	9,04 %	117	100,00 %	23 568	76,62 %	s. o.	244	207,28 %	77	s. o.	
	Sous-total	9 205	34 744	45,37 %	24 970	1,55 %	4 148 099	81,97 %	s. o.	5 065	20,29 %	269	303
PME assimilées aux autres expositions sur la clientèle de détail	0,00 à < 0,15	644	3 024	47,54 %	1 947	0,08 %	39 352	66,56 %	s. o.	282	14,50 %	1	s. o.
	0,15 à < 0,25	628	1 266	48,19 %	1 108	0,19 %	22 251	64,84 %	s. o.	281	25,38 %	1	s. o.
	0,25 à < 0,50	1 296	1 733	51,81 %	1 927	0,35 %	46 854	69,86 %	s. o.	778	40,35 %	5	s. o.
	0,50 à < 0,75	773	908	43,72 %	1 027	0,59 %	32 371	70,35 %	s. o.	567	55,15 %	4	s. o.
	0,75 à < 2,50	2 300	1 188	50,56 %	2 554	1,25 %	48 028	61,30 %	s. o.	1 725	67,55 %	20	s. o.
	2,50 à < 10,00	1 412	403	48,28 %	1 456	4,21 %	33 624	67,30 %	s. o.	1 408	96,70 %	41	s. o.
	100,00 (défaut)	376	60	22,75 %	332	22,97 %	10 082	60,59 %	s. o.	450	135,69 %	46	s. o.
Sous-total	297	38	6,67 %	235	100,00 %	4 023	52,91 %	s. o.	689	293,37 %	70	s. o.	
	Sous-total	7 726	8 620	48,22 %	10 586	3,97 %	236 585	65,69 %	s. o.	6 180	58,38 %	188	194
Autres expositions sur la clientèle de détail (hors ERCDE), à l'exception des PME	0,00 à < 0,15	1 351	649	73,90 %	1 761	0,10 %	79 821	63,28 %	s. o.	285	16,18 %	1	s. o.
	0,15 à < 0,25	933	22	60,28 %	821	0,20 %	72 662	84,02 %	s. o.	283	34,44 %	1	s. o.
	0,25 à < 0,50	1 338	152	65,06 %	963	0,33 %	76 943	47,31 %	s. o.	264	27,40 %	2	s. o.
	0,50 à < 0,75	1 177	73	60,24 %	1 216	0,57 %	38 746	38,71 %	s. o.	365	30,02 %	3	s. o.
	0,75 à < 2,50	3 368	32	63,27 %	3 122	1,52 %	149 428	40,06 %	s. o.	1 443	46,22 %	19	s. o.
	2,50 à < 10,00	4 237	10	57,51 %	3 958	3,07 %	196 375	40,46 %	s. o.	2 219	56,08 %	49	s. o.
	100,00 (défaut)	378	1	61,63 %	293	24,67 %	22 859	43,81 %	s. o.	310	105,81 %	32	s. o.
Sous-total	109	—	— %	74	100,00 %	10 423	49,85 %	s. o.	228	312,38 %	18	s. o.	
	Sous-total	12 891	939	70,51 %	12 208	2,69 %	647 257	47,08 %	s. o.	5 397	44,21 %	125	76
Total de la clientèle de détail - AIRB		215 311	87 068	56,23 %	204 293	1,20 %	6 331 127	27,18 %	s. o.	33 878	16,58 %	765	654

Pour les notes de bas de tableau, se référer à la page 59.

Tableau CR6 – AIRB – Expositions au risque de crédit par portefeuille et par fourchette de probabilité de défaut (PD) (suite)

Au 30 juin 2025

(en millions de dollars)	a	b	c	d	e	f	g	h	i	j	k	l	
	Fourchette de PD (%)	Expositions au bilan brutes initiales	Expositions hors bilan avant prise en compte des FCEC	FCEC moyen	ECD après prise en compte des techniques ARC et des FCEC	PD moyenne	Nombre de débiteurs ⁽⁴⁾	PCD moyenne	Échéance moyenne ⁽¹⁾	APR	Proportion des APR	Perte attendue ⁽²⁾	Provisions ⁽³⁾
Expositions liées à des créances hypothécaires au logement	0,00 à < 0,15	6 461	33	40,00 %	882	0,08 %	40 760	41,34 %	s. o.	74	8,51 %	—	s. o.
	0,15 à < 0,25	7 802	23	40,00 %	372	0,18 %	39 241	78,44 %	s. o.	112	29,99 %	1	s. o.
	0,25 à < 0,50	5 668	25	40,00 %	—	0,48 %	34	21,95 %	s. o.	—	16,57 %	—	s. o.
	0,50 à < 0,75	11 991	133	40,00 %	139	0,63 %	28 966	42,53 %	s. o.	56	40,29 %	—	s. o.
	0,75 à < 2,50	18 241	1 735	40,00 %	220	1,56 %	33 663	43,03 %	s. o.	163	74,04 %	1	s. o.
	2,50 à < 10,00	3 021	57	40,00 %	57	4,44 %	9 893	42,10 %	s. o.	75	130,21 %	1	s. o.
	10,00 à < 100,00	721	3	40,00 %	5	24,41 %	1 118	48,16 %	s. o.	14	278,78 %	1	s. o.
	100,00 (défaut)	422	6	40,00 %	2	100,00 %	613	34,42 %	s. o.	8	358,67 %	—	s. o.
Sous-total	54 327	2 015	40,00 %	1 677	0,70 %	154 288	49,92 %	s. o.	502	29,93 %	4	7	
Expositions liées à des créances hypothécaires au logement non assurées	0,00 à < 0,15	39 227	21 977	66,16 %	52 886	0,08 %	525 655	12,35 %	s. o.	1 347	2,55 %	6	s. o.
	0,15 à < 0,25	31 541	10 089	70,06 %	38 236	0,21 %	265 812	13,55 %	s. o.	2 566	6,71 %	11	s. o.
	0,25 à < 0,50	11 652	76	40,02 %	11 683	0,34 %	38 781	17,17 %	s. o.	1 524	13,05 %	7	s. o.
	0,50 à < 0,75	20 730	4 971	66,09 %	23 873	0,55 %	164 230	14,66 %	s. o.	3 016	12,63 %	19	s. o.
	0,75 à < 2,50	19 621	2 914	62,99 %	21 231	1,24 %	123 771	16,32 %	s. o.	5 082	23,93 %	43	s. o.
	2,50 à < 10,00	3 959	356	57,20 %	4 104	4,11 %	26 230	16,11 %	s. o.	1 779	43,35 %	27	s. o.
	10,00 à < 100,00	740	49	51,28 %	760	22,12 %	5 061	26,84 %	s. o.	954	125,49 %	48	s. o.
	100,00 (défaut)	411	29	7,63 %	411	100,00 %	2 972	15,71 %	s. o.	532	129,52 %	23	s. o.
Sous-total	127 881	40 461	66,72 %	153 184	0,85 %	1 152 512	14,11 %	s. o.	16 800	10,97 %	184	72	
Autres expositions sur la clientèle de détail (ERCDE)	0,00 à < 0,15	2 718	23 972	47,34 %	14 066	0,08 %	2 076 615	82,47 %	s. o.	558	3,97 %	8	s. o.
	0,15 à < 0,25	524	4 324	43,41 %	2 401	0,18 %	545 441	85,26 %	s. o.	203	8,49 %	4	s. o.
	0,25 à < 0,50	1 056	2 768	47,22 %	2 363	0,32 %	381 853	81,98 %	s. o.	307	12,97 %	6	s. o.
	0,50 à < 0,75	1 080	1 455	35,53 %	1 597	0,61 %	247 366	83,56 %	s. o.	345	21,59 %	8	s. o.
	0,75 à < 2,50	1 077	1 083	32,91 %	1 434	1,08 %	269 464	85,45 %	s. o.	495	34,49 %	13	s. o.
	2,50 à < 10,00	2 125	953	28,56 %	2 397	3,39 %	472 275	78,74 %	s. o.	1 734	72,32 %	64	s. o.
	10,00 à < 100,00	633	100	27,90 %	661	19,50 %	144 819	63,54 %	s. o.	1 088	164,55 %	82	s. o.
	100,00 (défaut)	119	6	9,40 %	119	100,00 %	23 978	76,62 %	s. o.	208	173,89 %	81	s. o.
Sous-total	9 332	34 661	45,32 %	25 038	1,51 %	4 161 811	82,05 %	s. o.	4 938	19,72 %	266	307	
PME assimilées aux autres expositions sur la clientèle de détail	0,00 à < 0,15	628	2 936	47,53 %	1 893	0,08 %	38 580	66,24 %	s. o.	274	14,45 %	1	s. o.
	0,15 à < 0,25	669	1 282	48,50 %	1 137	0,19 %	22 694	64,84 %	s. o.	289	25,38 %	1	s. o.
	0,25 à < 0,50	1 269	1 718	52,04 %	1 907	0,36 %	46 700	70,18 %	s. o.	774	40,59 %	5	s. o.
	0,50 à < 0,75	791	896	44,12 %	1 032	0,59 %	32 215	70,08 %	s. o.	567	54,95 %	4	s. o.
	0,75 à < 2,50	2 311	1 196	50,50 %	2 556	1,25 %	48 281	61,29 %	s. o.	1 725	67,51 %	20	s. o.
	2,50 à < 10,00	1 405	391	48,81 %	1 449	4,24 %	33 618	67,28 %	s. o.	1 401	96,73 %	41	s. o.
	10,00 à < 100,00	378	60	22,36 %	341	23,28 %	10 203	60,81 %	s. o.	466	136,75 %	48	s. o.
	100,00 (défaut)	287	37	6,72 %	225	100,00 %	3 849	53,64 %	s. o.	657	291,97 %	69	s. o.
Sous-total	7 738	8 516	48,38 %	10 540	3,93 %	236 140	65,67 %	s. o.	6 153	58,37 %	189	201	
Autres expositions sur la clientèle de détail (hors ERCDE), à l'exception des PME	0,00 à < 0,15	1 348	656	74,39 %	1 758	0,10 %	77 724	63,11 %	s. o.	285	16,13 %	1	s. o.
	0,15 à < 0,25	919	25	61,23 %	806	0,20 %	67 388	84,70 %	s. o.	280	34,73 %	1	s. o.
	0,25 à < 0,50	1 365	137	65,67 %	963	0,33 %	73 403	46,37 %	s. o.	256	26,64 %	2	s. o.
	0,50 à < 0,75	1 187	68	60,58 %	1 225	0,57 %	40 710	38,94 %	s. o.	369	30,16 %	3	s. o.
	0,75 à < 2,50	3 355	37	62,22 %	3 106	1,52 %	147 976	39,92 %	s. o.	1 429	46,03 %	19	s. o.
	2,50 à < 10,00	4 176	10	53,17 %	3 888	3,07 %	194 177	40,49 %	s. o.	2 181	56,11 %	48	s. o.
	10,00 à < 100,00	354	1	58,26 %	270	24,65 %	22 151	42,90 %	s. o.	280	103,63 %	29	s. o.
	100,00 (défaut)	105	—	— %	69	100,00 %	9 969	49,01 %	s. o.	193	280,17 %	18	s. o.
Sous-total	12 809	934	71,01 %	12 085	2,61 %	633 498	47,00 %	s. o.	5 273	43,64 %	121	76	
Total de la clientèle de détail - AIRB	212 087	86 587	56,14 %	202 524	1,20 %	6 338 249	27,45 %	s. o.	33 666	16,62 %	764	663	

Pour les notes de bas de tableau, se référer à la page 59.

Tableau CR6 – AIRB – Expositions au risque de crédit par portefeuille et par fourchette de probabilité de défaut (PD) (suite)

Au 31 mars 2025

	a	b	c	d	e	f	g	h	i	j	k	l	
(en millions de dollars)	Fourchette de PD (%)	Expositions au bilan brutes initiales	Expositions hors bilan avant prise en compte des FCEC	FCEC moyen	ECD après prise en compte des techniques ARC et des FCEC	PD moyenne	Nombre de débiteurs ⁽⁴⁾	PCD moyenne	Échéance moyenne ⁽¹⁾	APR	Proportion des APR	Perte attendue ⁽²⁾	Provisions ⁽³⁾
Expositions liées à des créances hypothécaires au logement	0,00 à < 0,15	6 823	37	40,00 %	666	0,08 %	41 125	48,27 %	s. o.	66	9,93 %	1	s. o.
	0,15 à < 0,25	7 621	23	40,00 %	358	0,18 %	39 748	77,74 %	s. o.	108	30,00 %	1	s. o.
	0,25 à < 0,50	5 144	12	40,00 %	—	0,48 %	37	21,95 %	s. o.	—	16,57 %	—	s. o.
	0,50 à < 0,75	10 908	176	40,00 %	109	0,62 %	28 534	41,27 %	s. o.	43	39,49 %	—	s. o.
	0,75 à < 2,50	16 741	1 660	40,00 %	176	1,58 %	32 880	42,23 %	s. o.	130	74,05 %	1	s. o.
	2,50 à < 10,00	2 957	68	40,00 %	58	4,60 %	10 199	40,50 %	s. o.	76	130,27 %	1	s. o.
	10,00 à < 100,00	666	3	40,00 %	5	24,70 %	1 312	37,63 %	s. o.	11	215,94 %	—	s. o.
	100,00 (défaut)	457	14	40,00 %	3	100,00 %	651	29,87 %	s. o.	10	324,90 %	—	s. o.
Sous-total		51 317	1 993	40,00 %	1 375	0,84 %	154 486	54,21 %	s. o.	444	32,27 %	4	7
Expositions liées à des créances hypothécaires au logement non assurées	0,00 à < 0,15	38 095	21 691	66,22 %	51 793	0,08 %	521 467	12,43 %	s. o.	1 328	2,56 %	5	s. o.
	0,15 à < 0,25	30 603	9 853	69,97 %	37 139	0,21 %	262 289	13,67 %	s. o.	2 502	6,74 %	11	s. o.
	0,25 à < 0,50	10 988	62	40,52 %	11 012	0,34 %	37 449	17,18 %	s. o.	1 447	13,14 %	7	s. o.
	0,50 à < 0,75	19 794	4 833	66,32 %	22 887	0,55 %	161 319	14,74 %	s. o.	2 909	12,71 %	19	s. o.
	0,75 à < 2,50	19 393	2 886	62,48 %	21 017	1,25 %	126 036	16,42 %	s. o.	5 083	24,19 %	43	s. o.
	2,50 à < 10,00	3 936	361	58,24 %	4 087	4,15 %	27 119	16,14 %	s. o.	1 777	43,48 %	27	s. o.
	10,00 à < 100,00	811	56	51,72 %	835	22,12 %	5 867	26,26 %	s. o.	1 032	123,63 %	52	s. o.
	100,00 (défaut)	420	29	7,67 %	419	100,00 %	3 044	15,83 %	s. o.	541	129,03 %	24	s. o.
Sous-total		124 040	39 771	66,72 %	149 189	0,88 %	1 144 590	14,19 %	s. o.	16 619	11,14 %	188	71
Autres expositions sur la clientèle de détail (ERCDE)	0,00 à < 0,15	2 467	23 661	48,06 %	13 839	0,08 %	2 024 042	82,42 %	s. o.	549	3,97 %	9	s. o.
	0,15 à < 0,25	480	4 339	43,60 %	2 373	0,18 %	538 620	85,29 %	s. o.	202	8,50 %	4	s. o.
	0,25 à < 0,50	1 034	2 850	47,08 %	2 376	0,33 %	386 575	82,01 %	s. o.	310	13,04 %	6	s. o.
	0,50 à < 0,75	1 063	1 510	35,63 %	1 601	0,61 %	247 986	83,45 %	s. o.	346	21,60 %	8	s. o.
	0,75 à < 2,50	1 088	1 165	32,81 %	1 470	1,09 %	278 557	85,43 %	s. o.	507	34,51 %	14	s. o.
	2,50 à < 10,00	2 280	1 063	28,22 %	2 580	3,39 %	509 575	78,77 %	s. o.	1 870	72,49 %	69	s. o.
	10,00 à < 100,00	731	118	27,60 %	763	19,50 %	165 325	63,53 %	s. o.	1 256	164,52 %	94	s. o.
	100,00 (défaut)	128	7	9,33 %	128	100,00 %	26 003	76,61 %	s. o.	275	214,18 %	82	s. o.
Sous-total		9 271	34 713	45,68 %	25 130	1,65 %	4 176 683	81,91 %	s. o.	5 315	21,15 %	286	321
PME assimilées aux autres expositions sur la clientèle de détail	0,00 à < 0,15	574	2 932	47,50 %	1 846	0,08 %	38 020	66,65 %	s. o.	269	14,56 %	1	s. o.
	0,15 à < 0,25	639	1 269	48,12 %	1 110	0,19 %	22 272	64,90 %	s. o.	282	25,40 %	1	s. o.
	0,25 à < 0,50	1 286	1 701	52,05 %	1 892	0,35 %	45 936	69,42 %	s. o.	759	40,11 %	5	s. o.
	0,50 à < 0,75	773	888	43,97 %	999	0,59 %	32 246	70,32 %	s. o.	551	55,14 %	4	s. o.
	0,75 à < 2,50	2 311	1 206	50,79 %	2 558	1,26 %	48 145	61,33 %	s. o.	1 733	67,76 %	20	s. o.
	2,50 à < 10,00	1 408	405	48,64 %	1 448	4,24 %	34 013	67,82 %	s. o.	1 412	97,50 %	41	s. o.
	10,00 à < 100,00	410	62	23,20 %	365	23,19 %	10 416	59,90 %	s. o.	489	134,13 %	50	s. o.
	100,00 (défaut)	269	32	6,95 %	215	100,00 %	3 765	54,07 %	s. o.	653	304,08 %	65	s. o.
Sous-total		7 670	8 495	48,34 %	10 433	3,92 %	234 813	65,68 %	s. o.	6 148	58,93 %	187	193
Autres expositions sur la clientèle de détail (hors ERCDE), à l'exception des PME	0,00 à < 0,15	1 270	634	74,05 %	1 664	0,10 %	74 525	62,69 %	s. o.	266	16,01 %	1	s. o.
	0,15 à < 0,25	914	29	61,48 %	805	0,21 %	67 123	84,44 %	s. o.	279	34,62 %	1	s. o.
	0,25 à < 0,50	1 369	144	66,54 %	940	0,32 %	74 978	44,93 %	s. o.	240	25,48 %	1	s. o.
	0,50 à < 0,75	1 186	66	59,21 %	1 220	0,57 %	41 041	38,92 %	s. o.	368	30,17 %	3	s. o.
	0,75 à < 2,50	3 335	35	66,05 %	3 069	1,52 %	149 823	39,82 %	s. o.	1 412	46,01 %	19	s. o.
	2,50 à < 10,00	4 080	10	59,68 %	3 792	3,04 %	193 462	40,44 %	s. o.	2 123	55,99 %	47	s. o.
	10,00 à < 100,00	375	1	63,29 %	282	24,72 %	24 216	43,64 %	s. o.	297	105,49 %	31	s. o.
	100,00 (défaut)	116	1	20,51 %	70	100,00 %	10 505	48,44 %	s. o.	208	296,18 %	17	s. o.
Sous-total		12 645	920	70,91 %	11 842	2,66 %	635 673	46,72 %	s. o.	5 193	43,85 %	120	74
Total de la clientèle de détail - AIRB		204 943	85 892	56,20 %	197 969	1,25 %	6 346 245	27,73 %	s. o.	33 719	17,03 %	785	666

⁽¹⁾ Ce paramètre doit être renseigné uniquement lorsqu'il est utilisé pour le calcul des APR.

⁽²⁾ La perte attendue est évaluée conformément aux exigences de la *Ligne directrice sur les normes relatives à la suffisance du capital*, émise par l'AMF.

⁽³⁾ Les provisions sont évaluées conformément aux exigences de la *Ligne directrice sur les normes relatives à la suffisance du capital*, émise par l'AMF.

⁽⁴⁾ Les données comparatives ont été redressées afin que leur présentation soit conforme à celle de l'exercice courant en raison d'un raffinement méthodologique.

Tableau CR6 – FIRB – Expositions au risque de crédit par portefeuille et par fourchette de probabilité de défaut (PD)

Au 31 mars 2026

		a	b	c	d	e	f	g	h	i	j	k	l
	Fourchette de PD (%)	Expositions au bilan brutes initiales	Expositions hors bilan avant prise en compte des FCEC	FCEC moyen	ECD après prise en compte des techniques ARC et des FCEC	PD moyenne	Nombre de débiteurs	PCD moyenne	Échéance moyenne ⁽¹⁾	APR	Proportion des APR	Perte attendue ⁽²⁾	Provisions ⁽³⁾
(en millions de dollars)	0,00 à < 0,15	—	—	—%	—	—%	—	—%	—	—	—%	—	s. o.
	0,15 à < 0,25	—	—	—%	—	—%	—	—%	—	—	—%	—	s. o.
	0,25 à < 0,50	—	—	—%	—	—%	—	—%	—	—	—%	—	s. o.
	0,50 à < 0,75	—	—	—%	—	—%	—	—%	—	—	—%	—	s. o.
	0,75 à < 2,50	—	—	—%	—	—%	—	—%	—	—	—%	—	s. o.
	2,50 à < 10,00	—	—	—%	—	—%	—	—%	—	—	—%	—	s. o.
	10,00 à < 100,00	—	—	—%	—	—%	—	—%	—	—	—%	—	s. o.
	100,00 (défaut)	—	—	—%	—	—%	—	—%	—	—	—%	—	s. o.
	Sous-total	—	—	—%	—	—%	—	—%	—	—	—%	—	—
Expositions liées à des emprunteurs souverains	0,00 à < 0,15	4 013	3 173	47,18 %	5 602	0,07 %	55	45,00 %	1,2	1 125	20,07 %	2	s. o.
	0,15 à < 0,25	20	172	40,00 %	114	0,19 %	7	45,00 %	1,0	42	36,99 %	—	s. o.
	0,25 à < 0,50	—	255	40,00 %	102	0,28 %	1	45,00 %	1,0	38	37,13 %	—	s. o.
	0,50 à < 0,75	—	—	—%	—	—%	—	—%	—	—	—%	—	s. o.
	0,75 à < 2,50	—	—	—%	—	—%	—	—%	—	—	—%	—	s. o.
	2,50 à < 10,00	—	—	—%	—	—%	—	—%	—	—	—%	—	s. o.
	10,00 à < 100,00	—	—	—%	—	—%	—	—%	—	—	—%	—	s. o.
	100,00 (défaut)	—	—	—%	—	—%	—	—%	—	—	—%	—	s. o.
	Sous-total	4 033	3 600	46,36 %	5 818	0,08 %	63	45,00 %	1,2	1 205	20,70 %	2	—
Expositions liées à des institutions financières	0,00 à < 0,15	2 968	3 618	40,68 %	4 439	0,11 %	73	40,00 %	2,1	1 093	24,64 %	3	s. o.
	0,15 à < 0,25	2 851	2 537	33,42 %	3 696	0,23 %	58	40,00 %	1,8	1 344	36,38 %	3	s. o.
	0,25 à < 0,50	2 562	3 559	40,04 %	3 987	0,34 %	81	40,00 %	2,1	1 881	47,18 %	5	s. o.
	0,50 à < 0,75	878	879	39,80 %	1 228	0,62 %	27	40,00 %	2,6	856	69,69 %	3	s. o.
	0,75 à < 2,50	3 445	2 540	38,09 %	4 412	1,61 %	98	40,00 %	2,1	3 924	88,94 %	28	s. o.
	2,50 à < 10,00	2 241	589	35,77 %	2 447	4,69 %	59	40,00 %	1,9	3 022	123,42 %	46	s. o.
	10,00 à < 100,00	—	—	—%	—	—%	—	—%	—	—	—%	—	s. o.
	100,00 (défaut)	113	43	39,57 %	130	100,00 %	5	40,00 %	1,0	—	—%	52	s. o.
	Sous-total	15 058	13 765	38,43 %	20 339	1,72 %	401	40,00 %	2,0	12 120	59,59 %	140	66
Total des clientèles non détail - FIRB		19 091	17 365	40,00 %	26 157	1,37 %	464	41,50 %	1,9	13 325	50,94 %	142	66

Pour les notes de bas de tableau, se référer à la page 64.

Tableau CR6 – FIRB – Expositions au risque de crédit par portefeuille et par fourchette de probabilité de défaut (PD) (suite)

Au 31 décembre 2025

	a	b	c	d	e	f	g	h	i	j	k	l	
(en millions de dollars)	Fourchette de PD (%)	Expositions au bilan brutes initiales	Expositions hors bilan avant prise en compte des FCEC	FCEC moyen	ECD après prise en compte des techniques ARC et des FCEC	PD moyenne	Nombre de débiteurs ⁽⁴⁾	PCD moyenne	Échéance moyenne ⁽¹⁾	APR	Proportion des APR	Perte attendue ⁽²⁾	Provisions ⁽³⁾
Expositions liées à des emprunteurs souverains	0,00 à < 0,15	—	—	—%	—	—%	—	—%	—	—	—%	—	s. o.
	0,15 à < 0,25	—	—	—%	—	—%	—	—%	—	—	—%	—	s. o.
	0,25 à < 0,50	—	—	—%	—	—%	—	—%	—	—	—%	—	s. o.
	0,50 à < 0,75	—	—	—%	—	—%	—	—%	—	—	—%	—	s. o.
	0,75 à < 2,50	—	—	—%	—	—%	—	—%	—	—	—%	—	s. o.
	2,50 à < 10,00	—	—	—%	—	—%	—	—%	—	—	—%	—	s. o.
	10,00 à < 100,00	—	—	—%	—	—%	—	—%	—	—	—%	—	s. o.
	100,00 (défaut)	—	—	—%	—	—%	—	—%	—	—	—%	—	s. o.
Sous-total	—	—	—%	—	—%	—	—%	—	—	—%	—	—	—
Expositions liées à des institutions financières	0,00 à < 0,15	3 329	3 231	47,48 %	5 004	0,08 %	56	45,00 %	1,3	1 092	21,82 %	2	s. o.
	0,15 à < 0,25	60	125	40,00 %	130	0,19 %	7	45,00 %	1,0	46	35,57 %	—	s. o.
	0,25 à < 0,50	—	255	40,00 %	102	0,28 %	1	45,00 %	1,0	39	37,84 %	—	s. o.
	0,50 à < 0,75	—	—	—%	—	—%	—	—%	—	—	—%	—	s. o.
	0,75 à < 2,50	—	—	—%	—	—%	—	—%	—	—	—%	—	s. o.
	2,50 à < 10,00	—	—	—%	—	—%	—	—%	—	—	—%	—	s. o.
	10,00 à < 100,00	—	—	—%	—	—%	—	—%	—	—	—%	—	s. o.
	100,00 (défaut)	—	—	—%	—	—%	—	—%	—	—	—%	—	s. o.
Sous-total	3 389	3 611	46,70 %	5 236	0,08 %	64	45,00 %	1,3	1 177	22,48 %	2	—	
Expositions liées à des entreprises	0,00 à < 0,15	2 572	3 349	42,03 %	3 979	0,11 %	70	40,00 %	2,2	1 028	25,82 %	2	s. o.
	0,15 à < 0,25	861	1 682	31,03 %	1 380	0,23 %	31	40,00 %	2,1	522	37,82 %	1	s. o.
	0,25 à < 0,50	4 326	4 091	39,75 %	5 952	0,31 %	104	40,00 %	2,0	2 607	43,81 %	7	s. o.
	0,50 à < 0,75	809	610	39,73 %	1 051	0,63 %	23	40,00 %	2,6	723	68,81 %	3	s. o.
	0,75 à < 2,50	3 691	2 643	37,72 %	4 688	1,62 %	98	40,00 %	2,0	4 139	88,29 %	30	s. o.
	2,50 à < 10,00	1 653	797	36,25 %	1 938	4,95 %	54	40,00 %	1,5	2 366	122,09 %	38	s. o.
	10,00 à < 100,00	6	—	—%	6	27,36 %	2	40,00 %	1,7	14	214,70 %	1	s. o.
	100,00 (défaut)	117	38	39,48 %	131	100,00 %	5	40,00 %	1,0	610	464,71 %	7	s. o.
Sous-total	14 035	13 210	38,61 %	19 125	1,76 %	387	40,00 %	2,0	12 009	62,79 %	89	60	
Total des clientèles non détail - FIRB	17 424	16 821	40,23 %	24 361	1,42 %	451	41,43 %	1,9	13 186	54,13 %	91	60	

Pour les notes de bas de tableau, se référer à la page 64.

Tableau CR6 – FIRB – Expositions au risque de crédit par portefeuille et par fourchette de probabilité de défaut (PD) (suite)

Au 30 septembre 2025

	a	b	c	d	e	f	g	h	i	j	k	l	
(en millions de dollars)	Fourchette de PD (%)	Expositions au bilan brutes initiales	Expositions hors bilan avant prise en compte des FCEC	FCEC moyen	ECD après prise en compte des techniques ARC et des FCEC	PD moyenne	Nombre de débiteurs ⁽⁴⁾	PCD moyenne	Échéance moyenne ⁽¹⁾	APR	Proportion des APR	Perte attendue ⁽²⁾	Provisions ⁽³⁾
Expositions liées à des emprunteurs souverains	0,00 à < 0,15	—	—	—%	—	—%	—	—%	—	—	—%	—	s. o.
	0,15 à < 0,25	—	—	—%	—	—%	—	—%	—	—	—%	—	s. o.
	0,25 à < 0,50	—	—	—%	—	—%	—	—%	—	—	—%	—	s. o.
	0,50 à < 0,75	—	—	—%	—	—%	—	—%	—	—	—%	—	s. o.
	0,75 à < 2,50	—	—	—%	—	—%	—	—%	—	—	—%	—	s. o.
	2,50 à < 10,00	—	—	—%	—	—%	—	—%	—	—	—%	—	s. o.
	10,00 à < 100,00	—	—	—%	—	—%	—	—%	—	—	—%	—	s. o.
	100,00 (défaut)	—	—	—%	—	—%	—	—%	—	—	—%	—	s. o.
Sous-total	—	—	—%	—	—%	—	—%	—	—	—%	—	—	—
Expositions liées à des institutions financières	0,00 à < 0,15	3 091	2 417	41,60 %	4 178	0,07 %	41	45,00 %	1,4	903	21,59 %	1	s. o.
	0,15 à < 0,25	516	592	40,00 %	767	0,19 %	13	45,00 %	1,1	233	30,43 %	1	s. o.
	0,25 à < 0,50	6	—	—%	6	0,42 %	1	45,00 %	1,0	3	47,48 %	—	s. o.
	0,50 à < 0,75	—	—	—%	—	—%	—	—%	—	—	—%	—	s. o.
	0,75 à < 2,50	—	—	—%	—	—%	—	—%	—	—	—%	—	s. o.
	2,50 à < 10,00	—	—	—%	—	—%	—	—%	—	—	—%	—	s. o.
	10,00 à < 100,00	—	—	—%	—	—%	—	—%	—	—	—%	—	s. o.
	100,00 (défaut)	—	—	—%	—	—%	—	—%	—	—	—%	—	s. o.
Sous-total	3 613	3 009	41,28 %	4 951	0,09 %	55	45,00 %	1,4	1 139	23,00 %	2	—	
Expositions liées à des entreprises	0,00 à < 0,15	2 872	3 117	42,27 %	4 189	0,11 %	67	40,00 %	2,2	1 069	25,51 %	2	s. o.
	0,15 à < 0,25	1 089	1 534	38,72 %	1 679	0,23 %	29	40,00 %	1,9	603	35,89 %	2	s. o.
	0,25 à < 0,50	4 182	4 555	37,26 %	5 879	0,31 %	93	40,00 %	2,1	2 654	45,15 %	7	s. o.
	0,50 à < 0,75	722	772	39,37 %	1 026	0,62 %	24	40,00 %	2,4	686	66,81 %	3	s. o.
	0,75 à < 2,50	3 486	2 909	37,74 %	4 580	1,63 %	103	40,00 %	2,2	4 144	90,48 %	30	s. o.
	2,50 à < 10,00	1 700	679	36,43 %	1 943	4,92 %	52	40,00 %	1,5	2 355	121,21 %	38	s. o.
	10,00 à < 100,00	6	—	—%	7	27,36 %	2	40,00 %	2,0	14	216,59 %	1	s. o.
	100,00 (défaut)	70	80	39,81 %	100	100,00 %	7	40,00 %	1,4	199	198,12 %	54	s. o.
Sous-total	14 127	13 646	38,77 %	19 403	1,58 %	377	40,00 %	2,1	11 724	60,42 %	137	103	
Total des clientèles non détail - FIRB		17 740	16 655	39,20 %	24 354	1,28 %	432	40,91 %	1,9	12 863	52,81 %	139	103

Pour les notes de bas de tableau, se référer à la page 64.

Tableau CR6 – FIRB – Expositions au risque de crédit par portefeuille et par fourchette de probabilité de défaut (PD) (suite)

Au 30 juin 2025

	a	b	c	d	e	f	g	h	i	j	k	l	
(en millions de dollars)	Fourchette de PD (%)	Expositions au bilan brutes initiales	Expositions hors bilan avant prise en compte des FCEC	FCEC moyen	ECD après prise en compte des techniques ARC et des FCEC	PD moyenne	Nombre de débiteurs ⁽⁴⁾	PCD moyenne	Échéance moyenne ⁽¹⁾	APR	Proportion des APR	Perte attendue ⁽²⁾	Provisions ⁽³⁾
Expositions liées à des emprunteurs souverains	0,00 à < 0,15	—	—	— %	—	— %	—	— %	—	—	— %	—	s. o.
	0,15 à < 0,25	—	—	— %	—	— %	—	— %	—	—	— %	—	s. o.
	0,25 à < 0,50	—	—	— %	—	— %	—	— %	—	—	— %	—	s. o.
	0,50 à < 0,75	—	—	— %	—	— %	—	— %	—	—	— %	—	s. o.
	0,75 à < 2,50	—	—	— %	—	— %	—	— %	—	—	— %	—	s. o.
	2,50 à < 10,00	—	—	— %	—	— %	—	— %	—	—	— %	—	s. o.
	10,00 à < 100,00	—	—	— %	—	— %	—	— %	—	—	— %	—	s. o.
	100,00 (défaut)	—	—	— %	—	— %	—	— %	—	—	— %	—	s. o.
Sous-total	—	—	— %	—	— %	—	— %	—	—	— %	—	—	—
Expositions liées à des institutions financières	0,00 à < 0,15	3 338	2 554	41,50 %	4 472	0,07 %	42	45,00 %	1,5	983	21,99 %	1	s. o.
	0,15 à < 0,25	514	657	37,72 %	762	0,19 %	13	45,00 %	1,2	238	31,14 %	1	s. o.
	0,25 à < 0,50	7	—	— %	7	0,42 %	1	45,00 %	1,0	3	47,48 %	—	s. o.
	0,50 à < 0,75	—	—	— %	—	— %	—	— %	—	—	— %	—	s. o.
	0,75 à < 2,50	—	—	— %	—	— %	—	— %	—	—	— %	—	s. o.
	2,50 à < 10,00	—	—	— %	—	— %	—	— %	—	—	— %	—	s. o.
	10,00 à < 100,00	—	—	— %	—	— %	—	— %	—	—	— %	—	s. o.
	100,00 (défaut)	—	—	— %	—	— %	—	— %	—	—	— %	—	s. o.
Sous-total	3 859	3 211	40,70 %	5 241	0,09 %	56	45,00 %	1,4	1 224	23,35 %	2	—	
Expositions liées à des entreprises	0,00 à < 0,15	2 322	3 136	42,25 %	3 647	0,11 %	61	40,00 %	2,3	940	25,79 %	2	s. o.
	0,15 à < 0,25	1 034	1 386	38,35 %	1 562	0,23 %	29	40,00 %	1,7	544	34,84 %	1	s. o.
	0,25 à < 0,50	3 808	4 560	37,31 %	5 509	0,32 %	86	40,00 %	2,0	2 476	44,94 %	6	s. o.
	0,50 à < 0,75	976	619	39,50 %	1 221	0,62 %	28	40,00 %	2,4	811	66,41 %	3	s. o.
	0,75 à < 2,50	3 075	2 707	37,19 %	4 078	1,61 %	91	40,00 %	2,2	3 697	90,67 %	26	s. o.
	2,50 à < 10,00	1 727	673	37,53 %	1 974	4,89 %	56	40,00 %	1,6	2 409	122,00 %	39	s. o.
	10,00 à < 100,00	6	—	— %	6	27,36 %	1	40,00 %	2,3	14	218,85 %	1	s. o.
	100,00 (défaut)	74	73	39,77 %	103	100,00 %	7	40,00 %	1,2	196	190,19 %	53	s. o.
Sous-total	13 022	13 154	38,70 %	18 100	1,66 %	359	40,00 %	2,1	11 087	61,25 %	131	102	
Total des clientèles non détail - FIRB	16 881	16 365	39,08 %	23 341	1,31 %	415	41,02 %	1,9	12 311	52,74 %	133	102	

Pour les notes de bas de tableau, se référer à la page 64.

Tableau CR6 – FIRB – Expositions au risque de crédit par portefeuille et par fourchette de probabilité de défaut (PD) (suite)

Au 31 mars 2025

(en millions de dollars)	a	b	c	d	e	f	g	h	i	j	k	l	
	Fourchette de PD (%)	Expositions au bilan brutes initiales	Expositions hors bilan avant prise en compte des FCEC	FCEC moyen	ECD après prise en compte des techniques ARC et des FCEC	PD moyenne	Nombre de débiteurs ⁽⁴⁾	PCD moyenne	Échéance moyenne ⁽¹⁾	APR	Proportion des APR	Perte attendue ⁽²⁾	Provisions ⁽³⁾
Expositions liées à des emprunteurs souverains	0,00 à < 0,15	—	—	— %	—	— %	—	— %	—	—	— %	—	s. o.
	0,15 à < 0,25	—	—	— %	—	— %	—	— %	—	—	— %	—	s. o.
	0,25 à < 0,50	—	—	— %	—	— %	—	— %	—	—	— %	—	s. o.
	0,50 à < 0,75	—	—	— %	—	— %	—	— %	—	—	— %	—	s. o.
	0,75 à < 2,50	—	—	— %	—	— %	—	— %	—	—	— %	—	s. o.
	2,50 à < 10,00	—	—	— %	—	— %	—	— %	—	—	— %	—	s. o.
	10,00 à < 100,00	—	—	— %	—	— %	—	— %	—	—	— %	—	s. o.
	100,00 (défaut)	—	—	— %	—	— %	—	— %	—	—	— %	—	s. o.
Sous-total	—	—	— %	—	— %	—	—	— %	—	—	— %	—	—
Expositions liées à des institutions financières	0,00 à < 0,15	3 401	2 441	41,65 %	4 465	0,07 %	43	45,00 %	1,5	994	22,27 %	1	s. o.
	0,15 à < 0,25	454	772	38,06 %	748	0,19 %	14	45,00 %	1,3	239	32,01 %	1	s. o.
	0,25 à < 0,50	5	—	— %	5	0,42 %	1	45,00 %	1,0	3	47,48 %	—	s. o.
	0,50 à < 0,75	—	—	— %	—	— %	—	— %	—	—	— %	—	s. o.
	0,75 à < 2,50	—	—	— %	—	— %	—	— %	—	—	— %	—	s. o.
	2,50 à < 10,00	—	—	— %	—	— %	—	— %	—	—	— %	—	s. o.
	10,00 à < 100,00	—	—	— %	—	— %	—	— %	—	—	— %	—	s. o.
	100,00 (défaut)	—	—	— %	—	— %	—	— %	—	—	— %	—	s. o.
Sous-total	3 860	3 213	40,76 %	5 218	0,09 %	58	45,00 %	1,5	1 236	23,69 %	2	—	
Expositions liées à des entreprises	0,00 à < 0,15	1 875	2 732	42,07 %	3 020	0,12 %	47	40,00 %	2,4	825	27,31 %	2	s. o.
	0,15 à < 0,25	791	1 531	39,83 %	1 400	0,23 %	30	40,00 %	1,8	499	35,63 %	1	s. o.
	0,25 à < 0,50	3 037	4 588	37,71 %	4 767	0,32 %	63	40,00 %	2,1	2 199	46,13 %	6	s. o.
	0,50 à < 0,75	892	752	39,90 %	1 192	0,62 %	27	40,00 %	2,0	736	61,74 %	3	s. o.
	0,75 à < 2,50	2 771	2 258	38,41 %	3 634	1,57 %	88	40,00 %	2,0	3 156	86,83 %	23	s. o.
	2,50 à < 10,00	1 959	630	36,02 %	2 181	4,92 %	60	40,00 %	1,5	2 640	121,01 %	43	s. o.
	10,00 à < 100,00	3	—	— %	3	27,36 %	1	40,00 %	1,0	5	169,03 %	—	s. o.
	100,00 (défaut)	130	23	42,14 %	140	100,00 %	7	40,00 %	1,1	355	254,53 %	54	s. o.
Sous-total	11 458	12 514	39,10 %	16 337	2,05 %	323	40,00 %	2,0	10 415	63,75 %	132	107	
Total des clientèles non détail - FIRB	15 318	15 727	39,44 %	21 555	1,58 %	381	41,10 %	1,9	11 651	54,05 %	134	107	

⁽¹⁾ Ce paramètre doit être renseigné uniquement lorsqu'il est utilisé pour le calcul des APR.

⁽²⁾ La perte attendue est évaluée conformément aux exigences de la *Ligne directrice sur les normes relatives à la suffisance du capital*, émise par l'AMF.

⁽³⁾ Les provisions sont évaluées conformément aux exigences de la *Ligne directrice sur les normes relatives à la suffisance du capital*, émise par l'AMF.

⁽⁴⁾ Les données comparatives ont été redressées afin que leur présentation soit conforme à celle de l'exercice courant en raison d'un raffinement méthodologique.

Tableau CR8 – États des flux d'actifs pondérés en fonction des risques (APR) pour les expositions au risque de crédit selon l'approche IRB

	a	a	a	a	a
	Valeurs des APR				
(en millions de dollars)	Au 31 mars 2026	Au 31 décembre 2025	Au 30 septembre 2025	Au 30 juin 2025	Au 31 mars 2025
1 APR à la fin de la période précédente	77 860	78 014	77 758	76 350	73 988
2 Montant des actifs ⁽¹⁾	944	236	616	1 760	1 624
3 Qualité des actifs ⁽²⁾	294	(547)	(374)	(1 207)	211
4 Mise à jour des modèles ⁽³⁾	259	—	119	338	641
5 Méthodologie et politique ⁽⁴⁾	(607)	86	(289)	83	(105)
6 Acquisitions et cessions ⁽⁵⁾	—	—	—	—	—
7 Mouvements de devises ⁽⁶⁾	128	71	184	434	(9)
8 Autres	—	—	—	—	—
9 APR à la fin de la période considérée	78 878	77 860	78 014	77 758	76 350

(1) Concerne la hausse ou la baisse des expositions sous-jacentes.

(2) Concerne la variation des facteurs d'atténuation du risque et de la qualité des portefeuilles.

(3) Concerne l'évolution des modèles et des paramètres de risque.

(4) Concernent les changements réglementaires et l'évolution des méthodes de calcul du capital réglementaire.

(5) Concernent l'évolution de la taille du portefeuille découlant des acquisitions et cessions d'entités.

(6) Concernent les fluctuations de marché comme les mouvements de devises.

Expositions en cas de défaut par classes d'actif, par régions et par échéances résiduelles

(en millions de dollars)	Au 31 mars 2026							Au 31 décembre 2025						
	Catégories d'expositions ⁽¹⁾							Catégories d'expositions ⁽¹⁾						
	Expositions utilisées	Expositions inutilisées	Transactions assimilables à des pensions	Dérivés de gré à gré	Expositions hors bilan	Total	Expositions nettes ⁽²⁾	Expositions utilisées	Expositions inutilisées	Transactions assimilables à des pensions	Dérivés de gré à gré	Expositions hors bilan	Total	Expositions nettes ⁽²⁾
Approche standard														
Emprunteurs souverains	5 625	—	—	—	—	5 625	7 853	2 869	—	—	—	—	2 869	5 325
Organismes publics hors administration centrale	7 672	1 452	—	—	86	9 210	9 301	7 538	1 535	—	—	58	9 131	9 229
Institutions financières	2 164	54	1 065	37	24	3 344	3 112	2 088	56	952	7	24	3 127	2 984
Entreprises	8 612	2 909	2 619	—	2 482	16 622	13 726	8 706	2 895	2 894	1	2 125	16 621	13 569
PME assimilées aux autres expositions sur la clientèle de détail	275	86	—	—	7	368	344	263	85	—	—	8	356	335
Immobilier	7 829	502	—	—	—	8 331	5 906	7 982	561	—	—	—	8 543	5 821
Expositions renouvelables sur la clientèle de détail	1 100	445	—	—	—	1 545	1 546	1 115	453	—	—	—	1 568	1 568
Autres expositions sur la clientèle de détail (à l'exception des PME)	376	601	—	—	4	981	937	332	564	—	—	4	900	837
Titrisation	412	—	—	—	—	412	412	144	—	—	—	—	144	144
Actions	946	94	—	—	—	1 040	1 040	706	97	—	—	—	803	803
Portefeuille de négociation	—	—	20 739	358	—	21 097	775	—	—	19 817	334	—	20 151	775
Approche des notations internes														
Emprunteurs souverains	41 353	1 396	103	—	1 836	44 688	115 640	43 265	1 375	96	—	1 832	46 568	115 772
Organismes publics hors administration centrale	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
Institutions financières	4 033	1 171	134	7 760	614	13 712	13 705	3 390	1 137	18	7 385	709	12 639	12 634
Entreprises	43 819	9 144	—	—	1 002	53 965	48 833	41 997	8 931	—	1	1 013	51 942	46 986
PME assimilées aux autres expositions sur la clientèle de détail	7 912	4 105	—	1	86	12 104	10 837	7 610	4 174	—	1	87	11 872	10 579
Immobilier	224 773	30 691	—	—	—	255 464	191 175	222 050	30 288	—	—	—	252 338	190 119
Expositions renouvelables sur la clientèle de détail	6 359	8 171	—	—	—	14 530	14 529	6 637	8 038	—	—	—	14 675	14 675
Autres expositions sur la clientèle de détail	15 404	8 884	—	—	5	24 293	23 309	15 338	8 056	—	—	7	23 401	22 027
Portefeuille de négociation	—	—	20 407	1 506	—	21 913	2 141	—	—	16 138	1 462	—	17 600	1 883
Total	378 664	69 705	45 067	9 662	6 146	509 244	465 121	372 030	68 245	39 915	9 191	5 867	495 248	456 065
Par régions														
Canada	370 468	68 628	39 476	3 503	4 821	486 896	448 221	364 200	67 116	34 810	3 248	4 443	473 817	439 718
États-Unis	7 443	1 009	2 601	921	307	12 281	9 677	7 044	1 085	3 308	926	299	12 662	9 337
Autres pays	753	68	2 990	5 238	1 018	10 067	7 223	786	44	1 797	5 017	1 125	8 769	7 010
Total	378 664	69 705	45 067	9 662	6 146	509 244	465 121	372 030	68 245	39 915	9 191	5 867	495 248	456 065
Par échéance														
Jusqu'à 1 an	135 578	56 318	44 899	2 223	2 712	241 730	197 842	135 563	54 996	39 849	2 080	2 773	235 261	196 182
De 1 à 5 ans	195 433	12 739	2	6 818	2 271	217 263	217 235	191 867	12 516	13	6 546	2 338	213 280	213 241
Plus de 5 ans	47 653	648	166	621	1 163	50 251	50 044	44 600	733	53	565	756	46 707	46 642
Total	378 664	69 705	45 067	9 662	6 146	509 244	465 121	372 030	68 245	39 915	9 191	5 867	495 248	456 065

Pour les notes de bas de tableau, se reporter à la page 68.

Expositions en cas de défaut par classes d'actif, par régions et par échéances résiduelles (suite)

(en millions de dollars)	Au 30 septembre 2025						Au 30 juin 2025							
	Catégories d'expositions ⁽¹⁾						Catégories d'expositions ⁽¹⁾							
	Expositions utilisées	Expositions inutilisées	Transactions assimilables à des pensions	Dérivés de gré à gré	Expositions hors bilan	Total	Expositions nettes ⁽²⁾	Expositions utilisées	Expositions inutilisées	Transactions assimilables à des pensions	Dérivés de gré à gré	Expositions hors bilan	Total	Expositions nettes ⁽²⁾
Approche standard														
Emprunteurs souverains	4 549	—	—	—	—	4 549	6 786	5 484	—	—	—	—	5 484	7 564
Organismes publics hors administration centrale	7 559	1 648	—	—	59	9 266	9 335	7 417	1 586	—	—	57	9 060	9 143
Institutions financières	2 114	56	—	14	25	2 209	2 993	1 799	57	205	3	25	2 089	2 643
Entreprises	8 013	2 902	4 645	1	1 969	17 530	12 804	7 447	2 659	4 106	1	1 916	16 129	11 974
PME assimilées aux autres expositions sur la clientèle de détail	256	87	—	—	8	351	331	240	86	—	—	8	334	314
Immobilier	7 726	526	—	—	—	8 252	5 758	7 587	473	—	—	—	8 060	5 711
Expositions renouvelables sur la clientèle de détail	1 104	461	—	—	—	1 565	1 565	1 096	459	—	—	—	1 555	1 555
Autres expositions sur la clientèle de détail (à l'exception des PME)	397	563	—	—	5	965	868	405	546	—	—	5	956	844
Titrisation	143	—	—	—	—	143	143	141	—	—	—	—	141	141
Actions	687	92	—	—	—	779	779	716	95	—	—	—	811	811
Portefeuille de négociation	—	—	22 554	432	—	22 986	790	—	—	23 303	375	—	23 678	815
Approche des notations internes														
Emprunteurs souverains	44 676	1 365	2 666	—	1 763	50 470	114 911	44 279	1 347	12	—	1 519	47 157	111 952
Organismes publics hors administration centrale	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
Institutions financières	3 612	1 094	10	6 820	245	11 781	11 776	3 859	1 175	8	6 165	207	11 414	11 410
Entreprises	41 344	9 024	—	1	1 072	51 441	46 208	40 132	8 668	—	2	1 050	49 852	44 873
PME assimilées aux autres expositions sur la clientèle de détail	7 726	4 058	—	1	89	11 874	10 587	7 738	4 020	—	1	92	11 851	10 541
Immobilier	218 161	30 032	—	—	—	248 193	188 510	214 441	29 911	—	—	—	244 352	186 661
Expositions renouvelables sur la clientèle de détail	6 840	8 108	—	—	—	14 948	14 948	6 878	8 152	—	—	—	15 030	15 030
Autres expositions sur la clientèle de détail	15 257	8 315	—	—	5	23 577	22 229	15 262	8 213	—	—	5	23 480	22 094
Portefeuille de négociation	—	—	17 942	1 432	—	19 374	1 827	—	—	22 360	1 392	—	23 752	2 166
Total	370 164	68 331	47 817	8 701	5 240	500 253	453 148	364 921	67 447	49 994	7 939	4 884	495 185	446 242
Par régions														
Canada	362 625	67 179	43 132	3 182	4 479	480 597	438 175	358 412	66 144	43 457	2 985	4 115	475 113	432 668
États-Unis	6 789	1 111	2 791	767	386	11 844	9 039	5 635	1 254	3 442	687	414	11 432	7 988
Autres pays	750	41	1 894	4 752	375	7 812	5 934	874	49	3 095	4 267	355	8 640	5 586
Total	370 164	68 331	47 817	8 701	5 240	500 253	453 148	364 921	67 447	49 994	7 939	4 884	495 185	446 242
Par échéance														
Jusqu'à 1 an	130 622	55 286	47 767	1 933	2 129	237 737	190 737	126 745	54 953	49 897	1 833	1 750	235 178	186 391
De 1 à 5 ans	193 928	12 371	38	6 138	2 752	215 227	215 147	193 013	11 735	80	5 542	2 456	212 826	212 701
Plus de 5 ans	45 614	674	12	630	359	47 289	47 264	45 163	759	17	564	678	47 181	47 150
Total	370 164	68 331	47 817	8 701	5 240	500 253	453 148	364 921	67 447	49 994	7 939	4 884	495 185	446 242

Pour les notes de bas de tableau, se reporter à la page 68.

Expositions en cas de défaut par classes d'actif, par régions et par échéances résiduelles (suite)

(en millions de dollars)	Au 31 mars 2025						
	Catégories d'expositions ⁽¹⁾						
	Expositions utilisées	Expositions inutilisées	Transactions assimilables à des pensions	Dérivés de gré à gré	Expositions hors bilan	Total	Expositions nettes ⁽²⁾
Approche standard							
Emprunteurs souverains	4 892	—	—	—	—	4 892	6 700
Organismes publics hors administration centrale	7 730	1 524	—	—	56	9 310	9 395
Institutions financières	1 928	52	—	7	31	2 018	2 720
Entreprises	8 141	3 061	4 092	—	2 213	17 507	13 514
PME assimilées aux autres expositions sur la clientèle de détail	237	89	—	—	8	334	317
Immobilier	7 308	484	—	—	—	7 792	5 725
Expositions renouvelables sur la clientèle de détail	1 062	459	—	—	—	1 521	1 521
Autres expositions sur la clientèle de détail (à l'exception des PME)	414	550	—	—	4	968	853
Titrisation	48	—	—	—	—	48	48
Actions	718	91	—	—	—	809	809
Portefeuille de négociation	—	—	25 066	498	—	25 564	1 330
Approche des notations internes							
Emprunteurs souverains	43 002	1 411	23	1	66	44 503	106 006
Organismes publics hors administration centrale	—	—	—	—	—	—	—
Institutions financières	3 860	1 193	67	5 801	165	11 086	11 063
Entreprises	37 971	8 544	—	1	1 008	47 524	42 676
PME assimilées aux autres expositions sur la clientèle de détail	7 671	4 012	—	1	87	11 771	10 434
Immobilier	206 173	29 515	—	—	—	235 688	181 294
Expositions renouvelables sur la clientèle de détail	6 990	8 162	—	—	—	15 152	15 152
Autres expositions sur la clientèle de détail	14 926	8 343	—	—	5	23 274	21 820
Portefeuille de négociation	—	—	13 043	1 530	—	14 573	1 795
Total	353 071	67 490	42 291	7 839	3 643	474 334	433 172
Par régions							
Canada	346 560	65 952	37 430	3 275	2 860	456 077	419 742
États-Unis	5 603	1 507	4 332	681	511	12 634	8 261
Autres pays	908	31	529	3 883	272	5 623	5 169
Total	353 071	67 490	42 291	7 839	3 643	474 334	433 172
Par échéance							
Jusqu'à 1 an	118 948	54 268	42 124	2 204	1 821	219 365	178 495
De 1 à 5 ans	189 252	12 387	—	5 056	1 300	207 995	207 923
Plus de 5 ans	44 871	835	167	579	522	46 974	46 754
Total	353 071	67 490	42 291	7 839	3 643	474 334	433 172

⁽¹⁾ La définition des catégories d'expositions liées aux exigences de capital réglementaire, définies selon la *Ligne directrice sur les normes relatives à la suffisance du capital*, diffère de celle de la classification comptable.

⁽²⁾ Après l'utilisation de techniques d'atténuation du risque de crédit (ARC), y compris des sûretés, des garanties et des dérivés de crédit.

Expositions en cas de défaut aux entreprises, emprunteurs souverains et institutions financières par secteurs d'activité

(en millions de dollars)	Au 31 mars 2026							Au 31 décembre 2025						
	Catégories d'expositions ⁽¹⁾							Catégories d'expositions ⁽¹⁾						
	Expositions utilisées	Expositions inutilisées	Transactions assimilables à des pensions	Dérivés de gré à gré	Expositions hors bilan	Total	Expositions nettes ⁽²⁾	Expositions utilisées	Expositions inutilisées	Transactions assimilables à des pensions	Dérivés de gré à gré	Expositions hors bilan	Total	Expositions nettes ⁽²⁾
Secteurs d'activité														
Agriculture	11 642	654	—	—	28	12 324	13 530	11 445	642	—	—	29	12 116	13 381
Mines	129	432	—	—	78	639	630	177	364	—	—	84	625	627
Pétrole et gaz	374	429	—	—	17	820	821	382	438	—	—	16	836	836
Services publics	5 423	1 423	—	—	243	7 089	7 087	4 504	1 329	—	—	179	6 012	6 012
Construction	3 471	923	—	—	278	4 672	4 844	3 231	952	—	—	295	4 478	4 637
Fabrication	5 498	1 495	—	—	151	7 144	7 259	5 294	1 480	—	—	157	6 931	7 038
Commerce de gros	2 492	525	—	—	78	3 095	3 133	2 374	518	—	—	77	2 969	3 003
Commerce de détail	3 932	786	—	—	18	4 736	4 801	3 812	765	—	1	20	4 598	4 643
Transport	1 730	527	—	—	73	2 330	2 345	1 737	507	—	—	68	2 312	2 323
Industrie de l'information	565	536	—	—	4	1 105	1 118	630	509	—	—	75	1 214	1 225
Finance et assurances	12 608	2 526	2 806	7 797	4 028	29 765	26 998	11 443	2 456	2 810	7 393	3 961	28 063	25 299
Immobilier	6 275	1 649	—	—	149	8 073	41 709	6 164	1 716	—	—	128	8 008	39 769
Services professionnels	1 541	541	—	—	41	2 123	2 170	1 303	517	—	—	82	1 902	1 894
Gestion de sociétés	1 279	343	—	—	41	1 663	1 682	1 194	350	—	—	37	1 581	1 588
Services administratifs	1 364	173	—	—	22	1 559	1 575	895	210	—	—	19	1 124	1 139
Enseignement	168	61	—	—	—	229	233	155	61	—	—	1	217	220
Soins de santé	916	111	—	—	2	1 029	3 049	983	117	—	—	3	1 103	3 061
Arts et spectacles	214	62	—	—	1	277	298	206	60	—	—	1	267	286
Hébergement	837	56	—	—	2	895	977	832	59	—	—	2	893	952
Autres services	624	160	—	—	2	796	844	643	115	—	—	12	770	805
Organismes publics	42 764	1 097	103	—	115	44 079	74 444	43 067	1 076	96	—	64	44 303	75 340
Autres secteurs d'activités	1 760	165	1 012	—	577	3 514	3 322	1 844	153	1 054	—	393	3 444	3 192
Total	105 606	14 674	3 921	7 797	5 958	137 956	202 869	102 315	14 394	3 960	7 394	5 703	133 766	197 270
	Au 30 septembre 2025							Au 30 juin 2025						
	Catégories d'expositions ⁽¹⁾							Catégories d'expositions ⁽¹⁾						
(en millions de dollars)	Expositions utilisées	Expositions inutilisées	Transactions assimilables à des pensions	Dérivés de gré à gré	Expositions hors bilan	Total	Expositions nettes ⁽²⁾	Expositions utilisées	Expositions inutilisées	Transactions assimilables à des pensions	Dérivés de gré à gré	Expositions hors bilan	Total	Expositions nettes ⁽²⁾
Secteurs d'activité														
Agriculture	11 117	648	—	—	44	11 809	13 069	10 868	676	—	—	20	11 564	12 854
Mines	230	340	—	—	65	635	636	268	311	—	—	63	642	644
Pétrole et gaz	282	454	—	—	102	838	836	268	372	—	—	46	686	685
Services publics	4 207	1 340	—	—	247	5 794	5 794	3 743	1 398	—	—	280	5 421	5 421
Construction	3 423	1 079	—	—	310	4 812	5 012	3 569	935	—	—	327	4 831	5 045
Fabrication	5 207	1 439	—	—	152	6 798	6 904	5 145	1 419	—	—	149	6 713	6 825
Commerce de gros	2 445	492	—	—	77	3 014	3 051	2 330	459	—	—	80	2 869	2 906
Commerce de détail	3 713	795	—	1	22	4 531	4 582	3 499	774	—	2	14	4 289	4 337
Transport	1 620	498	—	1	69	2 188	2 200	1 662	493	—	1	55	2 211	2 224
Industrie de l'information	568	531	—	—	11	1 110	1 123	494	609	—	—	15	1 118	1 138
Finance et assurances	12 962	2 397	4 163	6 834	3 253	29 609	25 505	12 692	2 477	868	6 168	2 877	25 082	24 164
Immobilier	6 099	1 695	—	—	105	7 899	36 533	5 742	1 463	—	—	91	7 296	33 523
Services professionnels	1 333	513	—	—	81	1 927	1 944	1 431	461	—	—	81	1 973	1 989
Gestion de sociétés	1 183	306	—	—	31	1 520	1 523	1 266	210	—	—	31	1 507	1 516
Services administratifs	924	193	—	—	19	1 136	1 150	814	210	—	—	20	1 044	1 056
Enseignement	141	32	—	—	1	174	177	133	29	—	—	1	163	166
Soins de santé	1 015	123	—	—	3	1 141	3 062	850	131	—	—	3	984	2 857
Arts et spectacles	209	50	—	—	2	261	279	210	53	—	—	1	264	284
Hébergement	786	42	—	—	2	830	887	740	40	—	—	2	782	841
Autres services	728	122	—	—	10	860	897	1 094	157	—	—	8	1 259	1 294
Organismes publics	44 639	1 096	97	—	61	45 893	77 266	44 751	1 085	12	—	154	46 002	77 794
Autres secteurs d'activités	1 477	256	3 061	—	407	5 201	3 048	1 431	144	3 451	—	399	5 425	2 853
Total	104 308	14 441	7 321	6 836	5 074	137 980	195 478	103 000	13 906	4 331	6 171	4 717	132 125	190 416

Pour les notes de bas de tableau, se reporter à la page suivante.

Expositions en cas de défaut aux entreprises, emprunteurs souverains et institutions financières par secteurs d'activité (suite)

Au 31 mars 2025

 Catégories d'expositions⁽¹⁾

(en millions de dollars)	Expositions utilisées	Expositions inutilisées	Transactions assimilables à des pensions	Dérivés de gré à gré	Expositions hors bilan	Total	Expositions nettes ⁽²⁾
Secteurs d'activité							
Agriculture	10 648	585	—	—	19	11 252	12 580
Mines	450	312	—	—	71	833	835
Pétrole et gaz	237	405	—	—	96	738	739
Services publics	3 467	1 358	—	—	274	5 099	5 101
Construction	3 886	1 195	—	—	310	5 391	5 599
Fabrication	4 850	1 477	—	—	146	6 473	6 585
Commerce de gros	2 200	434	—	—	78	2 712	2 751
Commerce de détail	3 483	822	—	1	21	4 327	4 369
Transport	1 604	485	—	1	60	2 150	2 162
Industrie de l'information	410	678	—	—	11	1 099	1 117
Finance et assurances	13 407	2 513	1 091	5 807	976	23 794	22 737
Immobilier	5 227	1 440	—	—	90	6 757	30 246
Services professionnels	1 520	427	—	—	179	2 126	2 064
Gestion de sociétés	1 350	225	—	—	32	1 607	1 612
Services administratifs	889	149	—	—	21	1 059	1 073
Enseignement	143	25	—	—	2	170	174
Soins de santé	799	129	—	—	3	931	2 575
Arts et spectacles	217	53	—	—	2	272	290
Hébergement	687	47	—	—	2	736	785
Autres services	897	194	—	—	8	1 099	1 120
Organismes publics	41 968	1 138	23	1	63	43 193	74 518
Autres entreprises	1 455	170	3 068	—	1 019	5 712	3 647
Total	99 794	14 261	4 182	5 810	3 483	127 530	182 679

⁽¹⁾ La définition des catégories d'expositions liées aux exigences de capital réglementaire, définies selon la *Ligne directrice sur les normes relatives à la suffisance du capital*, diffère de celle de la classification comptable.

⁽²⁾ Après l'utilisation de techniques d'atténuation du risque de crédit (ARC), y compris des sûretés, des garanties et des dérivés de crédit.

Expositions au risque de crédit selon l'approche des notations internes – Contrôles ex post : paramètres réels et estimatifs⁽¹⁾

	Au 31 mars 2026						Au 31 décembre 2025					
	PD moyenne pondérée ⁽²⁾	Taux de défaut annuel historique moyen	Moyenne des PCD pondérée par l'ECD ⁽²⁾	PCD observée et pondérée par l'ECD ⁽²⁾	FCEC moyen pondéré par l'ECD ⁽²⁾	FCEC observé et pondéré par l'ECD ⁽²⁾	PD moyenne pondérée ⁽²⁾	Taux de défaut annuel historique moyen	Moyenne des PCD pondérée par l'ECD ⁽²⁾	PCD observée et pondérée par l'ECD ⁽²⁾	FCEC moyen pondéré par l'ECD ⁽²⁾	FCEC observé et pondéré par l'ECD ⁽²⁾
(en pourcentage)												
Emprunteurs souverains	0,02 %	— %	26,99 %	22,20 %	44,27 %	20,23 %	0,02 %	— %	26,68 %	21,33 %	45,11 %	20,57 %
Institutions financières	0,09	—	45,98	—	46,36	—	0,09	—	45,93	—	46,70	—
Entreprises	3,95	1,35	27,94	19,31	35,25	15,22	3,92	1,45	27,93	19,10	35,23	16,38
PME assimilées aux autres expositions sur la clientèle de détail	3,79	2,17	61,04	43,51	48,30	27,61	3,97	2,29	65,89	46,80	48,11	31,28
Expositions liées à des créances hypothécaires au logement												
Expositions assurées	0,56	0,18	45,61	27,29	40,00	40,00	0,60	0,20	46,77	28,97	40,00	40,00
Expositions non assurées	0,75	0,30	14,67	7,52	66,36	8,23	0,77	0,33	13,97	8,36	66,97	8,29
Expositions renouvelables sur la clientèle de détail éligibles (ERCDE)	1,53	1,13	82,36	73,58	48,79	44,96	1,51	1,20	81,95	71,94	46,53	45,34
Autres expositions sur la clientèle de détail (hors ERCDE) à l'exception des PME	2,47	1,15	51,44	53,58	69,47	62,38	2,64	1,19	47,98	48,85	70,57	59,55

	Au 30 septembre 2025						Au 30 juin 2025					
	PD moyenne pondérée ⁽²⁾	Taux de défaut annuel historique moyen	Moyenne des PCD pondérée par l'ECD ⁽²⁾	PCD observée et pondérée par l'ECD ⁽²⁾	FCEC moyen pondéré par l'ECD ⁽²⁾	FCEC observé et pondéré par l'ECD ⁽²⁾	PD moyenne pondérée ⁽²⁾	Taux de défaut annuel historique moyen	Moyenne des PCD pondérée par l'ECD ⁽²⁾	PCD observée et pondérée par l'ECD ⁽²⁾	FCEC moyen pondéré par l'ECD ⁽²⁾	FCEC observé et pondéré par l'ECD ⁽²⁾
(en pourcentage)												
Emprunteurs souverains	0,02 %	— %	25,98 %	21,65 %	46,68 %	21,43 %	0,02 %	— %	26,18 %	22,04 %	46,78 %	21,10 %
Institutions financières	0,10	—	45,00	—	41,28	—	0,09	—	45,00	—	40,70	—
Entreprises	4,04	1,46	28,03	18,97	35,63	16,79	3,92	1,58	28,18	18,67	35,84	16,52
PME assimilées aux autres expositions sur la clientèle de détail	3,97	2,49	65,69	49,72	48,22	34,01	3,93	2,68	65,68	51,53	48,38	32,81
Expositions liées à des créances hypothécaires au logement												
Expositions assurées	0,65	0,23	47,50	29,97	40,00	40,00	0,70	0,26	49,92	32,60	40,00	40,00
Expositions non assurées	0,85	0,39	13,91	8,25	66,83	7,70	0,85	0,41	14,11	7,19	66,72	4,80
Expositions renouvelables sur la clientèle de détail éligibles (ERCDE)	1,55	1,30	81,97	71,32	45,37	45,39	1,51	1,30	82,05	70,88	45,32	44,69
Autres expositions sur la clientèle de détail (hors ERCDE) à l'exception des PME	2,69	1,20	47,08	47,34	70,51	58,22	2,61	1,17	47,00	46,03	71,01	58,32

	Au 31 mars 2025					
	PD moyenne pondérée ⁽²⁾	Taux de défaut annuel historique moyen	Moyenne des PCD pondérée par l'ECD ⁽²⁾	PCD observée et pondérée par l'ECD ⁽²⁾	FCEC moyen pondéré par l'ECD ⁽²⁾	FCEC observé et pondéré par l'ECD ⁽²⁾
(en pourcentage)						
Emprunteurs souverains	0,02 %	— %	26,38 %	21,31 %	46,06 %	20,22 %
Institutions financières	0,09	—	45,00	—	40,76	—
Entreprises	3,98	1,66	28,11	16,75	36,24	18,38
PME assimilées aux autres expositions sur la clientèle de détail	3,92	3,29	65,68	51,14	48,34	34,73
Expositions liées à des créances hypothécaires au logement						
Expositions assurées	0,84	0,31	54,21	38,32	40,00	40,00
Expositions non assurées	0,88	0,43	14,19	7,01	66,72	10,14
Expositions renouvelables sur la clientèle de détail éligibles (ERCDE)	1,65	1,33	81,91	70,55	45,68	45,29
Autres expositions sur la clientèle de détail (hors ERCDE) à l'exception des PME	2,66	1,18	46,72	44,60	70,91	61,02

⁽¹⁾ La probabilité de défaut est désignée par « PD », la perte en cas de défaut, par « PCD », l'exposition en cas de défaut, par « ECD », et le facteur de conversion en équivalent-crédit, par « FCEC ».

⁽²⁾ PD et PCD pondérées en fonction de l'exposition en cas de défaut et FCEC pondéré en fonction de l'engagement total.

RISQUE DE CONTREPARTIE

Tableau CCR1 – Analyse de l'exposition au risque de contrepartie (CCR) par approche⁽¹⁾

	a	b	c	d	e	f
	Au 31 mars 2026					
	Coût de remplacement	Exposition future potentielle	EPAE	Alpha servant au calcul des ECD réglementaires	ECD après prise en compte des techniques ARC	APR
(en millions de dollars)						
1 AS – CCR (pour les dérivés)	2 138	4 764	s. o.	1,4	9 662	4 072
2 Méthode des modèles internes (pour les dérivés et les cessions temporaires de titres)	s. o.	s. o.	—	—	—	—
3 Approche simple pour l'ARC (cessions temporaires de titres)	s. o.	s. o.	s. o.	s. o.	—	—
4 Approche complète pour l'ARC (cessions temporaires de titres)	s. o.	s. o.	s. o.	s. o.	1 312	406
5 VaR pour les cessions temporaires de titres	s. o.	s. o.	s. o.	s. o.	s. o.	—
6 Total	2 138	4 764	—	s. o.	10 974	4 478
	a	b	c	d	e	f
	Au 31 décembre 2025					
	Coût de remplacement	Exposition future potentielle	EPAE	Alpha servant au calcul des ECD réglementaires	ECD après prise en compte des techniques ARC	APR
(en millions de dollars)						
1 AS – CCR (pour les dérivés)	1 961	4 604	s. o.	1,4	9 191	3 974
2 Méthode des modèles internes (pour les dérivés et les cessions temporaires de titres)	s. o.	s. o.	—	—	—	—
3 Approche simple pour l'ARC (cessions temporaires de titres)	s. o.	s. o.	s. o.	s. o.	—	—
4 Approche complète pour l'ARC (cessions temporaires de titres)	s. o.	s. o.	s. o.	s. o.	1 001	413
5 VaR pour les cessions temporaires de titres	s. o.	s. o.	s. o.	s. o.	s. o.	—
6 Total	1 961	4 604	—	s. o.	10 192	4 387
	a	b	c	d	e	f
	Au 30 septembre 2025					
	Coût de remplacement	Exposition future potentielle	EPAE	Alpha servant au calcul des ECD réglementaires	ECD après prise en compte des techniques ARC	APR
(en millions de dollars)						
1 AS – CCR (pour les dérivés)	1 911	4 304	s. o.	1,4	8 701	3 891
2 Méthode des modèles internes (pour les dérivés et les cessions temporaires de titres)	s. o.	s. o.	—	—	—	—
3 Approche simple pour l'ARC (cessions temporaires de titres)	s. o.	s. o.	s. o.	s. o.	—	—
4 Approche complète pour l'ARC (cessions temporaires de titres)	s. o.	s. o.	s. o.	s. o.	1 056	404
5 VaR pour les cessions temporaires de titres	s. o.	s. o.	s. o.	s. o.	s. o.	—
6 Total	1 911	4 304	—	s. o.	9 757	4 295

Pour les notes de bas de tableau, se reporter à la page suivante.

Tableau CCR1 – Analyse de l'exposition au risque de contrepartie (CCR) par approche⁽¹⁾ (suite)

	a	b	c	d	e	f
	Au 30 juin 2025					
(en millions de dollars)	Coût de remplacement	Exposition future potentielle	EPAE	Alpha servant au calcul des ECD réglementaires	ECD après prise en compte des techniques ARC	APR
1 AS – CCR (pour les dérivés)	1 686	3 985	s. o.	1,4	7 939	3 517
2 Méthode des modèles internes (pour les dérivés et les cessions temporaires de titres)	s. o.	s. o.	—	—	—	—
3 Approche simple pour l'ARC (cessions temporaires de titres)	s. o.	s. o.	s. o.	s. o.	—	—
4 Approche complète pour l'ARC (cessions temporaires de titres)	s. o.	s. o.	s. o.	s. o.	1 361	496
5 VaR pour les cessions temporaires de titres	s. o.	s. o.	s. o.	s. o.	s. o.	—
6 Total	1 686	3 985	—	s. o.	9 300	4 013

	a	b	c	d	e	f
	Au 31 mars 2025					
(en millions de dollars)	Coût de remplacement	Exposition future potentielle	EPAE	Alpha servant au calcul des ECD réglementaires	ECD après prise en compte des techniques ARC	APR
1 AS – CCR (pour les dérivés)	1 617	3 982	s. o.	1,4	7 839	3 543
2 Méthode des modèles internes (pour les dérivés et les cessions temporaires de titres)	s. o.	s. o.	—	—	—	—
3 Approche simple pour l'ARC (cessions temporaires de titres)	s. o.	s. o.	s. o.	s. o.	—	—
4 Approche complète pour l'ARC (cessions temporaires de titres)	s. o.	s. o.	s. o.	s. o.	1 518	1 164
5 VaR pour les cessions temporaires de titres	s. o.	s. o.	s. o.	s. o.	s. o.	—
6 Total	1 617	3 982	—	s. o.	9 357	4 707

(1) Exclut les expositions et les APR en regard de l'ajustement de l'évaluation de crédit et en regard des contreparties centrales (présentés au tableau CCR8).

Tableau CCR3 – Approche standard – Expositions au risque de contrepartie (CCR) par portefeuille réglementaire et par pondération des risques⁽¹⁾

		a	b	c	d	e	f	g	h	i	j	k	l	m	n	o
		Au 31 mars 2026														Total des expositions (après techniques ARC)
(en millions de dollars)		0 %	10 %	20 %	30 %	40 %	50 %	65 %	75 %	80 %	85 %	100 %	130 %	150 %	Autres	
Portefeuille réglementaire / Pondération des risques																
1	Emprunteurs souverains	69	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	69
2	Organismes publics hors administration centrale	—	—	56	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	56
3	Banques multilatérales de développement	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
4	Institutions de dépôts et banques	—	—	127	—	—	—	—	—	—	—	—	—	30	—	157
5	Entreprises d'investissement et autres institutions financières assimilées à des banques	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
6	Entreprises	—	—	1	—	—	23	—	5	—	—	608	—	14	—	651
	Dont : Financement spécialisé	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	28	—	—	—	28
	Entreprises d'investissement et autres institutions financières assimilées à des entreprises	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
7	Portefeuilles de détail réglementaires	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
8	Autres actifs	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
9	Total	69	—	184	—	—	23	—	5	—	—	608	—	44	—	933

		a	b	c	d	e	f	g	h	i	j	k	l	m	n	o
		Au 31 décembre 2025														Total des expositions (après techniques ARC)
(en millions de dollars)		0 %	10 %	20 %	30 %	40 %	50 %	65 %	75 %	80 %	85 %	100 %	130 %	150 %	Autres	
Portefeuille réglementaire / Pondération des risques																
1	Emprunteurs souverains	45	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	45
2	Organismes publics hors administration centrale	—	—	75	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	75
3	Banques multilatérales de développement	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
4	Institutions de dépôts et banques	—	—	90	—	—	—	—	—	—	—	—	—	40	—	130
5	Entreprises d'investissement et autres institutions financières assimilées à des banques	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
6	Entreprises	—	—	—	—	—	17	—	7	—	—	600	—	19	—	643
	Dont : Financement spécialisé	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	16	—	—	—	16
	Entreprises d'investissement et autres institutions financières assimilées à des entreprises	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
7	Portefeuilles de détail réglementaires	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
8	Autres actifs	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
9	Total	45	—	165	—	—	17	—	7	—	—	600	—	59	—	893

Pour les notes de bas de tableau, se référer à la page 76.

Tableau CCR3 – Approche standard – Expositions au risque de contrepartie (CCR) par portefeuille réglementaire et par pondération des risques⁽¹⁾ (suite)

		a	b	c	d	e	f	g	h	i	j	k	l	m	n	o
		Au 30 septembre 2025														Total des expositions (après techniques ARC)
(en millions de dollars)		0 %	10 %	20 %	30 %	40 %	50 %	65 %	75 %	80 %	85 %	100 %	130 %	150 %	Autres	
Portefeuille réglementaire / Pondération des risques																
1	Emprunteurs souverains	49	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	49
2	Organismes publics hors administration centrale	—	—	29	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	29
3	Banques multilatérales de développement	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
4	Institutions de dépôts et banques	—	—	48	—	—	—	—	—	—	—	—	—	42	—	90
5	Entreprises d'investissement et autres institutions financières assimilées à des banques	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
6	Entreprises	—	—	54	—	—	13	—	10	—	—	705	—	16	—	798
	Dont : Financement spécialisé	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	19	—	—	—	19
	Entreprises d'investissement et autres institutions financières assimilées à des entreprises	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
7	Portefeuilles de détail réglementaires	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
8	Autres actifs	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
9	Total	49	—	131	—	—	13	—	10	—	—	705	—	58	—	966

		a	b	c	d	e	f	g	h	i	j	k	l	m	n	o
		Au 30 juin 2025														Total des expositions (après techniques ARC)
(en millions de dollars)		0 %	10 %	20 %	30 %	40 %	50 %	65 %	75 %	80 %	85 %	100 %	130 %	150 %	Autres	
Portefeuille réglementaire / Pondération des risques																
1	Emprunteurs souverains	40	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	40
2	Organismes publics hors administration centrale	—	—	67	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	67
3	Banques multilatérales de développement	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
4	Institutions de dépôts et banques	—	—	49	—	—	—	—	—	—	—	—	—	51	—	100
5	Entreprises d'investissement et autres institutions financières assimilées à des banques	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
6	Entreprises	—	—	—	—	—	12	—	29	—	—	686	2	26	—	755
	Dont : Financement spécialisé	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	21	2	—	—	23
	Entreprises d'investissement et autres institutions financières assimilées à des entreprises	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
7	Portefeuilles de détail réglementaires	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
8	Autres actifs	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
9	Total	40	—	116	—	—	12	—	29	—	—	686	2	77	—	962

Pour les notes de bas de tableau, se référer à la page 76.

Tableau CCR3 – Approche standard – Expositions au risque de contrepartie (CCR) par portefeuille réglementaire et par pondération des risques⁽¹⁾ (suite)

		a	b	c	d	e	f	g	h	i	j	k	l	m	n	o
		Au 31 mars 2025														
(en millions de dollars)		0 %	10 %	20 %	30 %	40 %	50 %	65 %	75 %	80 %	85 %	100 %	130 %	150 %	Autres	Total des expositions (après techniques ARC)
Portefeuille réglementaire / Pondération des risques																
1	Emprunteurs souverains	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
2	Organismes publics hors administration centrale	—	—	91	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	91
3	Banques multilatérales de développement	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
4	Institutions de dépôts et banques	—	—	61	—	—	—	—	—	—	—	—	—	130	—	191
5	Entreprises d'investissement et autres institutions financières assimilées à des banques	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
6	Entreprises	—	—	13	—	—	—	—	16	53	—	1 303	27	16	—	1 428
	Dont : Financement spécialisé	—	—	—	—	—	—	—	—	53	—	26	27	—	—	106
	Entreprises d'investissement et autres institutions financières assimilées à des entreprises	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
7	Portefeuilles de détail réglementaires	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
8	Autres actifs	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
9	Total	—	—	165	—	—	—	—	16	53	—	1 303	27	146	—	1 710

⁽¹⁾ Les expositions sont présentées nettes après l'atténuation du risque de crédit.

Tableau CCR4 – AIRB – Expositions au risque de contrepartie (CCR) par portefeuille et par fourchette de probabilité de défaut (PD)

(en millions de dollars)	Fourchette de PD (%)	Au 31 mars 2026							Au 31 décembre 2025						
		a	b	c	d	e	f	g	a	b	c	d	e	f	g
		ECD après prise en compte des techniques ARC	PD moyenne	Nombre de débiteurs	PCD moyenne	Échéance moyenne	APR	Proportion des APR	ECD après prise en compte des techniques ARC	PD moyenne	Nombre de débiteurs	PCD moyenne	Échéance moyenne	APR	Proportion des APR
Expositions liées à des emprunteurs souverains	0,00 à < 0,15	538	0,02 %	12	13,68 %	0,20	5	1,02 %	391	0,02 %	9	14,13 %	0,20	4	0,92 %
	0,15 à < 0,25	—	— %	—	— %	—	—	— %	—	— %	—	— %	—	—	— %
	0,25 à < 0,50	—	— %	—	— %	—	—	— %	—	— %	—	— %	—	—	— %
	0,50 à < 0,75	—	— %	—	— %	—	—	— %	—	— %	—	— %	—	—	— %
	0,75 à < 2,50	—	— %	—	— %	—	—	— %	—	— %	—	— %	—	—	— %
	2,50 à < 10,00	—	— %	—	— %	—	—	— %	—	— %	—	— %	—	—	— %
	10,00 à < 100,00	—	— %	—	— %	—	—	— %	—	— %	—	— %	—	—	— %
	100,00 (défaut)	—	— %	—	— %	—	—	— %	—	— %	—	— %	—	—	— %
Sous-total	538	0,02 %	12	13,68 %	0,20	5	1,02 %	391	0,02 %	9	14,13 %	0,20	4	0,92 %	
Expositions liées à des institutions financières	0,00 à < 0,15	—	— %	—	— %	—	—	— %	—	— %	—	— %	—	—	— %
	0,15 à < 0,25	—	— %	—	— %	—	—	— %	—	— %	—	— %	—	—	— %
	0,25 à < 0,50	—	— %	—	— %	—	—	— %	—	— %	—	— %	—	—	— %
	0,50 à < 0,75	—	— %	—	— %	—	—	— %	—	— %	—	— %	—	—	— %
	0,75 à < 2,50	—	— %	—	— %	—	—	— %	—	— %	—	— %	—	—	— %
	2,50 à < 10,00	—	— %	—	— %	—	—	— %	—	— %	—	— %	—	—	— %
	10,00 à < 100,00	—	— %	—	— %	—	—	— %	—	— %	—	— %	—	—	— %
	100,00 (défaut)	—	— %	—	— %	—	—	— %	—	— %	—	— %	—	—	— %
Sous-total	—	— %	—	— %	—	—	— %	—	— %	—	— %	—	—	— %	
Expositions liées à des entreprises	0,00 à < 0,15	2	0,07 %	31	86,40 %	2,20	1	31,84 %	2	0,08 %	26	86,40 %	2,00	1	33,33 %
	0,15 à < 0,25	17	0,21 %	59	86,40 %	1,60	11	65,42 %	12	0,22 %	46	86,40 %	1,90	9	74,30 %
	0,25 à < 0,50	39	0,38 %	55	86,40 %	2,10	40	101,56 %	32	0,37 %	51	86,40 %	2,40	35	106,99 %
	0,50 à < 0,75	45	0,56 %	78	86,40 %	2,50	56	123,13 %	60	0,57 %	68	86,40 %	2,60	75	125,15 %
	0,75 à < 2,50	210	1,70 %	311	86,11 %	2,10	323	155,35 %	203	1,68 %	245	86,40 %	2,50	310	152,69 %
	2,50 à < 10,00	30	4,34 %	72	86,40 %	2,40	70	235,44 %	26	4,19 %	59	86,40 %	2,70	62	238,67 %
	10,00 à < 100,00	7	22,05 %	16	86,40 %	3,30	30	404,73 %	12	20,01 %	14	86,40 %	2,80	45	387,42 %
	100,00 (défaut)	4	100,00 %	5	86,40 %	1,10	48	1 079,94 %	3	100,00 %	6	86,40 %	1,10	34	1 079,94 %
Sous-total	354	3,20 %	627	86,23 %	2,20	579	163,74 %	350	3,01 %	515	86,40 %	2,50	571	163,21 %	
Total AIRB		892	1,28 %	639	42,45 %	1,00	584	65,55 %	741	1,43 %	524	48,24 %	1,30	575	77,53 %

Tableau CCR4 – AIRB – Expositions au risque de contrepartie (CCR) par portefeuille et par fourchette de probabilité de défaut (PD) (suite)

(en millions de dollars)	Fourchette de PD (%)	Au 30 septembre 2025							Au 30 juin 2025						
		a	b	c	d	e	f	g	a	b	c	d	e	f	g
		ECD après prise en compte des techniques ARC	PD moyenne	Nombre de débiteurs	PCD moyenne	Échéance moyenne	APR	Proportion des APR	ECD après prise en compte des techniques ARC	PD moyenne	Nombre de débiteurs	PCD moyenne	Échéance moyenne	APR	Proportion des APR
Expositions liées à des emprunteurs souverains	0,00 à < 0,15	568	0,02 %	13	11,82 %	0,20	3	0,60 %	852	0,03 %	9	13,86 %	0,30	9	1,11 %
	0,15 à < 0,25	—	— %	—	— %	—	—	— %	—	— %	—	— %	—	—	— %
	0,25 à < 0,50	—	— %	—	— %	—	—	— %	—	— %	—	— %	—	—	— %
	0,50 à < 0,75	—	— %	—	— %	—	—	— %	—	— %	—	— %	—	—	— %
	0,75 à < 2,50	—	— %	—	— %	—	—	— %	—	— %	—	— %	—	—	— %
	2,50 à < 10,00	—	— %	—	— %	—	—	— %	—	— %	—	— %	—	—	— %
	10,00 à < 100,00	—	— %	—	— %	—	—	— %	—	— %	—	— %	—	—	— %
	100,00 (défaut)	—	— %	—	— %	—	—	— %	—	— %	—	— %	—	—	— %
Sous-total	568	0,02 %	13	11,82 %	0,20	3	0,60 %	852	0,03 %	9	13,86 %	0,30	9	1,11 %	
Expositions liées à des institutions financières	0,00 à < 0,15	—	— %	—	— %	—	—	— %	—	— %	—	— %	—	—	— %
	0,15 à < 0,25	—	— %	—	— %	—	—	— %	—	— %	—	— %	—	—	— %
	0,25 à < 0,50	—	— %	—	— %	—	—	— %	—	— %	—	— %	—	—	— %
	0,50 à < 0,75	—	— %	—	— %	—	—	— %	—	— %	—	— %	—	—	— %
	0,75 à < 2,50	—	— %	—	— %	—	—	— %	—	— %	—	— %	—	—	— %
	2,50 à < 10,00	—	— %	—	— %	—	—	— %	—	— %	—	— %	—	—	— %
	10,00 à < 100,00	—	— %	—	— %	—	—	— %	—	— %	—	— %	—	—	— %
	100,00 (défaut)	—	— %	—	— %	—	—	— %	—	— %	—	— %	—	—	— %
Sous-total	—	— %	—	— %	—	—	— %	—	— %	—	— %	—	—	— %	
Expositions liées à des entreprises	0,00 à < 0,15	1	0,13 %	9	86,40 %	3,90	1	68,36 %	1	0,13 %	4	86,40 %	4,10	1	73,17 %
	0,15 à < 0,25	8	0,22 %	22	86,40 %	2,30	7	84,15 %	7	0,22 %	16	86,40 %	2,60	6	89,58 %
	0,25 à < 0,50	33	0,33 %	32	86,40 %	2,70	35	106,60 %	23	0,32 %	25	86,40 %	2,90	25	108,13 %
	0,50 à < 0,75	68	0,57 %	46	86,40 %	2,90	90	134,15 %	58	0,58 %	43	86,40 %	3,20	81	138,77 %
	0,75 à < 2,50	206	1,78 %	176	86,40 %	2,90	331	161,29 %	201	1,79 %	165	86,40 %	2,90	334	165,80 %
	2,50 à < 10,00	23	4,76 %	34	86,40 %	2,50	58	247,49 %	21	4,24 %	28	86,40 %	2,60	49	230,71 %
	10,00 à < 100,00	11	17,39 %	12	86,40 %	2,20	44	388,14 %	10	18,37 %	10	86,40 %	2,50	38	390,15 %
	100,00 (défaut)	3	100,00 %	5	86,40 %	1,10	37	1 079,94 %	2	100,00 %	3	86,40 %	1,20	19	1 079,94 %
Sous-total	353	3,03 %	336	86,40 %	2,80	603	170,94 %	323	2,62 %	294	86,40 %	2,90	553	171,01 %	
Total AIRB		921	1,17 %	349	40,39 %	1,20	606	65,87 %	1 175	0,74 %	303	33,88 %	1,00	562	47,83 %

Tableau CCR4 – AIRB – Expositions au risque de contrepartie (CCR) par portefeuille et par fourchette de probabilité de défaut (PD) (suite)

(en millions de dollars)	Fourchette de PD (%)	a	b	c	d	e	f	g
		Au 31 mars 2025						
		ECD après prise en compte des techniques ARC	PD moyenne	Nombre de débiteurs	PCD moyenne	Échéance moyenne	APR	Proportion des APR
Expositions liées à des emprunteurs souverains	0,00 à < 0,15	359	0,03 %	11	14,44 %	0,70	6	1,73 %
	0,15 à < 0,25	—	— %	—	— %	—	—	— %
	0,25 à < 0,50	—	— %	—	— %	—	—	— %
	0,50 à < 0,75	—	— %	—	— %	—	—	— %
	0,75 à < 2,50	—	— %	—	— %	—	—	— %
	2,50 à < 10,00	—	— %	—	— %	—	—	— %
	10,00 à < 100,00	—	— %	—	— %	—	—	— %
	100,00 (défaut)	—	— %	—	— %	—	—	— %
Sous-total	359	0,03 %	11	14,44 %	0,70	6	1,73 %	
Expositions liées à des institutions financières	0,00 à < 0,15	—	— %	—	— %	—	—	— %
	0,15 à < 0,25	—	— %	—	— %	—	—	— %
	0,25 à < 0,50	—	— %	—	— %	—	—	— %
	0,50 à < 0,75	—	— %	—	— %	—	—	— %
	0,75 à < 2,50	—	— %	—	— %	—	—	— %
	2,50 à < 10,00	—	— %	—	— %	—	—	— %
	10,00 à < 100,00	—	— %	—	— %	—	—	— %
	100,00 (défaut)	—	— %	—	— %	—	—	— %
Sous-total	—	— %	—	— %	—	—	— %	
Expositions liées à des entreprises	0,00 à < 0,15	4	0,07 %	36	86,40 %	1,80	1	28,49 %
	0,15 à < 0,25	39	0,22 %	70	86,40 %	1,30	26	65,34 %
	0,25 à < 0,50	71	0,33 %	65	86,40 %	2,30	70	97,55 %
	0,50 à < 0,75	77	0,58 %	60	86,40 %	3,10	108	138,97 %
	0,75 à < 2,50	274	1,78 %	259	86,40 %	2,60	437	159,85 %
	2,50 à < 10,00	47	4,18 %	75	86,40 %	1,90	103	220,03 %
	10,00 à < 100,00	19	19,43 %	20	86,40 %	2,50	70	371,85 %
	100,00 (défaut)	5	100,00 %	6	86,40 %	1,10	55	1 079,94 %
Sous-total	536	3,06 %	591	86,40 %	2,50	870	162,26 %	
Total AIRB	895	1,97 %	602	60,64 %	1,80	876	97,89 %	

Tableau CCR4 – FIRB – Expositions au risque de contrepartie (CCR) par portefeuille et par fourchette de probabilité de défaut (PD)

(en millions de dollars)	Fourchette de PD (%)	Au 31 mars 2026							Au 31 décembre 2025						
		a	b	c	d	e	f	g	a	b	c	d	e	f	g
		ECD après prise en compte des techniques ARC	PD moyenne	Nombre de débiteurs	PCD moyenne	Échéance moyenne	APR	Proportion des APR	ECD après prise en compte des techniques ARC	PD moyenne	Nombre de débiteurs	PCD moyenne	Échéance moyenne	APR	Proportion des APR
Expositions liées à des emprunteurs souverains	0,00 à < 0,15	—	—%	—	—%	—	—	—%	—	—%	—	—%	—	—	—%
	0,15 à < 0,25	—	—%	—	—%	—	—	—%	—	—%	—	—%	—	—	—%
	0,25 à < 0,50	—	—%	—	—%	—	—	—%	—	—%	—	—%	—	—	—%
	0,50 à < 0,75	—	—%	—	—%	—	—	—%	—	—%	—	—%	—	—	—%
	0,75 à < 2,50	—	—%	—	—%	—	—	—%	—	—%	—	—%	—	—	—%
	2,50 à < 10,00	—	—%	—	—%	—	—	—%	—	—%	—	—%	—	—	—%
	10,00 à < 100,00	—	—%	—	—%	—	—	—%	—	—%	—	—%	—	—	—%
	100,00 (défaut)	—	—%	—	—%	—	—	—%	—	—%	—	—%	—	—	—%
Sous-total	—	—%	—	—%	—	—	—%	—	—%	—	—%	—	—	—%	
Expositions liées à des institutions financières	0,00 à < 0,15	7 241	0,07 %	42	45,00 %	2,38	2 207	30,48 %	6 698	0,07 %	43	45,00 %	2,40	2 079	31,03 %
	0,15 à < 0,25	1 304	0,19 %	5	45,00 %	2,01	657	50,39 %	1 270	0,19 %	5	45,00 %	2,17	676	53,29 %
	0,25 à < 0,50	—	—%	—	—%	—	—	—%	—	—%	—	—%	—	—	—%
	0,50 à < 0,75	—	—%	—	—%	—	—	—%	—	—%	—	—%	—	—	—%
	0,75 à < 2,50	—	—%	—	—%	—	—	—%	—	—%	—	—%	—	—	—%
	2,50 à < 10,00	—	—%	—	—%	—	—	—%	—	—%	—	—%	—	—	—%
	10,00 à < 100,00	—	—%	—	—%	—	—	—%	—	—%	—	—%	—	—	—%
	100,00 (défaut)	—	—%	—	—%	—	—	—%	—	—%	—	—%	—	—	—%
Sous-total	8 545	0,09 %	47	45,00 %	2,32	2 864	33,52 %	7 968	0,09 %	48	45,00 %	2,36	2 755	34,58 %	
Expositions liées à des entreprises	0,00 à < 0,15	219	0,09 %	26	40,00 %	1,94	64	20,63 %	216	0,10 %	20	40,00 %	4,20	79	36,61 %
	0,15 à < 0,25	140	0,23 %	18	40,00 %	2,39	67	41,12 %	32	0,23 %	3	40,00 %	3,48	16	50,23 %
	0,25 à < 0,50	167	0,30 %	19	40,00 %	3,47	98	57,09 %	270	0,28 %	24	40,00 %	3,69	155	57,32 %
	0,50 à < 0,75	34	0,62 %	7	40,00 %	1,00	25	52,01 %	27	0,66 %	6	40,00 %	4,24	24	88,92 %
	0,75 à < 2,50	21	1,82 %	11	40,00 %	2,79	22	100,35 %	31	2,01 %	13	40,00 %	2,62	32	101,92 %
	2,50 à < 10,00	21	4,81 %	7	40,00 %	1,27	25	118,20 %	14	4,96 %	4	40,00 %	1,30	17	119,93 %
	10,00 à < 100,00	—	—%	—	—%	—	—	—%	—	—%	—	—%	—	—	—%
	100,00 (défaut)	—	—%	—	—%	—	—	—%	—	—%	—	—%	—	—	—%
Sous-total	602	0,69 %	88	40,00 %	2,59	301	51,27 %	590	0,45 %	70	40,00 %	3,77	323	54,78 %	
Total FIRB	9 147	0,11 %	135	44,83 %	2,33	3 165	34,13 %	8 558	0,12 %	118	44,65 %	2,46	3 078	35,97 %	

Tableau CCR4 – FIRB – Expositions au risque de contrepartie (CCR) par portefeuille et par fourchette de probabilité de défaut (PD) (suite)

(en millions de dollars)	Fourchette de PD (%)	Au 30 septembre 2025							Au 30 juin 2025						
		a	b	c	d	e	f	g	a	b	c	d	e	f	g
		ECD après prise en compte des techniques ARC	PD moyenne	Nombre de débiteurs	PCD moyenne	Échéance moyenne	APR	Proportion des APR	ECD après prise en compte des techniques ARC	PD moyenne	Nombre de débiteurs	PCD moyenne	Échéance moyenne	APR	Proportion des APR
Expositions liées à des emprunteurs souverains	0,00 à < 0,15	—	—%	—	—%	—	—	—%	—	—%	—	—%	—	—	—%
	0,15 à < 0,25	—	—%	—	—%	—	—	—%	—	—%	—	—%	—	—	—%
	0,25 à < 0,50	—	—%	—	—%	—	—	—%	—	—%	—	—%	—	—	—%
	0,50 à < 0,75	—	—%	—	—%	—	—	—%	—	—%	—	—%	—	—	—%
	0,75 à < 2,50	—	—%	—	—%	—	—	—%	—	—%	—	—%	—	—	—%
	2,50 à < 10,00	—	—%	—	—%	—	—	—%	—	—%	—	—%	—	—	—%
	10,00 à < 100,00	—	—%	—	—%	—	—	—%	—	—%	—	—%	—	—	—%
	100,00 (défaut)	—	—%	—	—%	—	—	—%	—	—%	—	—%	—	—	—%
Sous-total	—	—%	—	—%	—	—	—%	—	—%	—	—%	—	—	—%	
Expositions liées à des institutions financières	0,00 à < 0,15	5 360	0,07 %	39	45,00 %	2,23	1 565	29,19 %	5 331	0,07 %	40	45,00 %	2,26	1 615	30,29 %
	0,15 à < 0,25	1 922	0,19 %	6	45,00 %	2,36	965	50,22 %	1 260	0,19 %	4	45,00 %	2,73	686	54,45 %
	0,25 à < 0,50	—	—%	—	—%	—	—	—%	—	—%	—	—%	—	—	—%
	0,50 à < 0,75	—	—%	—	—%	—	—	—%	—	—%	—	—%	—	—	—%
	0,75 à < 2,50	—	—%	—	—%	—	—	—%	—	—%	—	—%	—	—	—%
	2,50 à < 10,00	—	—%	—	—%	—	—	—%	—	—%	—	—%	—	—	—%
	10,00 à < 100,00	—	—%	—	—%	—	—	—%	—	—%	—	—%	—	—	—%
	100,00 (défaut)	—	—%	—	—%	—	—	—%	—	—%	—	—%	—	—	—%
Sous-total	7 282	0,10 %	45	45,00 %	2,26	2 530	34,74 %	6 591	0,09 %	44	45,00 %	2,35	2 301	34,91 %	
Expositions liées à des entreprises	0,00 à < 0,15	246	0,10 %	23	40,00 %	3,72	81	33,01 %	199	0,11 %	19	40,00 %	3,72	69	34,59 %
	0,15 à < 0,25	35	0,23 %	4	40,00 %	4,19	19	56,36 %	23	0,23 %	4	40,00 %	3,24	9	48,13 %
	0,25 à < 0,50	225	0,28 %	26	40,00 %	3,89	133	59,03 %	287	0,29 %	27	40,00 %	3,46	161	55,93 %
	0,50 à < 0,75	23	0,67 %	4	40,00 %	4,78	22	95,15 %	43	0,64 %	7	40,00 %	2,87	32	73,22 %
	0,75 à < 2,50	36	2,03 %	14	40,00 %	2,85	38	105,54 %	8	1,74 %	9	40,00 %	2,18	8	92,34 %
	2,50 à < 10,00	18	5,00 %	4	40,00 %	1,40	22	121,44 %	12	5,03 %	4	40,00 %	1,48	15	122,57 %
	10,00 à < 100,00	5	27,36 %	1	40,00 %	1,00	11	208,83 %	—	—%	—	—%	—	—	—%
	100,00 (défaut)	—	—%	—	—%	—	—	—%	—	—%	—	—%	—	—	—%
Sous-total	588	0,71 %	76	40,00 %	3,71	326	55,44 %	572	0,37 %	70	40,00 %	3,44	294	51,45 %	
Total FIRB	7 870	0,15 %	121	44,63 %	2,37	2 856	36,29 %	7 163	0,12 %	114	44,60 %	2,44	2 595	36,23 %	

Tableau CCR4 – FIRB – Expositions au risque de contrepartie (CCR) par portefeuille et par fourchette de probabilité de défaut (PD) (suite)

(en millions de dollars)	a Fourchette de PD (%)	b ECD après prise en compte des techniques ARC	c PD moyenne	d Nombre de débiteurs	e PCD moyenne	f Échéance moyenne	g APR	Proportion des APR
Expositions liées à des emprunteurs souverains	0,00 à < 0,15	—	— %	—	— %	—	—	— %
	0,15 à < 0,25	—	— %	—	— %	—	—	— %
	0,25 à < 0,50	—	— %	—	— %	—	—	— %
	0,50 à < 0,75	—	— %	—	— %	—	—	— %
	0,75 à < 2,50	—	— %	—	— %	—	—	— %
	2,50 à < 10,00	—	— %	—	— %	—	—	— %
	10,00 à < 100,00	—	— %	—	— %	—	—	— %
	100,00 (défaut)	—	— %	—	— %	—	—	— %
Sous-total	—	— %	—	— %	—	—	—	— %
Expositions liées à des institutions financières	0,00 à < 0,15	5 952	0,08 %	42	45,00 %	2,20	1 850	31,07 %
	0,15 à < 0,25	372	0,19 %	1	45,00 %	1,01	109	29,27 %
	0,25 à < 0,50	—	— %	—	— %	—	—	— %
	0,50 à < 0,75	—	— %	—	— %	—	—	— %
	0,75 à < 2,50	—	— %	—	— %	—	—	— %
	2,50 à < 10,00	—	— %	—	— %	—	—	— %
	10,00 à < 100,00	—	— %	—	— %	—	—	— %
	100,00 (défaut)	—	— %	—	— %	—	—	— %
Sous-total	6 324	0,08 %	43	45,00 %	2,13	1 959	30,98 %	
Expositions liées à des entreprises	0,00 à < 0,15	176	0,11 %	14	40,00 %	3,49	59	33,02 %
	0,15 à < 0,25	30	0,23 %	4	40,00 %	3,25	15	48,23 %
	0,25 à < 0,50	130	0,28 %	15	40,00 %	3,44	71	54,89 %
	0,50 à < 0,75	54	0,64 %	7	40,00 %	2,81	39	72,51 %
	0,75 à < 2,50	13	1,68 %	8	40,00 %	2,12	11	90,80 %
	2,50 à < 10,00	25	5,01 %	3	40,00 %	1,45	31	122,05 %
	10,00 à < 100,00	1	27,36 %	1	40,00 %	1,00	2	208,83 %
	100,00 (défaut)	—	— %	—	— %	—	—	— %
Sous-total	429	0,64 %	52	40,00 %	3,20	228	53,11 %	
Total FIRB		6 753	0,12 %	95	44,68 %	2,20	2 187	32,39 %

Tableau CCR5 – Nature des sûretés pour l'exposition au risque de contrepartie

	Au 31 mars 2026						Au 31 décembre 2025					
	Sûretés utilisées pour les opérations sur dérivés				Sûretés utilisées pour les cessions temporaires de titres		Sûretés utilisées pour les opérations sur dérivés				Sûretés utilisées pour les cessions temporaires de titres	
	Juste valeur de la sûreté reçue		Juste valeur de la sûreté constituée		Juste valeur de la sûreté reçue	Juste valeur de la sûreté constituée	Juste valeur de la sûreté reçue		Juste valeur de la sûreté constituée		Juste valeur de la sûreté reçue	Juste valeur de la sûreté constituée
	Séparée	Non séparée	Séparée	Non séparée			Séparée	Non séparée	Séparée	Non séparée		
(en millions de dollars)												
1 Encaisse – Devise locale	—	1 339	—	67	19 134	28 641	—	1 215	—	108	14 782	24 476
2 Encaisse – Autres devises	—	8 608	—	2	1 375	84	—	8 418	—	92	308	—
3 Dette souveraine locale	100	—	1 647	—	26 743	18 963	7	—	1 702	—	22 533	14 831
4 Autres dettes souveraines	306	—	—	—	83	1 473	623	—	299	—	—	308
5 Dette publique	—	—	—	—	125	—	—	—	—	—	187	—
6 Obligations d'entreprises	—	—	—	—	1 273	233	—	—	—	—	1 162	20
7 Actions	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
8 Autres sûretés	—	—	—	—	640	56	—	—	—	—	645	31
9 Total	406	9 947	1 647	69	49 373	49 450	630	9 633	2 001	200	39 617	39 666

	Au 30 septembre 2025						Au 30 juin 2025					
	Sûretés utilisées pour les opérations sur dérivés				Sûretés utilisées pour les cessions temporaires de titres		Sûretés utilisées pour les opérations sur dérivés				Sûretés utilisées pour les cessions temporaires de titres	
	Juste valeur de la sûreté reçue		Juste valeur de la sûreté constituée		Juste valeur de la sûreté reçue	Juste valeur de la sûreté constituée	Juste valeur de la sûreté reçue		Juste valeur de la sûreté constituée		Juste valeur de la sûreté reçue	Juste valeur de la sûreté constituée
	Séparée	Non séparée	Séparée	Non séparée			Séparée	Non séparée	Séparée	Non séparée		
(en millions de dollars)												
1 Encaisse – Devise locale	—	1 121	—	46	22 826	29 239	—	897	—	110	23 179	27 883
2 Encaisse – Autres devises	—	7 808	—	3	225	232	—	6 076	—	72	826	—
3 Dette souveraine locale	24	—	1 569	—	27 599	23 054	5	—	1 346	—	26 437	23 233
4 Autres dettes souveraines	—	—	—	—	224	224	484	—	—	—	—	830
5 Dette publique	—	—	—	—	260	—	—	—	—	—	56	—
6 Obligations d'entreprises	—	—	—	—	1 125	2	—	—	—	—	968	2
7 Actions	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
8 Autres sûretés	—	—	—	—	526	11	—	—	—	—	554	6
9 Total	24	8 929	1 569	49	52 785	52 762	489	6 973	1 346	182	52 020	51 954

	Au 31 mars 2025					
	Sûretés utilisées pour les opérations sur dérivés				Sûretés utilisées pour les cessions temporaires de titres	
	Juste valeur de la sûreté reçue		Juste valeur de la sûreté constituée		Juste valeur de la sûreté reçue	Juste valeur de la sûreté constituée
	Séparée	Non séparée	Séparée	Non séparée		
(en millions de dollars)						
1 Encaisse – Devise locale	—	627	—	27	22 853	27 419
2 Encaisse – Autres devises	—	6 337	—	47	511	6
3 Dette souveraine locale	6	—	1 224	—	25 677	22 623
4 Autres dettes souveraines	97	—	—	—	2	511
5 Dette publique	—	—	—	—	99	—
6 Obligations d'entreprises	—	—	—	—	1 314	236
7 Actions	—	—	—	—	36	—
8 Autres sûretés	—	—	—	—	370	3
9 Total	103	6 964	1 224	74	50 862	50 798

Tableau CCR6 – Expositions sur dérivés de crédit

		a	b	a	b	a	b	a	b	a	b
		Au 31 mars 2026		Au 31 décembre 2025		Au 30 septembre 2025		Au 30 juin 2025		Au 31 mars 2025	
		Protection achetée	Protection vendue	Protection achetée	Protection vendue	Protection achetée ⁽¹⁾	Protection vendue	Protection achetée ⁽¹⁾	Protection vendue	Protection achetée	Protection vendue
(en millions de dollars)											
Montants notionnels											
1	Swaps de défaut de crédit sur signature unique	—	—	—	—	—	—	—	—	47	—
2	Swaps de défaut de crédit indiciels ⁽¹⁾	1 531	—	1 407	—	1 218	—	817	—	1 223	—
3	Swaps sur rendement total	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
4	Options de crédit	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
5	Autres dérivés de crédit	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
6	Total des montants notionnels⁽¹⁾	1 531	—	1 407	—	1 218	—	817	—	1 270	—
Justes valeurs											
7	Juste valeur positive (actif) ⁽¹⁾	—	—	40	—	34	—	40	—	—	—
8	Juste valeur négative (passif)	27	—	—	—	—	—	—	—	—	—

⁽¹⁾ Les données comparatives ont été redressées afin que leur présentation soit conforme à celle de l'exercice courant en raison d'un raffinement méthodologique.

Tableau CCR8 – Expositions sur les contreparties centrales (CC)

		a	b	a	b	a	b	a	b	a	b
		Au 31 mars 2026		Au 31 décembre 2025		Au 30 septembre 2025		Au 30 juin 2025		Au 31 mars 2025	
		ECD après prise en compte des techniques		ECD après prise en compte des techniques		ECD après prise en compte des techniques		ECD après prise en compte des techniques		ECD après prise en compte des techniques	
		ARC	APR	ARC	APR	ARC	APR	ARC	APR	ARC	APR
(en millions de dollars)											
1	Expositions sur les CC éligibles (total)	386	17	269	15	350	16	399	20	588	26
2	Expositions sur opérations auprès de CC éligibles (hors dépôt de garantie initial et contributions aux fonds de garantie), dont :	283	6	149	3	209	4	218	4	377	7
3	i) Dérivés de gré à gré	144	4	120	2	105	2	73	1	122	2
4	ii) Marchés dérivés organisés	67	1	26	1	66	1	89	2	88	2
5	iii) Cessions temporaires de titres	72	1	3	—	38	1	56	1	167	3
6	iv) Ensembles de compensation si la compensation multiproduit a été approuvée	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
7	Dépôt de garantie initial séparé	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
8	Dépôt de garantie initial non séparé	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
9	Contributions aux fonds de garantie préfinancées	103	11	120	12	141	12	181	16	211	19
10	Contributions aux fonds de garantie non financées	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
11	Expositions sur les CC non éligibles (total)	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
12	Expositions sur opérations auprès de CC non éligibles (hors dépôt de garantie initial et contributions aux fonds de garantie), dont :	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
13	i) Dérivés de gré à gré	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
14	ii) Marchés dérivés organisés	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
15	iii) Cessions temporaires de titres	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
16	iv) Ensembles de compensation si la compensation multiproduit a été approuvée	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
17	Dépôt de garantie initial séparé	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
18	Dépôt de garantie initial non séparé	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
19	Contributions aux fonds de garantie préfinancées	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
20	Contributions aux fonds de garantie non financées	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—

TITRISATION

Tableau SEC1 – Expositions de titrisation dans le portefeuille bancaire

	a	b	c	d	e	f	g	h	i	j	k	l
	Au 31 mars 2026											
	Entité financière agissant comme émetteur				Entité financière agissant comme mandataire				Entité financière agissant comme investisseur			
(en millions de dollars)	Classiques	Dont STC*	Synthétiques	Sous-total	Classiques	Dont STC*	Synthétiques	Sous-total	Classiques	Dont STC*	Synthétiques	Sous-total
1 De détail (total), dont :	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
2 Créances immobilières résidentielles ⁽¹⁾	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
3 Cartes de crédit	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
4 Autres expositions à la clientèle de détail	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
5 Retitrisation	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
6 De gros (total), dont :	—	—	—	—	—	—	—	—	412	—	—	412
7 Prêts aux entreprises	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
8 Créances immobilières commerciales	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
9 Crédits-bails et créances	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
10 Autres expositions sur la clientèle de gros	—	—	—	—	—	—	—	—	412	—	—	412
11 Retitrisation	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
	a	b	c	d	e	f	g	h	i	j	k	l
	Au 31 décembre 2025											
	Entité financière agissant comme émetteur				Entité financière agissant comme mandataire				Entité financière agissant comme investisseur			
(en millions de dollars)	Classiques	Dont STC*	Synthétiques	Sous-total	Classiques	Dont STC*	Synthétiques	Sous-total	Classiques	Dont STC*	Synthétiques	Sous-total
1 De détail (total), dont :	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
2 Créances immobilières résidentielles ⁽¹⁾	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
3 Cartes de crédit	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
4 Autres expositions à la clientèle de détail	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
5 Retitrisation	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
6 De gros (total), dont :	—	—	—	—	—	—	—	—	144	—	—	144
7 Prêts aux entreprises	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
8 Créances immobilières commerciales	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
9 Crédits-bails et créances	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
10 Autres expositions sur la clientèle de gros	—	—	—	—	—	—	—	—	144	—	—	144
11 Retitrisation	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
	a	b	c	d	e	f	g	h	i	j	k	l
	Au 30 septembre 2025											
	Entité financière agissant comme émetteur				Entité financière agissant comme mandataire				Entité financière agissant comme investisseur			
(en millions de dollars)	Classiques	Dont STC*	Synthétiques	Sous-total	Classiques	Dont STC*	Synthétiques	Sous-total	Classiques	Dont STC*	Synthétiques	Sous-total
1 De détail (total), dont :	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
2 Créances immobilières résidentielles ⁽¹⁾	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
3 Cartes de crédit	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
4 Autres expositions à la clientèle de détail	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
5 Retitrisation	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
6 De gros (total), dont :	—	—	—	—	—	—	—	—	143	—	—	143
7 Prêts aux entreprises	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
8 Créances immobilières commerciales	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
9 Crédits-bails et créances	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
10 Autres expositions sur la clientèle de gros	—	—	—	—	—	—	—	—	143	—	—	143
11 Retitrisation	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—

* STC : Simples, transparents et comparables.

Pour la note de bas de tableau, se référer à la page suivante.

Tableau SEC1 – Expositions de titrisation dans le portefeuille bancaire (suite)

	a	b	c	d	e	f	g	h	i	j	k	l												
													Au 30 juin 2025											
													Entité financière agissant comme émetteur				Entité financière agissant comme mandataire				Entité financière agissant comme investisseur			
(en millions de dollars)	Classiques	Dont STC*	Synthétiques	Sous-total	Classiques	Dont STC*	Synthétiques	Sous-total	Classiques	Dont STC*	Synthétiques	Sous-total												
1 De détail (total), dont :	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—												
2 Créances immobilières résidentielles ⁽¹⁾	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—												
3 Cartes de crédit	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—												
4 Autres expositions à la clientèle de détail	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—												
5 Retitrisation	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—												
6 De gros (total), dont :	—	—	—	—	—	—	—	—	141	—	—	141												
7 Prêts aux entreprises	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—												
8 Créances immobilières commerciales	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—												
9 Crédits-bails et créances	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—												
10 Autres expositions sur la clientèle de gros	—	—	—	—	—	—	—	—	141	—	—	141												
11 Retitrisation	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—												

	a	b	c	d	e	f	g	h	i	j	k	l												
													Au 31 mars 2025											
													Entité financière agissant comme émetteur				Entité financière agissant comme mandataire				Entité financière agissant comme investisseur			
(en millions de dollars)	Classiques	Dont STC*	Synthétiques	Sous-total	Classiques	Dont STC*	Synthétiques	Sous-total	Classiques	Dont STC*	Synthétiques	Sous-total												
1 De détail (total), dont :	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—												
2 Créances immobilières résidentielles ⁽¹⁾	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—												
3 Cartes de crédit	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—												
4 Autres expositions à la clientèle de détail	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—												
5 Retitrisation	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—												
6 De gros (total), dont :	—	—	—	—	—	—	—	—	48	—	—	48												
7 Prêts aux entreprises	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—												
8 Créances immobilières commerciales	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—												
9 Crédits-bails et créances	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—												
10 Autres expositions sur la clientèle de gros	—	—	—	—	—	—	—	—	48	—	—	48												
11 Retitrisation	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—												

* STC : Simples, transparents et comparables.

⁽¹⁾ Ne prend pas en compte les expositions adossées à des créances immobilières résidentielles dont le risque de crédit ne comporte pas de tranches (ex. : les titres hypothécaires émis en vertu de la *Loi nationale sur l'habitation*), lesquelles ne sont pas considérées comme des expositions de titrisation selon la *Ligne directrice sur les normes relatives à la suffisance du capital*, émise par l'AMF.

Tableau SEC4 – Expositions de titrisation dans le portefeuille bancaire et exigences de fonds propres réglementaires associées (entité financière agissant comme investisseur)

	a	b	c	d	e	f	g	h	i	j	k	l	m	n	o	p	q
	Au 31 mars 2026																
	Valeurs des expositions (par fourchette de pondération des risques)					Valeurs des expositions (par approche réglementaire)				APR (par approche réglementaire)				Exigence de fonds propres après plafonnement			
	(en millions de dollars)	≤ 20 %	> 20 % à 50 %	> 50 % à 100 %	> 100 % < 1 250 %	= 1 250 %	SEC-IRBA	SEC-ERBA, dont AEI	SEC-SA	= 1 250 %	SEC-IRBA	SEC-ERBA, dont AEI	SEC-SA	= 1 250 %	SEC-IRBA	SEC-ERBA, dont AEI	SEC-SA
1 Expositions totales	397	—	—	—	15	—	397	—	15	—	60	—	183	—	5	—	14
2 Titrisation classique	397	—	—	—	15	—	397	—	15	—	60	—	183	—	5	—	14
3 Dont titrisation	397	—	—	—	15	—	397	—	15	—	60	—	183	—	5	—	14
4 Dont de détail sous-jacent	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
5 Dont STC	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
6 Dont de gros	397	—	—	—	15	—	397	—	15	—	60	—	183	—	5	—	14
7 Dont STC	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
8 Dont retitrisation	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
9 Titrisation synthétique	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
10 Dont titrisation	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
11 Dont de détail sous-jacent	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
12 Dont de gros	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
13 Dont retitrisation	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
	a	b	c	d	e	f	g	h	i	j	k	l	m	n	o	p	q
	Au 31 décembre 2025																
	Valeurs des expositions (par fourchette de pondération des risques)					Valeurs des expositions (par approche réglementaire)				APR (par approche réglementaire)				Exigence de fonds propres après plafonnement			
(en millions de dollars)	≤ 20 %	> 20 % à 50 %	> 50 % à 100 %	> 100 % < 1 250 %	= 1 250 %	SEC-IRBA	SEC-ERBA, dont AEI	SEC-SA	= 1 250 %	SEC-IRBA	SEC-ERBA, dont AEI	SEC-SA	= 1 250 %	SEC-IRBA	SEC-ERBA, dont AEI	SEC-SA	= 1 250 %
1 Expositions totales	129	—	—	—	15	—	129	—	15	—	19	—	186	—	2	—	14
2 Titrisation classique	129	—	—	—	15	—	129	—	15	—	19	—	186	—	2	—	14
3 Dont titrisation	129	—	—	—	15	—	129	—	15	—	19	—	186	—	2	—	14
4 Dont de détail sous-jacent	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
5 Dont STC	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
6 Dont de gros	129	—	—	—	15	—	129	—	15	—	19	—	186	—	2	—	14
7 Dont STC	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
8 Dont retitrisation	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
9 Titrisation synthétique	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
10 Dont titrisation	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
11 Dont de détail sous-jacent	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
12 Dont de gros	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
13 Dont retitrisation	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
	a	b	c	d	e	f	g	h	i	j	k	l	m	n	o	p	q
	Au 30 septembre 2025																
	Valeurs des expositions (par fourchette de pondération des risques)					Valeurs des expositions (par approche réglementaire)				APR (par approche réglementaire)				Exigence de fonds propres après plafonnement			
(en millions de dollars)	≤ 20 %	> 20 % à 50 %	> 50 % à 100 %	> 100 % < 1 250 %	= 1 250 %	SEC-IRBA	SEC-ERBA, dont AEI	SEC-SA	= 1 250 %	SEC-IRBA	SEC-ERBA, dont AEI	SEC-SA	= 1 250 %	SEC-IRBA	SEC-ERBA, dont AEI	SEC-SA	= 1 250 %
1 Expositions totales	128	—	—	—	15	—	128	—	15	—	19	—	190	—	2	—	15
2 Titrisation classique	128	—	—	—	15	—	128	—	15	—	19	—	190	—	2	—	15
3 Dont titrisation	128	—	—	—	15	—	128	—	15	—	19	—	190	—	2	—	15
4 Dont de détail sous-jacent	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
5 Dont STC	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
6 Dont de gros	128	—	—	—	15	—	128	—	15	—	19	—	190	—	2	—	15
7 Dont STC	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
8 Dont retitrisation	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
9 Titrisation synthétique	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
10 Dont titrisation	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
11 Dont de détail sous-jacent	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
12 Dont de gros	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
13 Dont retitrisation	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—

Tableau SEC4 – Expositions de titrisation dans le portefeuille bancaire et exigences de fonds propres réglementaires associées (entité financière agissant comme investisseur) (suite)

	a	b	c	d	e	f	g	h	i	j	k	l	m	n	o	p	q
Au 30 juin 2025																	
(en millions de dollars)	Valeurs des expositions (par fourchette de pondération des risques)					Valeurs des expositions (par approche réglementaire)				APR (par approche réglementaire)				Exigence de fonds propres après plafonnement			
	≤ 20 %	> 20 % à 50 %	> 50 % à 100 %	> 100 % < 1 250 %	= 1 250 %	SEC-IRBA	SEC-ERBA, dont AEI	SEC-SA	= 1 250 %	SEC-IRBA	SEC-ERBA, dont AEI	SEC-SA	= 1 250 %	SEC-IRBA	SEC-ERBA, dont AEI	SEC-SA	= 1 250 %
1 Expositions totales	133	—	—	—	8	—	133	—	8	—	20	—	104	—	2	—	8
2 Titrisation classique	133	—	—	—	8	—	133	—	8	—	20	—	104	—	2	—	8
3 Dont titrisation	133	—	—	—	8	—	133	—	8	—	20	—	104	—	2	—	8
4 Dont de détail sous-jacent	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
5 Dont STC	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
6 Dont de gros	133	—	—	—	8	—	133	—	8	—	20	—	104	—	2	—	8
7 Dont STC	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
8 Dont retitrisation	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
9 Titrisation synthétique	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
10 Dont titrisation	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
11 Dont de détail sous-jacent	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
12 Dont de gros	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
13 Dont retitrisation	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
Au 31 mars 2025																	
(en millions de dollars)	Valeurs des expositions (par fourchette de pondération des risques)					Valeurs des expositions (par approche réglementaire)				APR (par approche réglementaire)				Exigence de fonds propres après plafonnement			
	≤ 20 %	> 20 % à 50 %	> 50 % à 100 %	> 100 % < 1 250 %	= 1 250 %	SEC-IRBA	SEC-ERBA, dont AEI	SEC-SA	= 1 250 %	SEC-IRBA	SEC-ERBA, dont AEI	SEC-SA	= 1 250 %	SEC-IRBA	SEC-ERBA, dont AEI	SEC-SA	= 1 250 %
1 Expositions totales	25	—	—	—	23	—	25	—	23	—	4	—	279	—	—	—	23
2 Titrisation classique	25	—	—	—	23	—	25	—	23	—	4	—	279	—	—	—	23
3 Dont titrisation	25	—	—	—	23	—	25	—	23	—	4	—	279	—	—	—	23
4 Dont de détail sous-jacent	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
5 Dont STC	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
6 Dont de gros	25	—	—	—	23	—	25	—	23	—	4	—	279	—	—	—	23
7 Dont STC	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
8 Dont retitrisation	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
9 Titrisation synthétique	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
10 Dont titrisation	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
11 Dont de détail sous-jacent	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
12 Dont de gros	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
13 Dont retitrisation	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—

RISQUE DE MARCHÉ

Tableau MR1 – Risque de marché selon l'approche standard

	a	a	a	a	a
	Au 31 mars 2026	Au 31 décembre 2025	Au 30 septembre 2025	Au 30 juin 2025	Au 31 mars 2025
	Exigence de fonds propres selon l'approche standard	Exigence de fonds propres selon l'approche standard	Exigence de fonds propres selon l'approche standard	Exigence de fonds propres selon l'approche standard	Exigence de fonds propres selon l'approche standard
(en millions de dollars)					
1 Risque de taux d'intérêt global	113	80	83	83	87
2 Risque lié aux actions	49	8	6	2	3
3 Risque lié aux produits de base	—	—	—	—	—
4 Risque de change	92	67	99	92	114
5 Risque d'écart de rendement – Hors titrisation	153	141	223	209	229
6 Risque d'écart de rendement – Titrisation (portefeuille de négociation non corrélé)	—	—	—	—	—
7 Risque d'écart de rendement – Titrisation (portefeuille de négociation en corrélation)	—	—	—	—	—
8 Risque de défaut – Hors titrisation	64	60	63	71	46
9 Risque de défaut – Titrisation (portefeuille de négociation non corrélé)	—	—	—	—	—
10 Risque de défaut – Titrisation (portefeuille de négociation en corrélation)	—	—	—	—	—
11 Majoration pour risque résiduel	5	4	5	5	5
12 Total	476	360	479	462	484

AJUSTEMENT À L'ÉVALUATION DE CRÉDIT

Tableau CVA2 – Formule complète de l'approche de base à l'égard du risque lié à l'AEC (AB-AEC)

	a	a	a	a	a
	Au 31 mars 2026	Au 31 décembre 2025	Au 30 septembre 2025	Au 30 juin 2025	Au 31 mars 2025
	Exigences de fonds propres selon l'AB-AEC	Exigences de fonds propres selon l'AB-AEC	Exigences de fonds propres selon l'AB-AEC	Exigences de fonds propres selon l'AB-AEC	Exigences de fonds propres selon l'AB-AEC
(en millions de dollars)					
1 K réduite	431	482	470	427	415
2 K couverte	407	458	436	395	388
3 Total (APR AEC)	3 353	3 771	3 609	3 273	3 208

MESURES DE CONTRÔLE MACROPRUDENTIEL

Tableau CCyB1 – Répartition géographique des expositions utilisées dans le coussin contracyclique

(en millions de dollars)	a	b	c	d	e	a	b	c	d	e
	Au 31 mars 2026					Au 31 décembre 2025				
	Taux du volant de fonds propres contracyclique	Valeurs des expositions et/ou actifs pondérés en fonction des risques utilisés dans le calcul du volant de fonds propres contracyclique		Taux du volant de fonds propres contracyclique propre au Mouvement	Montant du volant contracyclique	Taux du volant de fonds propres contracyclique	Valeurs des expositions et/ou actifs pondérés en fonction des risques utilisés dans le calcul du volant de fonds propres contracyclique		Taux du volant de fonds propres contracyclique propre au Mouvement	Montant du volant contracyclique
	Valeurs des expositions	Actifs pondérés des risques				Valeurs des expositions	Actifs pondérés des risques			
Allemagne	0,75 %	6	1	s. o.	s. o.	0,75 %	7	1	s. o.	s. o.
Canada	— %	377 745	94 408	s. o.	s. o.	— %	372 611	93 100	s. o.	s. o.
États-Unis	— %	9 132	4 849	s. o.	s. o.	— %	9 044	5 284	s. o.	s. o.
France	1,00 %	294	286	s. o.	s. o.	1,00 %	297	286	s. o.	s. o.
Hong Kong SAR	0,50 %	77	13	s. o.	s. o.	0,50 %	78	13	s. o.	s. o.
Italie	— %	—	—	s. o.	s. o.	— %	—	—	s. o.	s. o.
Japon	— %	—	—	s. o.	s. o.	— %	—	—	s. o.	s. o.
Pays-Bas	2,00 %	61	12	s. o.	s. o.	2,00 %	60	12	s. o.	s. o.
Royaume-Uni	2,00 %	430	295	s. o.	s. o.	2,00 %	379	271	s. o.	s. o.
Autres pays	— %	883	889	s. o.	s. o.	— %	653	967	s. o.	s. o.
Total	— %	388 628	100 753	s. o.	s. o.	— %	383 129	99 934	s. o.	s. o.

(en millions de dollars)	a	b	c	d	e	a	b	c	d	e
	Au 30 septembre 2025					Au 30 juin 2025				
	Taux du volant de fonds propres contracyclique	Valeurs des expositions et/ou actifs pondérés en fonction des risques utilisés dans le calcul du volant de fonds propres contracyclique		Taux du volant de fonds propres contracyclique propre au Mouvement	Montant du volant contracyclique	Taux du volant de fonds propres contracyclique	Valeurs des expositions et/ou actifs pondérés en fonction des risques utilisés dans le calcul du volant de fonds propres contracyclique		Taux du volant de fonds propres contracyclique propre au Mouvement	Montant du volant contracyclique
	Valeurs des expositions	Actifs pondérés des risques				Valeurs des expositions	Actifs pondérés des risques			
Allemagne	0,75 %	6	1	s. o.	s. o.	0,75 %	9	5	s. o.	s. o.
Canada	— %	372 801	93 299	s. o.	s. o.	— %	367 071	91 913	s. o.	s. o.
États-Unis	— %	9 229	4 982	s. o.	s. o.	— %	9 006	4 881	s. o.	s. o.
France	1,00 %	31	17	s. o.	s. o.	1,00 %	29	16	s. o.	s. o.
Hong Kong SAR	0,50 %	80	14	s. o.	s. o.	0,50 %	80	14	s. o.	s. o.
Italie	— %	—	—	s. o.	s. o.	— %	—	—	s. o.	s. o.
Japon	— %	—	—	s. o.	s. o.	— %	—	—	s. o.	s. o.
Pays-Bas	2,00 %	—	—	s. o.	s. o.	2,00 %	62	6	s. o.	s. o.
Royaume-Uni	2,00 %	382	311	s. o.	s. o.	2,00 %	370	299	s. o.	s. o.
Autres pays	— %	619	893	s. o.	s. o.	— %	614	892	s. o.	s. o.
Total	— %	383 148	99 517	s. o.	s. o.	— %	377 241	98 026	s. o.	s. o.

Tableau CCyB1 – Répartition géographique des expositions utilisées dans le coussin contracyclique (suite)

	a	b	c	d	e
	Au 31 mars 2025				
	Taux du volant de fonds propres contracyclique	Valeurs des expositions et/ou actifs pondérés en fonction des risques utilisés dans le calcul du volant de fonds propres contracyclique		Taux du volant de fonds propres contracyclique propre au Mouvement	Montant du volant contracyclique
(en millions de dollars)		Valeurs des expositions	Actifs pondérés des risques		
Allemagne	0,75 %	25	13	s. o.	s. o.
Canada	— %	359 892	92 169	s. o.	s. o.
États-Unis	— %	9 419	5 236	s. o.	s. o.
France	1,00 %	32	18	s. o.	s. o.
Hong Kong SAR	0,50 %	85	15	s. o.	s. o.
Italie	— %	—	—	s. o.	s. o.
Japon	— %	—	—	s. o.	s. o.
Pays-Bas	2,00 %	—	—	s. o.	s. o.
Royaume-Uni	2,00 %	325	281	s. o.	s. o.
Autres pays	— %	595	856	s. o.	s. o.
Total	— %	370 373	98 588	s. o.	s. o.

RATIO DE LEVIER

Tableau LR1 – Comparaison résumée des actifs comptables et de la mesure de l'exposition aux fins du ratio de levier

	a	a	a	a	a
(en millions de dollars)	Au 31 mars 2026	Au 31 décembre 2025	Au 30 septembre 2025	Au 30 juin 2025	Au 31 mars 2025
1 Total des actifs consolidés figurant dans les états financiers publiés	524 320	510 242	511 856	501 254	487 946
2 Ajustements pour participations dans des banques, des compagnies d'assurance ou des entités financières ou commerciales qui sont consolidées à des fins comptables, mais qui sortent du périmètre de la consolidation réglementaire	(71 330)	(70 055)	(68 850)	(66 010)	(65 071)
3 Ajustements pour expositions de titrisation respectant les exigences opérationnelles pour la reconnaissance du transfert du risque	—	—	—	—	—
4 Ajustements pour actifs fiduciaires inscrits au bilan conformément aux normes comptables applicables, mais exclus de la mesure de l'exposition aux fins du ratio de levier	—	—	—	—	—
5 Ajustements pour instruments financiers dérivés	(1 480)	(1 400)	(1 044)	(453)	(35)
6 Ajustements pour cessions temporaires de titres (opérations de pension et autres types de prêts garantis)	1 343	981	1 080	1 402	1 628
7 Ajustements pour éléments hors bilan (conversion en équivalent-crédit des expositions hors bilan)	36 101	35 487	35 231	34 293	33 457
8 Autres ajustements	(7 795)	(7 232)	(7 881)	(7 323)	(6 887)
9 Mesure de l'exposition aux fins du ratio de levier	481 159	468 023	470 392	463 163	451 038

Tableau LR2 – Déclaration commune du ratio de levier

		a	b			
		Au 31 mars 2026	Au 31 décembre 2025	Au 30 septembre 2025	Au 30 juin 2025	Au 31 mars 2025
(en millions de dollars)						
Expositions sur éléments de bilan						
1	Expositions figurant au bilan (hors dérivés et cessions temporaires de titres (SFT), mais sûretés incluses) ⁽¹⁾	412 920	404 851	406 587	398 356	387 376
2	Montant brut incluant les sûretés fournies sur dérivés lorsqu'elles sont déduites des actifs de bilan en vertu du référentiel comptable	—	—	—	—	—
3	(Déduction des actifs à recevoir au titre de la fraction liquide de la marge de variation fournie dans les transactions sur dérivés)	—	—	—	—	—
4	(Actifs déduits aux fins du calcul des fonds propres de base de Bâle III et ajustements réglementaires) ⁽¹⁾	(7 795)	(7 258)	(7 881)	(7 323)	(6 887)
5	Total des expositions de bilan (hors dérivés et SFT) (somme des lignes 1 à 4)	405 125	397 593	398 706	391 033	380 489
Expositions sur dérivés						
6	Coût de remplacement associé à toutes les transactions sur dérivés (si applicable, nettes de la fraction liquide et éligible de la marge de variation, et/ou avec compensation bilatérale)	3 045	2 787	2 706	2 429	2 329
7	Majorations pour expositions futures potentielles associées à toutes les transactions sur dérivés	6 827	6 550	6 164	5 671	5 717
8	(Volet contrepartie centrale (CCP) exempté sur les expositions de transaction compensées par les clients)	—	—	—	—	—
9	Montant notionnel effectif ajusté des dérivés de crédit vendus	—	—	—	—	—
10	(Compensation des notionnels effectifs ajustés et déduction des majorations sur dérivés de crédit vendus)	—	—	—	—	—
11	Total des expositions sur dérivés (somme des lignes 6 à 10)	9 872	9 337	8 870	8 100	8 046
Expositions sur cessions temporaires de titres (SFT)						
12	Actifs bruts associés aux SFT (sans compensation), après ajustements en cas de transactions comptabilisées comme des ventes	28 718	24 625	26 505	28 335	27 418
13	(Montants compensés des liquidités à verser et à recevoir sur actifs SFT bruts)	—	—	—	—	—
14	Exposition au risque de contrepartie sur actifs SFT	1 343	981	1 080	1 402	1 628
15	Expositions sur transactions dans lesquelles la banque opère en tant qu'agent	—	—	—	—	—
16	Total des expositions sur SFT (somme des lignes 12 à 15)	30 061	25 606	27 585	29 737	29 046
Autres expositions sur éléments hors bilan						
17	Expositions sur éléments hors bilan à leur montant notionnel brut	154 932	152 948	153 509	151 143	149 631
18	(Ajustements pour conversion en équivalent-crédit)	(118 831)	(117 461)	(118 278)	(116 850)	(116 174)
19	Éléments de hors-bilan (somme des lignes 17 et 18)	36 101	35 487	35 231	34 293	33 457
Expositions sur fonds propres et total des expositions						
20	Fonds propres de base (Tier 1)	36 423	36 468	35 484	34 543	34 061
21	Total des expositions (somme des lignes 5,11,16,19)	481 159	468 023	470 392	463 163	451 038
Ratio de levier						
22	Ratio de levier de Bâle III (y compris l'impact de toute exemption temporaire applicable aux réserves auprès de la banque centrale)	7,6 %	7,8 %	7,5 %	7,5 %	7,6 %
23	Exigence minimum nationale concernant le ratio de levier	3,5 %	3,5 %	3,5 %	3,5 %	3,5 %

(1) Reclassement du montant des actifs déduits présentés initialement au net dans la valeur au bilan.

INSTRUMENTS FINANCIERS DÉRIVÉS

Instruments financiers dérivés - Notionnel et risque de crédit associé

(en millions de dollars)	Au 31 mars 2026				Au 31 décembre 2025				Au 30 septembre 2025			
	Montant notionnel	Coût de remplacement	Exposition potentielle future	APR	Montant notionnel	Coût de remplacement	Exposition potentielle future	APR	Montant notionnel	Coût de remplacement	Exposition potentielle future	APR
Gré à gré												
Contrats sur taux d'intérêts	34 217	141	399	658	30 171	173	376	722	30 047	257	372	832
Contrats à terme	4 165	14	34	50	3 774	19	33	52	3 915	19	32	44
Swaps	23 639	109	360	582	22 272	150	339	656	21 264	233	335	771
Options achetées	2 957	18	5	26	1 660	4	4	14	2 190	5	5	17
Options souscrites	3 456	—	—	—	2 465	—	—	—	2 678	—	—	—
Contrats sur devises	99 197	548	866	948	101 385	446	882	868	97 092	471	871	906
Contrats à terme	43 441	157	363	455	47 864	72	387	358	44 863	89	358	408
Swaps	39 989	339	456	381	37 226	333	445	412	37 183	346	427	380
Options achetées	8 410	52	47	112	9 174	41	50	98	6 865	36	86	118
Options souscrites	7 357	—	—	—	7 121	—	—	—	8 181	—	—	—
Contrats liés à des actions	53 744	1 449	3 498	2 467	51 973	1 343	3 346	2 384	48 536	1 183	3 062	2 153
Autres contrats	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
Contrats sur produits de base	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
Marchés réglementés	560 602	29	113	4	461 355	10	75	3	497 768	22	80	3
Contrats à terme	35 015	—	18	—	17 363	—	9	—	19 935	—	25	—
Swaps	445 485	—	95	3	420 901	—	66	3	416 951	—	55	2
Options achetées	32 285	29	—	1	10 449	10	—	—	37 439	22	—	1
Options souscrites	47 817	—	—	—	12 642	—	—	—	23 443	—	—	—
Total dérivés	747 760	2 167	4 876	4 077	644 884	1 972	4 679	3 977	673 443	1 933	4 385	3 894

Instruments financiers dérivés - Notionnel et risque de crédit associé (suite)

(en millions de dollars)	Au 30 juin 2025				Au 31 mars 2025			
	Montant notionnel	Coût de remplacement	Exposition potentielle future	APR	Montant notionnel	Coût de remplacement	Exposition potentielle future	APR
Gré a gré								
Contrats sur taux d'intérêts	29 804	217	350	785	29 390	296	335	895
Contrats à terme	3 150	9	30	33	4 585	24	50	40
Swaps	21 441	201	316	735	20 616	266	282	841
Options achetées	2 439	7	4	17	1 845	6	3	14
Options souscrites	2 774	—	—	—	2 344	—	—	—
Contrats sur devises	95 709	481	814	775	93 633	601	841	1 060
Contrats à terme	46 318	121	364	327	48 025	199	383	543
Swaps	35 234	316	409	357	31 231	316	366	314
Options achetées	6 472	44	41	91	6 932	86	92	203
Options souscrites	7 685	—	—	—	7 445	—	—	—
Contrats liés à des actions	46 065	988	2 821	1 958	45 865	721	2 806	1 589
Autres contrats	—	—	—	—	—	—	—	—
Contrats sur produits de base	—	—	—	—	—	—	—	—
Marchés réglementés	598 641	49	46	2	564 050	46	81	3
Contrats à terme	25 885	—	11	—	22 608	1	11	—
Swaps	410 280	—	33	1	386 526	—	66	2
Options achetées	82 595	49	2	1	73 949	45	4	1
Options souscrites	79 881	—	—	—	80 967	—	—	—
Total dérivés	770 219	1 735	4 031	3 520	732 938	1 664	4 063	3 547

AUTRES INFORMATIONS

EXIGENCES DE COMMUNICATION AU TITRE DU TROISIÈME PILIER

Tableaux et fiches		Fréquence	Dernière publication	
			Rapport ⁽¹⁾	Page
<i>Aperçu de la gestion des risques, des indicateurs prudentiels clés et des actifs pondérés en fonction des risques</i>				
KM1	Indicateurs clés (au niveau du groupe consolidé)	Trimestrielle	Ce rapport	4
KM2	Indicateurs clés – Exigences de TLAC (au niveau du groupe de résolution)	Trimestrielle	Ce rapport	5
OVA	Approche de la gestion des risques du Mouvement	Annuelle	Rapport Pilier 3 4 ^e trimestre de 2025	6
OV1	Aperçu des actifs pondérés en fonction des risques (APR)	Trimestrielle	Ce rapport	6
CMS1	Comparaison des APR modélisés et standard au niveau du risque	Trimestrielle	Ce rapport	11
CMS2	Comparaison des APR modélisés et standard pour le risque de crédit au niveau de la classe d'actifs	Trimestrielle	Ce rapport	13
<i>Composition des fonds propres et TLAC</i>				
CC1	Composition des fonds propres réglementaires	Trimestrielle	Ce rapport	16
CC2	Rapprochement des fonds propres réglementaires et du bilan	Trimestrielle	Ce rapport	20
CCA	Principales caractéristiques des instruments de fonds propres réglementaires et des autres instruments de TLAC éligibles	Trimestrielle	Ce rapport	22
TLAC1	Composition de la TLAC (au niveau du groupe de résolution)	Trimestrielle	Ce rapport	32
TLAC3	Entité de résolution – Rang de créancier au niveau de l'entité juridique	Trimestrielle	Ce rapport	33
<i>Liens entre les états financiers et les expositions réglementaires</i>				
LIA	Explications des écarts entre les valeurs comptables et réglementaires des expositions	Annuelle	Rapport Pilier 3 4 ^e trimestre de 2025	35
L11	Différences entre les périmètres de consolidation comptable et réglementaire et correspondance entre les états financiers et les catégories de risques réglementaires	Trimestrielle	Ce rapport	35
LI2	Principales sources d'écarts entre les valeurs comptables et réglementaires des expositions dans les états financiers	Trimestrielle	Ce rapport	37
PV1	Ajustements prudents de la valeur (PVA)	Annuelle	Rapport Pilier 3 4 ^e trimestre de 2025	38
<i>Actifs grevés</i>				
ENC	Actifs grevés	Trimestriel	Rapport de gestion ⁽²⁾	37
<i>Rémunération</i>				
REMA	Politique de rémunération	Annuelle	Notice annuelle 2025	43
REM1	Rémunération attribuée durant l'exercice fiscal	Annuelle	Notice annuelle 2025	65
REM2	Paiements spéciaux	Annuelle	Notice annuelle 2025	66
REM3	Rémunération différée	Annuelle	Notice annuelle 2025	65
<i>Risque de crédit</i>				
CRA	Informations qualitatives générales sur le risque de crédit	Annuelle	Rapport Pilier 3 4 ^e trimestre de 2025	39
CR1	Qualité de crédit des actifs	Trimestrielle	Ce rapport	38
CR2	Variations des stocks de prêts et de titres de créance en défaut	Trimestrielle	Ce rapport	39
CRB	Informations supplémentaires sur la qualité de crédit des actifs	Annuelle	Rapport Pilier 3 4 ^e trimestre de 2025	42

Pour les notes de bas de tableau, se reporter à la page 99.

EXIGENCES DE COMMUNICATION AU TITRE DU TROISIÈME PILIER (suite)

Tableaux et fiches		Fréquence	Dernière publication	
			Rapport ⁽¹⁾	Page
<i>Risque de crédit (suite)</i>				
CRC	Informations qualitatives requises sur les techniques d'atténuation du risque de crédit (ARC)	Annuelle	Rapport Pilier 3 4 ^e trimestre de 2025	44
CR3	Aperçu des techniques d'atténuation du risque de crédit (ARC)	Trimestrielle	Ce rapport	40
CRD	Informations qualitatives sur le recours du Mouvement à des notations de crédit externes selon l'approche standard pour le risque de crédit	Annuelle	Rapport Pilier 3 4 ^e trimestre de 2025	47
CR4	Approche standard – Exposition au risque de crédit et effets de l'atténuation du risque de crédit (CRM)	Trimestrielle	Ce rapport	42
CR5	Approche standard – Exposition par classe d'actifs et par coefficient de pondération des risques	Trimestrielle	Ce rapport	45
CRE	Informations qualitatives sur les modèles fondés sur les notations internes (IRB)	Annuelle	Rapport Pilier 3 4 ^e trimestre de 2025	56
CR6	IRB – Expositions au risque de crédit par portefeuille et par fourchette de probabilité de défaut (PD)	Trimestrielle	Ce rapport	50
CR7	IRB – Effet des dérivés de crédit employés comme techniques d'atténuation du risque de crédit (ARC) sur les actifs pondérés en fonction des risques (APR)	Trimestrielle	Le Mouvement n'utilise pas l'effet des dérivés de crédit dans la méthode NI.	
CR8	États des flux d'actifs pondérés en fonction des risques (APR) pour les expositions au risque de crédit selon l'approche IRB	Trimestrielle	Ce rapport	65
CR9	IRB – Contrôles ex post de la probabilité de défaut (PD) par portefeuille	Annuelle	Rapport Pilier 3 4 ^e trimestre de 2025	73
CR10	IRB – Financement spécialisé et actions selon la méthode de la pondération simple des risques	Trimestrielle	Le Mouvement n'utilise pas l'approche NI sur les financements spécialisés et actions.	
<i>Risque de contrepartie</i>				
CCRA	Informations qualitatives sur le risque de contrepartie	Annuelle	Rapport Pilier 3 4 ^e trimestre de 2025	82
CCR1	Analyse de l'exposition au risque de contrepartie (CCR) par approche	Trimestrielle	Ce rapport	72
CCR3	Approche standard – Expositions au risque de contrepartie (CCR) par portefeuille réglementaire et par pondération des risques	Trimestrielle	Ce rapport	74
CCR4	IRB – Expositions au risque de contrepartie (CCR) par portefeuille et par fourchette de probabilité de défaut (PD)	Trimestrielle	Ce rapport	77
CCR5	Nature des sûretés pour l'exposition au risque de contrepartie	Trimestrielle	Ce rapport	83
CCR6	Expositions sur dérivés de crédit	Trimestrielle	Ce rapport	84
CCR7	États des flux d'actifs pondérés en fonction des risques (APR) pour les expositions au risque de contrepartie selon la méthode des modèles internes (IMM)	Trimestrielle	Le Mouvement n'utilise pas l'approche NI pour le risque de contrepartie.	
CCR8	Expositions sur les contreparties centrales (CC)	Trimestrielle	Ce rapport	84
<i>Titrisation</i>				
SECA	Informations qualitatives requises sur les expositions de titrisation	Annuelle	Rapport Pilier 3 4 ^e trimestre de 2025	96
SEC1	Expositions de titrisation dans le portefeuille bancaire	Trimestrielle	Ce rapport	85
SEC2	Expositions de titrisation dans le portefeuille de négociation	Trimestrielle	L'exposition du Mouvement à la titrisation est non significative.	
SEC3	Expositions de titrisation dans le portefeuille bancaire et exigences de fonds propres réglementaires associés (entité financière agissant comme émetteur ou mandataire)	Trimestrielle	Le Mouvement n'agit pas comme émetteur ou mandataire.	
SEC4	Expositions de titrisation dans le portefeuille bancaire et exigences de fonds propres réglementaires associés (entité financière agissant comme investisseur)	Trimestrielle	Ce rapport	87

Pour les notes de bas de tableau, se reporter à la page 99.

EXIGENCES DE COMMUNICATION AU TITRE DU TROISIÈME PILIER (suite)

Tableaux et fiches		Fréquence	Dernière publication	
			Rapport ⁽¹⁾	Page
<i>Risque de marché</i>				
MRA	Informations qualitatives générales requises sur le risque de marché	Annuelle	Rapport Pilier 3 4 ^e trimestre de 2025	101
MR1	Risque de marché selon l'approche standard	Trimestrielle	Ce rapport	89
MRB	Informations qualitatives sur les entités financières appliquant l'approche des modèles internes (IMA)	Annuelle	Le Mouvement n'utilise pas l'approche des modèles internes (IMA) pour le risque de marché.	
MR2	Approche IMA du risque de marché par type de risque	Trimestrielle		
MR3	États des flux d'actifs pondérés en fonction des risques (APR) pour les expositions au risque de marché selon l'approche des modèles internes (IMA)	Trimestrielle		
MRC	Structure des pupitres pour les banques utilisant l'IMA	Trimestrielle		
<i>Ajustement à l'évaluation de crédit</i>				
CVAA	Informations générales qualitatives concernant l'AEC	Annuelle	Rapport Pilier 3 4 ^e trimestre de 2025	103
CVAB	Informations qualitatives - institutions appliquant l'approche standard d'AEC	Annuelle	Le Mouvement n'utilise pas l'approche standard pour l'ajustement à l'évaluation de crédit.	
CVA1	Approche de base abrégée pour l'AEC	Trimestrielle		
CVA2	Formule complète de l'approche de base à l'égard du risque lié à l'AEC (AB-AEC)	Trimestrielle	Ce rapport	90
CVA3	Approche standard pour l'AEC	Trimestrielle	Le Mouvement n'utilise pas l'approche standard pour l'ajustement à l'évaluation de crédit.	
CVA4	États des flux d'APR pour les expositions au risque d'AEC selon l'approche standard	Trimestrielle		
<i>Mesures de contrôle macroprudentiel</i>				
IFIS	Communication des indicateurs pour les IFIS	Annuelle	Rapport de gestion 1 ^{er} trimestre 2026 ⁽²⁾	27
CCyB1	Répartition géographique des expositions utilisées dans le coussin contracyclique	Trimestrielle	Ce rapport	91
<i>Risque Opérationnel</i>				
ORA	Exigences d'information qualitative générale relative au cadre de risque opérationnel de l'institution	Annuelle	Rapport Pilier 3 4 ^e trimestre de 2025	106
OR1	Pertes historiques	Annuelle	Rapport Pilier 3 4 ^e trimestre de 2025	107
OR2	Indicateur d'activité et sous-composantes	Annuelle	Rapport Pilier 3 4 ^e trimestre de 2025	108
OR3	Exigences minimales de fonds propres au titre du risque opérationnel	Annuelle	Rapport Pilier 3 4 ^e trimestre de 2025	108
<i>Ratio de levier</i>				
LR1	Comparaison résumée des actifs comptables et de la mesure de l'exposition aux fins du ratio de levier	Trimestrielle	Ce rapport	93
LR2	Déclaration commune du ratio de levier	Trimestrielle	Ce rapport	94
<i>Liquidité</i>				
LIQA	Gestion du risque de liquidité	Annuelle	Rapport Pilier 3 4 ^e trimestre de 2025	111
LIQ1	Ratio de liquidité à court terme (LCR)	Trimestrielle	Rapport de gestion ⁽²⁾	38
LIQ2	Ratio structurel de liquidité à long terme (NSFR)	Trimestrielle	Rapport de gestion ⁽²⁾	40

⁽¹⁾ Indique le dernier rapport dans lequel l'exigence a fait l'objet d'une divulgation.

⁽²⁾ Voir la section « Utilisation de ce document » à la page 2.

ABRÉVIATIONS

Abréviation	Définition	Abréviation	Définition
AEC	Ajustement de l'évaluation de crédit	FCEC	Facteurs de conversion en équivalent-crédit
AEI	Approche basée sur les évaluations internes	FIRB	Approche de notation interne fondation (Foundation Internal Ratings-Based approach)
AIRB	Approche de notation interne avancée (Advanced Internal Ratings-Based approach)	FSB	Conseil de stabilité financière (Financial Stability Board)
AS	Approche standard	IFIS-G	Institution financière d'importance systémique globale
APS	Approche prudentielle simplifiée	IFIS-i	Institution financière d'importance systémique intérieure
Approche NI	Approche fondée sur les notations internes	IFRS	Normes internationales d'information financière
Approche NI avancée	Approche de notation interne avancée	IRB	Approche fondée sur les notations internes (Internal Ratings Based)
Approche NI fondation	Approche de notation interne fondation	LCR	Ratio de liquidité à court terme (Liquidity Coverage Ratio)
AMF	Autorité des marchés financiers	MMI / IMM	Méthode des modèles internes (Internal Model Method)
APR	Actifs pondérés en fonction des risques	NE	Approche fondée sur les notations externes
ARC	Atténuation du risque de crédit	NSFR	Ratio structurel de liquidité à long terme (Net Stable Funding Ratio)
CBCB	Comité de Bâle sur le contrôle bancaire	OEEC	Organisme externe d'évaluation du crédit
CC	Contrepartie centrale	PA	Perte attendue
CCE	Contrepartie centrale éligible	PCD	Perte en cas de défaut
CCR	Risque de contrepartie (Counterparty Credit Risk)	PD	Probabilité de défaut
CRM	Atténuation du risque de crédit (Credit Risk Mitigation)	SFT	Cessions temporaires de titres (Securities Financing Transactions)
ECD	Exposition en cas de défaut	STC	Simple, transparents et comparables
EPAE	Exposition positive attendue effective	TLAC	Capacité totale d'absorption des pertes (Total Loss Absorbing Capacity)
ERCDE	Expositions renouvelables sur la clientèle de détail éligibles	VaR	Valeur à risque

GLOSSAIRE

Actifs pondérés en fonction des risques

Actifs ajustés en fonction d'un facteur de pondération des risques déterminé par règlement afin qu'ils reflètent le degré de risque lié aux éléments présentés au bilan combiné. Certains actifs ne sont pas pondérés, mais déduits du capital. La façon de calculer ces actifs est définie dans les lignes directrices de l'AMF. Pour plus de détails, se reporter à la section 3.2 « Gestion du capital » du rapport de gestion.

Ajustement à l'évaluation de crédit (AEC)

Ajustement appliqué à la valeur des dérivés négociés de gré à gré, pour refléter la possibilité que la contrepartie n'honore pas ses engagements contractuels, et que le Mouvement Desjardins ne soit pas en mesure de recevoir la totalité des valeurs exigibles.

Approche de notation interne avancée

Approche en vertu de laquelle la pondération des risques est fonction du type de contrepartie (particulier, petite ou moyenne entreprise, grande entreprise, etc.) et de facteurs de pondération des risques déterminés à partir de paramètres internes : la probabilité de défaut de l'emprunteur, la perte en cas de défaut, l'échéance applicable et l'exposition en cas de défaut.

Approche de notation interne fondation

Approche en vertu de laquelle la pondération des risques est fonction du type de contrepartie (particulier, petite ou moyenne entreprise, grande entreprise, etc.) et de facteurs de pondération des risques déterminés à partir de paramètres internes : la probabilité de défaut de l'emprunteur, l'échéance applicable et l'exposition en cas de défaut. Le régulateur vient prescrire les paramètres de perte en cas de défaut.

Approche standard

– Risque de crédit

Approche par défaut servant à calculer les actifs pondérés en fonction des risques et en vertu de laquelle l'entité se sert des évaluations faites par des organismes externes d'évaluation du crédit reconnus par l'AMF pour déterminer les coefficients de pondération des risques liés aux différentes catégories d'expositions.

– Risque de marché

Approche par défaut servant à calculer les actifs pondérés en fonction des risques pour les classes de risque de marché, soit le risque de taux d'intérêt, le risque d'écart de rendement, le risque sur actions, le risque de change, le risque lié aux produits de base et le risque de défaut.

– Risque opérationnel

Approche standard du risque opérationnel qui se fonde sur deux composantes principales : une composante d'indicateur d'activité (CIA) reposant sur les états financiers et une composante de pertes (CP), à partir desquelles est calculé un multiplicateur de pertes internes (MPI). Les exigences de fonds propres (EFP) au titre du risque opérationnel correspondent au produit de la CIA et du MPI tandis que, les actifs pondérés en fonction du risque opérationnel représentent ces EFP multipliées par 12,5.

Autorité des marchés financiers (AMF)

Organisme qui a pour mission d'appliquer les lois relatives à l'encadrement du secteur financier, notamment dans les domaines des assurances, des valeurs mobilières, des institutions de dépôts et de la distribution de produits et services financiers.

Autres expositions sur la clientèle de détail

Conformément au référentiel en matière de fonds propres réglementaires, catégorie de risque comprenant tous les prêts consentis à des particuliers, à l'exception des expositions liées à des créances hypothécaires au logement et des expositions renouvelables sur la clientèle de détail éligibles.

Billets subordonnés FPUNV

Titres qui répondent aux exigences relatives aux fonds propres d'urgence en cas de non-viabilité (FPUNV) de la *Ligne directrice sur les normes relatives à la suffisance du capital* émise par l'AMF, notamment les titres de la Fédération qui comportent une disposition permettant la conversion automatique en parts de capital de la Fédération à la survenance d'un élément déclencheur tel que défini dans cette ligne directrice.

Bureau du surintendant des institutions financières (BSIF)

Organisme qui a pour mission d'appliquer l'ensemble des lois encadrant le secteur financier au Canada, notamment en ce qui concerne les banques, les sociétés d'assurance, les sociétés de fiducie, les sociétés de prêt, les associations coopératives de crédit, les sociétés de secours mutuel et les régimes de retraite privés fédéraux.

Capacité totale d'absorption des pertes (Total Loss Absorbing Capacity ou TLAC)

Ensemble des fonds propres réglementaires et des instruments qui remplissent les conditions d'admissibilité énoncées dans la *Ligne directrice sur la capacité totale d'absorption des pertes* émise par l'AMF.

Capital réglementaire

Capitaux nécessaires pour couvrir les pertes inattendues et calculés à partir de méthodes et de paramètres prescrits par les autorités réglementaires en matière de fonds propres.

Coussin contracyclique

Un coussin contracyclique vise à faire en sorte que les exigences de fonds propres tiennent compte du contexte macrofinancier dans lequel le Mouvement évolue. Un tel coussin pourrait être activé par l'AMF lorsqu'elle considère que la croissance excessive du crédit est associée à une accumulation de risques à l'échelle systémique. Ce coussin permettrait de se doter d'une réserve de fonds propres pour absorber d'éventuelles pertes.

Exposition en cas de défaut (ECD)

Estimation de l'encours d'une exposition donnée au moment du défaut. Pour les expositions au bilan, elle correspond au solde au moment de l'observation. Pour les expositions hors bilan, elle inclut une estimation des tirages supplémentaires pouvant survenir entre le moment de l'observation et le défaut.

Exposition hors bilan

Comprend les garanties, les engagements, les dérivés et les autres accords contractuels dont le montant total du principal notionnel peut ne pas être comptabilisé au bilan.

Exposition inutilisée

Représente le montant non encore utilisé des autorisations de crédit offertes sous forme de marges ou de prêts.

Exposition utilisée

Représente le montant des fonds investis ou avancés à un membre ou à un client.

Expositions liées à des créances hypothécaires au logement

Conformément au référentiel en matière de fonds propres réglementaires, catégorie de risque comprenant les prêts hypothécaires et les marges de crédit garanties par un bien immobilier consentis à des particuliers.

Expositions renouvelables sur la clientèle de détail éligibles

Conformément au référentiel en matière de fonds propres réglementaires, catégorie de risque comprenant les prêts sur cartes de crédit et les marges de crédit non garanties consentis à des particuliers.

Fonds propres réglementaires

Conformément à la définition figurant dans la *Ligne directrice sur les normes relatives à la suffisance du capital* émise par l'AMF, les fonds propres réglementaires selon Bâle III sont composés des fonds propres de la catégorie 1A, de la catégorie 1 et de la catégorie 2. La composition de ces différentes catégories est présentée dans la section 3.2 « Gestion du capital » du rapport de gestion.

Juste valeur

Prix qui serait reçu pour la vente d'un actif ou payé pour le transfert d'un passif lors d'une transaction normale effectuée à la date d'évaluation.

Méthode des modèles internes

Approche permettant de calculer, à l'aide de modèles internes, les actifs pondérés en fonction des risques pour les quatre domaines du risque de marché, soit le risque de taux d'intérêt, le risque de prix des actions, le risque de change et le risque lié aux produits de base, en fonction de différentes mesures de risque telles que la valeur à risque, la valeur à risque en période de tension ainsi que le risque supplémentaire (IRC).

Parts de capital

Titre de capital offert aux membres des caisses Desjardins.

Perte attendue (PA)

Mesure sur une période d'un an du niveau de perte attendue sur un portefeuille donné. Elle est le produit des trois paramètres de risque de crédit, soit l'ECD, la PCD et la PD.

Perte en cas de défaut (PCD)

Perte économique pouvant être subie advenant le défaut de l'emprunteur et exprimée en pourcentage de l'exposition en cas de défaut.

Prêt déprécié brut

Un actif financier est considéré comme déprécié lorsque se sont produits un ou plusieurs événements qui ont un effet néfaste sur les flux de trésorerie futurs estimés de celui-ci. Un actif financier est donc considéré comme déprécié lorsqu'il est en défaut, à moins que l'effet néfaste sur les flux de trésorerie futurs estimés ne soit considéré comme négligeable. La définition de défaut est associée à un instrument dont les paiements sont en souffrance depuis plus de 90 jours, ou à certains autres critères.

Probabilité de défaut (PD)

Probabilité, sur une période d'un an, qu'un emprunteur soit en défaut relativement à ses obligations.

Provision pour pertes de crédit

La provision pour pertes de crédit attendues correspond à un montant objectif, fondé sur une pondération probabiliste de la valeur actualisée des insuffisances des flux de trésorerie, et qui prend en considération les informations raisonnables et justifiables sur des événements passés, des circonstances actuelles et des prévisions de la conjoncture économique à venir.

Ratio de levier

Ratio se calculant en divisant la mesure des fonds propres, soit les fonds propres de la catégorie 1, par la mesure de l'exposition. La mesure de l'exposition comprend :

- les expositions au bilan;
- les expositions aux opérations de financement par titres;
- les expositions sur dérivés;
- les éléments hors bilan.

Ratio de levier TLAC

Ratio se calculant en divisant la capacité totale d'absorption des pertes (TLAC) par la mesure de l'exposition. Cette dernière est indépendante du risque et comprend :

- les expositions au bilan;
- les expositions aux opérations de financement par titres;
- les expositions sur dérivés;
- les éléments hors bilan.

Ratio de liquidité à court terme (LCR)

Encours des actifs liquides de haute qualité non grevés par rapport au montant des sorties nettes de trésorerie des 30 prochains jours dans l'hypothèse d'une crise de liquidités sévère.

Ratio structurel de liquidité à long terme (NSFR)

Ratio du financement stable disponible désigné par les fonds propres et le passif par rapport au financement stable requis désigné par les actifs.

Ratio TLAC

Ratio correspondant à la capacité totale d'absorption des pertes (TLAC) divisée par la mesure des actifs pondérés en fonction des risques.

Ratios de fonds propres

Ensemble des fonds propres réglementaires divisé par la mesure des actifs pondérés en fonction des risques. Ces mesures sont calculées selon la *Ligne directrice sur les normes relatives à la suffisance du capital* émise par l'AMF.

Risque de change

Le risque de change se définit comme la perte potentielle découlant d'une fluctuation des taux de change.

Risque de contrepartie et d'émetteur

Risque de crédit relatif à divers types de transactions portant sur des valeurs mobilières, des instruments financiers dérivés et des prêts de valeurs.

Risque de crédit

Risque de pertes découlant du manquement d'un emprunteur ou d'une contrepartie de s'acquitter de ses obligations contractuelles figurant ou non au bilan combiné.

Risque de liquidité

Le risque de liquidité correspond au risque lié à la capacité du Mouvement Desjardins de réunir les fonds nécessaires (par augmentation du passif ou conversion de l'actif) pour faire face à une obligation financière figurant ou non au bilan combiné.

Risque de marché

Risque de perte résultant d'une variation de la juste valeur d'instruments financiers découlant d'une fluctuation des paramètres affectant cette valeur, notamment les taux d'intérêt, les taux de change, les écarts de crédit, le cours des actions et leur volatilité.

Risque de prix

Perte potentielle résultant d'une variation de la juste valeur d'actifs, tels que les actions, les matières premières ou les biens immobiliers, ne résultant pas d'une fluctuation des taux d'intérêt, du taux de change ou de la qualité du crédit de la contrepartie.

Risque opérationnel

Risque d'une inadéquation ou d'une défaillance attribuable à des processus, à des personnes, à des systèmes internes ou à des événements extérieurs se soldant par des pertes ou la non-atteinte d'objectifs et prend en considération l'impact des défaillances sur l'atteinte des objectifs stratégiques de la composante visée ou du Mouvement, selon le cas.

Titrisation

Mécanisme par lequel des actifs financiers, comme des prêts hypothécaires, sont transformés en titres adossés.

Valeur à risque (VaR)

Perte potentielle qui pourrait survenir d'ici la prochaine journée ouvrable dans des conditions normales de marché et selon un niveau de confiance de 99 % (approximation de la perte pouvant survenir une fois tous les 100 jours).